HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

PALAIS DE JUSTICE

RESTAURATION DE LA GRAND'CHAMBRE
Édifice classé au titre des Monuments Historiques par liste de 1862.

COUR D'APPEL

PRO - DCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

C. AMIOT Architecte en chef des Monuments Historiques
Octobre 2026

SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES 7
1/ DONNÉES HISTORIQUES 7
2/ DESCRIPTION 8

CHAPITRE II - ETAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS D'INTERVENTION 9
1/ PARTIES HAUTES, NIVEAU DES COMBLES 9
1.1/ la couverture 9
1.2/ les charpentes 11
1.3/ maçonnerie d'arase 14
2/ PARTIES BASSES, NIVEAU DU SOUS-SOL 15
2.1/ ancienne chaufferie 15
2.2/ sous-sol, structure du plancher 16
2.3/ sous-sol, structure maçonnée et sol 18
3/ GRAND'CHAMBRE 20
3.1/ décors peints et supports, dispositions générales 20
3.2/ plafond a caissons 22
3.3/ corniche et voussures 25
3.4/ décors muraux et support 26
3.5/ décors de la chapelle 29
3.6/ menuiserie 30
a) Lambris d'appui 30
b) Portes 32
c) Horloge 33
d) Cache-rideaux 34
4/ SOLS 35
4.1/ Grand'Chambre 35
a) Dalles de pierre 35
b) Parquet à bâtons rompus 36
4.2/ Chapelle 37
5/ ESTRADE 37
6/ GRILLE DE LA CHAPELLE 39
7/ AUTEL DE LA CHAPELLE 40
8/ OBELISQUE 41
9/ LUMINAIRES 42
10/ MOBILIERS 43
10.1/ Banquettes de l'estrade 44
10.2/ Fauteuils 45
10.3/ Bancs 46
10.4/ Table d'audition 47
10.5/ Garniture d'autel 47
10.6/ Mobilier neuf 48
11/ RESEAUX ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES 48

CHAPITRE III - PHASAGE ET INSTALLATIONS DE CHANTIER 51

CHAPITRE IV - DETAIL DES INTERVENTIONS 53

Le présent dossier porte sur la restauration de la Grand'Chambre du Palais de Justice de Toulouse, ancienne salle d'apparat et d'audience du Parlement de Toulouse, aujourd'hui première salle d'audience de la Cour d'Appel. Cet espace remarquable conserve son volume médiéval, son plafond à caissons du XVe siècle, ainsi qu'un important décor peint et menuisé issu des campagnes d'aménagement et de restauration des XVIIIe, XIXe et XXe siècles. Il est classé au titre des Monuments historiques par arrêté du 8 septembre 1999.

Une première expertise parasitaire, conduite entre le 4 et le 8 août 2025, a mis en évidence de graves dégradations affectant les structures porteuses, les charpentes de couverture, le plafond à caissons et le plancher de la salle. Le nettoyage complet des combles, réalisé entre le 20 et le 28 octobre 2025, a permis d'affiner ces premières observations. Les expertises complémentaires ont confirmé la défaillance de plusieurs poutres porteuses situées sur les côtés Est et Ouest de la salle, au droit notamment de l'estrade des jurés et de la chapelle. Ces désordres entraînent un risque réel d'effondrement partiel du plafond et de la charpente.

Par courrier en date du 3 novembre 2025, il a ainsi été demandé la fermeture immédiate de la Grand'Chambre à titre conservatoire, pour des raisons de sécurité.

Un dossier relatif à la réalisation d'un étaiement d'urgence a ensuite été remis à la maîtrise d'ouvrage en mars 2026. Celui-ci a conduit au lancement d'une consultation, puis au choix d'une entreprise en vue de la réalisation des travaux d'urgence. Ces travaux d'étaiement ont été exécutés au cours du mois de septembre 2026 ; ils assurent aujourd'hui la mise en sécurité provisoire du plafond à caissons et des structures porteuses, dans l'attente des travaux définitifs de restauration.

Parallèlement, un dossier d'avant-projet a été remis à la maîtrise d'ouvrage en juin 2026. Ce dossier a été soumis à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA/CRMH).
Le présent dossier (PRO-DCE) constitue la suite de cette étude.

CHAPITRE I
GENERALITES

1/ DONNÉES HISTORIQUES

Nota : le présent historique relève d'une synthèse. Pour de plus amples informations, le lecteur est invité à se reporter à l'étude de diagnostic réalisée par le cabinet de J.-L. Rebière, ACMH, en 2013.

La Grand'Chambre du Palais de Justice de Toulouse s'inscrit dans l'histoire longue de l'ancien Parlement de Toulouse, second parlement du royaume après Paris, installé à partir de 1271 dans l'enceinte du Château Narbonnais.

Édifiée entre 1469 et 1492, la salle conserve l'essentiel de son volume médiéval ainsi qu'un plafond à caissons exceptionnel, considéré comme l'un des plus anciens plafonds de parlement médiéval conservés en France. Les recherches récentes ont confirmé que ce plafond, composé de 247 caissons peints, appartient bien à la campagne de construction de la fin du XVe siècle. Son décor primitif a été redécouvert lors des sondages menés en 1997-1998 sous la direction de Bernard Voinchet, ACMH.

L'aspect de la salle a toutefois été profondément remanié au fil des siècles. Au XVIIIe siècle, les sources signalent la présence de décors de plâtre, de lambris et de tapisseries, tandis que le plafond semble alors recouvert d'un badigeon bleu-gris. Une voussure ornée de grisailles et de rinceaux d'acanthe est également mise en place en périphérie du plafond. Cette transformation masque partiellement la structure ancienne en dissimulant une rangée périphérique de caissons médiévaux.

Le rapport de François Garipuy, établi en 1778, témoigne de cet état, dans lequel une partie des dispositions médiévales est déjà masquée. C'est également dans ce contexte qu'est élevé, en 1775, l'obélisque dédié à Louis XVI.

Après la Révolution et la suppression du Parlement, le bâtiment est adapté aux nouvelles institutions judiciaires. Sous l'action des architectes Jean-Pierre Laffon puis Jacques-Jean Esquié, le palais fait l'objet d'importants remaniements. Dans le cadre des travaux conduits entre 1818 et 1833, la salle est adaptée à ses nouveaux usages : les accès sont modifiés, les fenêtres agrandies et la chapelle déplacée. Un décor en camaïeu gris-bleuté est alors mentionné par les sources, sans que sa restitution puisse aujourd'hui être précisée avec certitude.

Au milieu du XIXe siècle, un état intermédiaire est signalé par la pose d'une tontisse verte, aujourd'hui mal connue. Puis, en 1889, une campagne décorative majeure donne à la salle l'essentiel de son apparence actuelle. Le plafond reçoit un décor néoclassique en trompe-l'œil ; les murs sont entièrement repris dans une composition à fond rouge grenat, ornée en alternance de la lettre R et de la croix du Languedoc. Une frise supérieure porte les noms et dates de nomination des Premiers Présidents du Parlement de Toulouse. Le plafond est entièrement repeint et la chapelle est redécorée dans le même esprit, assurant l'unité de l'ensemble.

Une nouvelle campagne importante intervient en 1963-1964. Les recherches récentes ont montré qu'à cette date, les fonds des caissons, alors dégradés, sont doublés par des panneaux de contreplaqué peints reprenant le décor de 1889. Les murs sont également repris et rafraîchis.

Les travaux d'agrandissement du Palais de Justice réalisés en 2008 n'ont pas modifié l'ordonnance générale du décor, mais ont affecté l'environnement bâti de la Grand'Chambre, notamment la chapelle et certaines dispositions de la charpente.

Les études actuelles considèrent ainsi la Grand'Chambre comme un ensemble stratifié, où coexistent la structure médiévale, la grande campagne décorative de 1889 et la reprise presque à l'identique de 1963-1964.

2/ DESCRIPTION

La Grand'Chambre se présente comme un vaste volume rectangulaire organisé sur trois niveaux superposés. Elle comprend, en partie haute, un niveau de comble abritant la charpente de couverture ainsi que les structures suspendues du plafond ; au niveau intermédiaire, la salle d'audience proprement dite ; et, en partie basse, un niveau de sous-sol dans lequel prennent place les structures porteuses du plancher.

La salle conserve un volume parallélépipédique d'environ 20 m de long sur 14 m de large, pour une hauteur sous plafond de 7,50 m sous les solives.

Son organisation distingue, à l'ouest, l'espace d'audience, et, à l'est, une vaste estrade occupant toute la largeur de la salle. Le sol de la Grand'Chambre est ainsi composé de deux parties distinctes : un dallage de pierre, formé de dalles carrées alternativement claires et sombres, dans la zone d'audience à l'ouest, et un parquet à l'est, dans la partie réservée au tribunal.

L'estrade Est, accessible par une porte dédiée, présente aujourd'hui une composition asymétrique, son retour au sud ayant été élargi. Elle est garnie de banquettes adossées aux murs, complétées par des fauteuils et des tables.

Le mur sud est percé de cinq grandes fenêtres, tandis que le mur nord, aveugle, est ouvert de deux portes donnant sur la salle des pas-perdus. Entre ces deux accès prend place un obélisque de marbre élevé à la gloire de Louis XVI.

L'ensemble est couvert d'un remarquable plafond à caissons, ceint d'une imposante corniche accompagnée d'une voussure.

À l'ouest, une chapelle s'ouvre dans l'axe de la salle. Elle est dotée d'un autel de marbre surmonté d'un tabernacle et fermée par une grille. Son entrée, composée comme une porte monumentale, est encadrée de pilastres surmontés d'un entablement.

Les murs et le plafond ont été entièrement redécorés sous la Troisième République. Les élévations reçoivent, en partie basse, des lambris menuisés côté salle et des banquettes adossées côté estrade. Un décor peint à dominante grenat couvre les murs, avec une alternance de lettres R et de croix du Languedoc, encadrée de riches frises hautes et basses. Le plafond est composé de caissons ornés d'églantine et rosaces tandis que la corniche présente un décor de même tonalité et rehaussée d'or à la bronzine.

Au fil des transformations du Palais de Justice, et plus particulièrement à la suite des travaux d'agrandissement achevés en 2008, la Grand'Chambre s'est trouvée enclavée au sein d'un ensemble bâti plus élevé sur l'ensemble de ses faces.

CHAPITRE II
ETAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS D'INTERVENTION

Ce chapitre est structuré par niveaux et par éléments étudiés. Pour chacun d'eux sont successivement présentés une description, un bilan sanitaire en *italique*, ainsi qu'une des propositions d'intervention.

1/ PARTIES HAUTE, NIVEAU DES COMBLES

Ce chapitre est consacré à l'étude des structures des charpentes comprenant celle du plafond à caissons, en relation avec celle de la charpente de couverture. Son décor est abordé dans un autre chapitre.

La toiture de la Grand'Chambre a connu plusieurs évolutions au fil du temps. Elle était couverte à l'origine d'une haute toiture en bâtière, de pente très accentuée, qui subsiste jusqu'à la fin du XVIIIe[1].
Au début du XIXe siècle, la couverture est modifiée au profit d'un toit en tuiles canal à croupe.
Lors des travaux d'agrandissement du Palais de Justice, inauguré en 2008, la couverture de la Grand'Chambre se retrouve enclavée sur ses quatre façades.

1.1/ LA COUVERTURE

Nota : Un *Diagnostic technique des toitures terrasses* réalisé par STEGO Ingénierie a été réalisé en février 2025.

La couverture est accessible depuis une porte vitrée située dans l'extension moderne à l'angle Nord-Ouest (fig. 10 et 12). Une échelle permet de descendre sur une passerelle métallique longeant les façades Ouest et Sud.
Une seconde échelle, implantée à l'angle Sud-Ouest, permet d'accéder au toit-terrasse du bâtiment Ouest (fig. 13).

La toiture de la Grand'Chambre se compose de trois pans en croupe au Sud, couverts de tuiles canal. La partie supérieure est constituée d'un terrasson à deux pans, revêtu de zinc (fig. 8 et 9). Un châssis de petite dimension (environ 40 x 55 cm), ménagé dans le versant Sud, permet l'accès aux combles (fig. 14 et 15).

Des chéneaux encaissés périphériques sont disposés sur l'ensemble des égouts. D'une largeur d'environ 30 cm, ils sont réalisés en zinc (fig. 17 à 19).
Outre la collecte des eaux pluviales de la couverture de la Grand'Chambre, ces chéneaux assurent également l'évacuation des eaux issues des gouttières du versant Sud du bâtiment de la Cour d'Appel, accolé au Nord, ainsi que de celles provenant du versant Ouest de la couverture de l'édifice situé à l'Est.
Selon cette configuration, et compte tenu du fait que le chéneau Sud se déverse pour moitié vers le chéneau Est et pour l'autre moitié vers celui de l'Ouest, le chéneau Ouest recueille les eaux pluviales d'environ 250 m² de couverture, tandis que le chéneau Est en collecte environ 336 m².
En raison de la position enclavée de la couverture de la Grand'Chambre, il convient de prendre en compte, dans le calcul des surfaces collectées, une partie des façades des bâtiments attenants. Dans cette configuration, le chéneau Ouest recueille les eaux pluviales d'une surface estimée à 375 m², tandis que le chéneau Est en reçoit environ 425 m².

Les évacuations des eaux pluviales sont situées aux angles Sud-Ouest et Sud-Est (fig. 17 et 19). L'évacuation de l'angle Sud-Ouest est constituée d'un conduit de diamètre 20 cm. Elle est associée à un

[1] Le rapport datant de 1778, rédigé par François Garipuy, ingénieur, indique la présence d'une « charpente du grand comble à la française (…). ».

trop-plein non raccordé, se déversant directement à l'intérieur de la salle des pas-perdus située au Sud. L'évacuation de l'angle Sud-Est se compose d'un conduit unique de diamètre 20 cm, raccordé à une descente longeant la façade Sud de la Grand'Chambre.

Un bloc de ventilation est présent sous la passerelle Ouest. Par ailleurs, plusieurs câbles électriques cheminent le long de la rive Nord et sont, par endroits, fixés sur le parement (fig. 12).

État sanitaire

La passerelle, l'échelle ainsi que son garde-corps sont en bon état apparent.

La couverture en tuiles canal présente toutefois plusieurs éléments cassés. La couverture en zinc n'a pas pu être inspectée depuis l'extérieur ; néanmoins, la présence de traces d'humidité à l'intérieur des combles, au droit de cet ouvrage, laisse supposer des défauts d'étanchéité.

Les chéneaux sont en bon état apparent. En revanche, le système de collecte des eaux pluviales apparaît inadapté. Lors d'épisodes orageux ou de fortes pluies, leur dimensionnement insuffisant entraîne la mise en charge des réseaux et le fonctionnement des trop-pleins. Celui situé à l'angle Sud-Ouest rejette alors les eaux directement à l'intérieur de la salle des pas-perdus.
Dans ces conditions, les chéneaux débordent, provoquant des infiltrations dans les éléments en bois de la charpente et contribuant à leur altération.
Malgré un entretien régulier visant à limiter leur encombrement, ces désordres persistent en raison d'un dimensionnement inadapté du dispositif.
Un ressaut, présent au droit des évacuations Sud-Ouest, constitue une gêne à l'écoulement des eaux et nécessite d'être modifié.

Propositions d'intervention

Avant toute intervention l'ensemble des équipements techniques que sont : le bloc de ventilation extérieure et la détection incendie présente dans les combles, seront déposés en conservation.
Les câbles électriques longeant la façade Sud du mur du bâtiment attenant à la Grand'Chambre, seront raccrochés sur la façade.

La couverture sera dans la totalité déposée. Les tuiles seront triées pour réemploi. La couverture sommitale en zinc, les rives et cheneaux encaissés seront déposés en démolition. Le petit châssis de toit, sera également dépose sans conservation.

La volige sera déposée sans conservation dans sa totalité.

L'intervention prévoit une amélioration des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, en particulier des chéneaux encastrés. Ceux-ci seront repris afin d'éliminer les causes d'humidité affectant les charpentes. Actuellement d'une largeur de 30 cm pour une hauteur moindre, ils seront rehaussés pour atteindre 40 cm, conformément aux prescriptions de STEGO Ingénierie[2].

L'évacuation située au Sud-Ouest sera vérifiée et équipée d'une grille de protection. Le trop-plein correspondant sera également rehaussé, et une descente en cuivre sera installée le long de la façade de la Grand'Chambre, au sein de la salle des pas-perdus.

L'évacuation et le trop-plein situés à l'angle Sud-Est feront l'objet d'une vérification par passage caméra, ainsi que d'un nettoyage par hydrocurage au moyen d'un système de balayage.

[2] Diagnostic technique des toitures terrasses – Indice 0 – 24.03.2025.

Les deux descentes issues de la couverture est seront supprimées. La gouttière de ce versant sera remplacée par un élément de section plus importante. Elle sera prolongée afin de traverser la façade vitrée de la salle des pas perdus. Une nouvelle descente sera mise en place pour raccorder cette gouttière à la descente d'évacuation existante.

La couverture sera reposée conformément aux dispositions d'origine. L'accès aux combles sera, en revanche, modifié. Le châssis existant sera déposé et remplacé par un nouveau châssis, implanté à l'angle Nord-Ouest de la couverture. Celui-ci offrira un passage libre de 67 × 100 cm, conformément à un modèle de châssis de toit de la société CAST, ou équivalent.
Le garde-corps de la passerelle en caillebotis sera modifié, ainsi que sa structure, afin de permettre la création d'un escalier de quatre marches facilitant l'accès à la couverture. Un cheminement en zinc sera également réalisé afin de desservir le châssis sans marcher sur les tuiles.

Enfin, un suivi régulier de l'état sanitaire et structurel des ouvrages devra être instauré afin de prévenir toute réapparition des désordres.

1.2/ LES CHARPENTES

La charpente actuellement en place se compose de deux systèmes structurels interdépendants :
- la charpente de couverture, modifiée au début du XIXe siècle et restaurée en 2008 ;
- la charpente du plafond à caissons, datant probablement du XVe siècle et consolidée à plusieurs reprises.

La structure maîtresse, assurant la liaison entre la charpente de couverture et celle du plafond, est constituée de quatre poutres orientées Nord-Sud, espacées d'environ 4 mètres, qui divisent l'espace en cinq travées égales. Les poutres Est et Ouest sont composées de deux éléments moisés, armés en partie centrale, tandis que les deux poutres intermédiaires présentent une section d'environ 35 × 45 cm.

La charpente de couverture comprend une ferme latine principale orientée Est-Ouest, ainsi que deux fermes latines secondaires orientées Nord-Sud. Leur intersection est marquée par un poinçon. L'ensemble de ces fermes repose sur les poutres maîtresses ou entraits.
Les fermes portent un réseau de pannes et de chevrons, complété par un voligeage servant de support à une couverture en tuiles canal.
En partie haute, les lignes de faîtage des fermes délimitent une zone centrale en terrasse, couverte de zinc. Les trois versants Est, Ouest et Sud de la toiture se terminent par un chéneau encastré.

La charpente du plafond à caissons est constituée de poutres orientées Nord-Sud, encastrées dans les maçonneries ou soutenues par des pannes sablières, elles-mêmes portées par des corbeaux moulurés. Elles sont également soutenues en leur centre par des étriers métalliques et des suspentes en bois, elles-mêmes reprises par l'entrait de la ferme principale de couverture.

Trois poutres supplémentaires, orientées Est-Ouest, et probablement ajoutées postérieurement à la mise en place du plafond, sont équipées d'éléments métalliques (tirefonds, étriers, etc.) permettant la suspension du plafond.

Les poutres du plafond en caissons sont dissimulées à la fois par les lames du plafond à caisson du XVe mais également par le plancher moderne sur lambourde rapporté par le dessus. Sur les parties latérales, au droit de la corniche du plafond à caissons, des vestiges importants du décor du XVème siècle sont visibles (fig. 23). Les pannes sablières peinte et les panneaux qui ont été masqués par la voussure lors de la rénovation de la Grand'Chambre sont restés en place, visibles par le dessus.

En partie Sud, des piles circulaires en béton armé ont été ajoutées lors des travaux de 2008 afin de supporter la verrière de la salle des pas-perdus (fig. 25). L'introduction de ces éléments a entraîné une

modification de la charpente : certains entraits ont été moisés, d'autre ont été pris dans des plots en béton, une structure de renfort en bois a été mise en place et les chevrons ont été remplacés.

État sanitaire

Une première expertise des bois, conduite entre le 4 et le 8 août 2025, a mis en évidence de graves dégradations affectants les structures portes des charpentes de couvertures et du plafond à caissons.

Plusieurs espèces de champignons lignivores ont été identifiées. Des importants foyers de Lenzite et de Fibroporia ont été constatés au revers du chéneau Ouest ainsi que sur l'about d'une poutre à proximité (fig. 26)*. Deux foyers de Mérule ont été repérés sur l'arêtier Sud-Est et au niveau de l'about d'une poutre du plafond à caissons Nord.*
Le foyer présent sur l'arêtier avait déjà fait l'objet d'une intervention précédente : la partie inférieure de l'arêtier a été remplacée sur une longueur d'environ 3 mètres. Cependant, la partie du bois infectée par le champignon n'a pas été évacuée (fig. 27)*.*

Par ailleurs, plusieurs altérations dues à des insectes xylophages ont été identifiées, notamment des Petites et Grosses Vrillettes ainsi que des Capricornes des maisons.
Un traitement parasitaire semble avoir été réalisé ; toutefois, celui-ci date de plusieurs années et ne présente plus d'efficacité à ce jour.

Ces attaques ont entraîné une réduction notable des sections porteuses ainsi qu'une altération des performances mécaniques du bois. Les essais réalisés au Résistographe ont confirmé que la totalité des abouts de poutres de la charpente de couverture, encastrés dans les maçonneries Est et Ouest, est fortement dégradée et ne remplit plus sa fonction structurelle (fig. 26 et 29)*. D'autres abouts altérés ont également été identifiés dans la partie Nord des combles. L'about de la poutre maîtresse Est est particulièrement dégradé au niveau de son ancrage Nord.*

Certains éléments ont fait l'objet de consolidations antérieures, comme en atteste la présence de plats métalliques prenant en moise les abouts de poutres, partiellement ou totalement altérés, de certaines poutres structurelles du plafond à caissons en partie Nord (fig. 31)*. Par ailleurs, des altérations d'origine fongique ou biologique sont également visibles sur les chevrons et les voliges, notamment dans la zone Nord-Est des combles* (fig. 32 et 33)*.*

Les dégradations dues aux champignons et aux insectes xylophages affectent également le plancher ainsi que les lames du plafond du XVe siècle. En l'absence de dépose du plancher moderne, l'ampleur exacte des désordres ne peut être pleinement évaluée. Ceux-ci semblent néanmoins se concentrer en périphérie des combles, à proximité des chéneaux. Les lames du plafond à caissons sont totalement dégradées à l'angle Nord-Ouest.

La majorité des bois présente des déformations (flèches et phénomènes de flambement). Les assemblages ont travaillé, certains étant fortement déformés, voire désorganisés (fig. 34)*.*
Les deux poinçons faisant la liaison entre deux fermes reçoivent en un même point d'assemblage, arbalétriers et contrefiches laissant supposer une section très réduite (fig. 35)*.*
Plusieurs grandes poutres présentent des fissures longitudinales importantes, sur plusieurs mètres, pouvant aller jusqu'à diviser leur section en deux (fig. 36)*.*

Par ailleurs, un empoussièrement important, la présence de gravats, de fientes et de pollens contribuaient au maintien d'un environnement humide et insalubre, favorable au développement et à la réactivation des dégradations biologiques. Un nettoyage complet des combles, réalisé entre le 20 et le 28 octobre 2025, a permis d'alléger les charges supportées par le plancher. Toutefois, de nombreux éléments, notamment des tuiles et bois, n'ont pu être évacués et continuent de peser sur la structure. Des accumulations de gravats sont encore présentes sur les arases des murs périphériques et chutent ponctuellement au pied de la corniche en plâtre du plafond (fig. 36)*.*

Des câbles électriques sont présents notamment en partie Nord-Ouest (fig. 39).

Propositions d'intervention

Au regard des désordres constatés, un étaiement provisoire sera installé, sous les poutres maîtresses et au droit des zones présentant des déformations importantes ou des pertes de section, en complément de l'étaiement d'urgence réalisé dans la Grand'Chambre en septembre 2026.

Parallèlement, un déchargement complet des structures sera réalisé par l'évacuation des gravats, bois résiduels et éléments de couverture encore présents dans les combles, ainsi que par le nettoyage des arases murales.

Afin de permettre l'accès aux abouts de poutre, les éléments du plafond à caisson seront déposés sur toute la périphérie de la chambre. **Ces interventions sont décrites dans le chapitre qui est consacré à ce décor.**

L'entreprise en charge de l'ensemble des restaurations des bois, devra, avant toute intervention, mener des investigations complémentaires afin de préciser l'état sanitaire et mécanique des ouvrages. La dépose du plancher moderne rapporté en partie supérieure du plafond à caissons permettra d'accéder aux structures anciennes et d'en évaluer précisément le niveau de dégradation.

Cette intervention sera complétée par des sondages localisés, notamment au droit des abouts de poutres encastrés dans les maçonneries, ainsi que par une cartographie fine des altérations d'origine fongique et entomologique. Une identification précise de l'essence des bois en place devra également être confirmée.

Les abouts de poutres de la charpente de couverture, fortement dégradés au niveau de leurs encastrements dans les maçonneries, feront l'objet de remplacements ou de greffes. Ces reprises seront réalisées par entures en bois massif, éventuellement complétées par des dispositifs de renfort par moisage métallique. L'usage de la résine, comme élément de consolidation sera prescript en dernier recours.

Les fermes de charpente seront également reprises. Les éléments altérés, tel que l'arêtier Est, pannes et contrefiches, seront déposés et remplacés.

Les arbalétriers Nord des deux fermes orientées Nord-Sud, sont sujets au flambement. Un renfort, sous la forme d'une croix de Saint-André, sera ajouté perpendiculaire aux deux fermes.

Les assemblages existants seront vérifiés et, le cas échéant, repris ou consolidé. Les déformations observées feront l'objet de corrections dans la mesure du possible.

La charpente supportant le plafond à caissons présentant également des altérations, fera l'objet d'interventions. Les abouts de poutres encastrés dans les maçonneries seront traités selon les mêmes principes que ceux de la charpente de couverture. Les précédentes consolidations (moises métalliques) seront déposées et remplacée par des greffes.
Les systèmes de suspension, constitués d'étriers métalliques et de suspentes en bois, seront contrôlés et, si nécessaire, raccrochés ou remplacés.
Les deux poutres secondaires Nord, ajoutées postérieurement, seront supprimées.

Le traitement sanitaire des bois constituera une étape majeure de l'intervention. Les éléments atteints par des champignons lignivores, notamment la Mérule, ainsi que les genres Fibroporia et Lenzites, feront l'objet d'une purge systématique, impliquant l'élimination complète des parties contaminées, y compris celles partiellement conservées lors d'interventions antérieures. Les maçonneries en contact seront

également traitées par bûchage et application de produits fongicides adaptés. En complément, un traitement insecticide sera appliqué à l'ensemble des bois conservés afin d'éradiquer les infestations de capricorne des maisons et de vrillettes.
Pour plus de détails sur les préconisations de traitement, il convient de se reporter au rapport établi par G. Brault, cabinet CBB.

1.3/ MACONNERIE D'ARASE

État sanitaire

La maçonnerie présente également des désordres significatifs. Une fissure ouverte importante est visible sur le parement Ouest, au droit de la chapelle. Plusieurs empochements de poutres sont désorganisés. Par endroits, la brique est pulvérulente et fortement altérée. Des ancrages ont également été consolidés au ciment.

Propositions d'intervention

Les maçonneries feront l'objet de reprises ponctuelles. Les empochements de poutres désorganisés seront reconstitués. Les zones altérées, notamment celles présentant un caractère pulvérulent, seront purgées et consolidées. Les fissures observées sur le parement Ouest seront injectées et remaillées. Les reprises antérieures au ciment, incompatibles avec le fonctionnement hygrométrique des maçonneries anciennes, seront purgées.

2/ PARTIES BASSES, NIVEAU DU SOUS-SOL

Le sous-sol est accessible par une porte ouvrant sur un emmarchement situé dans le hall d'entrée moderne, au Sud de la Grand'Chambre (fig. 40 et 41).

L'escalier débouche dans une ancienne chaufferie, creusée à l'angle Sud-Est de la salle (fig. 42). Il est séparé du reste du sous-sol par des cloisonnements en briques modernes, enduits au plâtre. Une porte percée au Nord permet d'accéder au reste du sous-sol (fig. 43).

Situé à environ un mètre au-dessus de l'ancienne chaufferie, le sous-sol occupe l'emprise de la Grand'Chambre. Ce vaste espace, assimilable à un vide sanitaire, abrite l'ensemble des structures porteuses du plancher de la Grand'Chambre (fig. 45).

Les murs sont constitués de briques maçonnées, tandis que le sol, en terre battue, présente de nombreuses irrégularités et est encombré de divers objets (fig. 47). Plusieurs conduits de chauffage et câbles électriques traversent ou longent le sous-sol, fixés aux différentes structures porteuses (fig. 62 et 63).

Une seconde salle, accessible depuis un passage vouté percé au Nord est partiellement obturée par de la terre. Cet espace, situé en-dessous de la salle des pas perdus, est entièrement voûté. Il ne fait pas l'objet de la présente intervention (fig. 74 et 75).

2.1/ ANCIENNE CHAUFFERIE

Les équipements techniques de chauffage ont été déposés et le local est aujourd'hui utilisé comme espace de stockage.

Le sol est en béton et présente deux niveaux distincts, ainsi que les socles de l'ancienne chaudière. Les éléments de charpente et plancher haut (poteaux et solivage du plafond) sont recouverts de plâtre (grillage rapporté couvert d'environ 4 cm de plâtre), mises en œuvre afin d'assurer la protection coupe-feu du local. Un mur en maçonnerie de briques et béton a été édifié à l'Ouest de cet espace.

De nombreuses conduites de chauffage, provenant des locaux techniques situés à l'Est, traversent l'ancienne chaufferie afin d'alimenter les radiateurs de la Grand'Chambre ainsi que ceux des salles contiguës.

État sanitaire

L'ancienne chaufferie, espace aujourd'hui inutilisé, est globalement vétuste. L'escalier menant à ce local présent un enduit pulvérulent et lacunaire par endroit. Les plâtres, que ce soit ceux des murs ou du plafond, sont par endroit altérés.

Propositions d'intervention

Avant toute intervention l'ensemble des équipements techniques que sont ; l'éclairage, la détection incendie, ainsi que la totalité des conduites de chauffage devront être déposés.
Les équipements obsolètes seront également déposés sans conservation.

L'intervention dans ce local débutera par d'importants travaux de démolition.

L'ensemble des réseaux existants, qu'ils soient de chauffage ou électriques, sera déposé.

La cloison séparant l'escalier d'accès de la pièce sera déposée. Les enduits du passage, actuellement pulvérulents, seront purgés.
L'ensemble des plâtres recouvrant le plafond de l'ancienne chaufferie, ainsi que ceux appliqués sur les poteaux et les murs, sera déposé afin de mettre à nu les structures de charpente. Cette opération sera réalisée avec le plus grand soin, de manière à éliminer totalement les résidus présents sur les bois.
Le poteau situé au Nord-Est sera déposé afin de permettre le passage des gaines de ventilation. Le mur maçonné en briques situé à l'Ouest de la pièce (ancien conduit de chauffage) sera démoli. Dans cette même logique, et afin de faciliter le passage des réseaux techniques, la partie supérieure des cloisons Ouest et Nord seront déposées jusqu'à une hauteur de 2,30 m.
Un passage sera également créé dans la cloison Ouest afin de permettre l'accès au sous-sol.
Les deux socles en béton servant de supports à la chaudière seront démolis, ainsi que celui du poteau Nord-Est.
Les poutres et solives étant actuellement dissimulées par les plâtres, une provision est prévue pour le remplacement éventuel de certains éléments. Des poteaux sur semelles bois seront mis en œuvre afin de soutenir la charpente.

Dans un second temps, l'ensemble de l'espace sera soigneusement nettoyé. Les enduits de plâtre seront repris ponctuellement puis mis en peinture, afin d'assurer un rendu esthétique satisfaisant. Les enduits du passage de l'escalier feront également l'objet d'une reprise complète.
Une cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique, intégrant un plafond, sera réalisée afin de créer un volume technique protégé (coupe-feu 1 heure), destiné à accueillir une armoire électrique.
Une estrade en bois sera aménagée au nord de la pièce afin de supporter les équipements de ventilation et de rattraper les niveaux de sol. Enfin, un escalier en bois sera réalisé au droit du passage créé vers le sous-sol.

2.2/ SOUS-SOL, STRUCTURE DU PLANCHER

D'une portée de 14 m, ce dernier est constitué de 11 files de poutres encastrées à leurs extrémités dans la maçonnerie en briques des murs périphériques Nord et Sud. Les files présentent un espacement variable, compris entre 1,50 m et 2,30 m, pour un entraxe moyen d'environ 1,75 m. Nous constatons également la présence de deux muralières, situées respectivement à l'Ouest et à l'Est de cet espace.

La structure du plancher de la Grand'Chambre se compose en réalité de deux ensembles de poutres de sections différentes, disposés en alternance (fig. 45 et 48).

La première poutraison, la plus ancienne, et probablement unique à l'origine, repose sur 12 piles maçonnées (nommées de A à L, files 4, 6, 8 et 10) espacées d'environ 3,50 m.
Les piles, à deux ressauts, sont disposées régulièrement afin de composées un cadrillage de quatre travées orientées Est/Ouest pour 5 travées orientées Nord/Sud.
Les poutres qu'elles supportent présentent une section d'environ 20 cm de largeur pour 30 cm de hauteur. C'est sur ces éléments que prenait appui un platelage constitué de solives jointives, d'environ 12 cm de largeur pour 14 cm de hauteur.

Dans un second temps, la structure primitive a été renforcée par l'installation, de manière intercalée, d'un second cours de poutres destiné à soulager les solives en leur milieu, afin de limiter leur fléchissement et d'en réduire la portée de moitié (files 3, 5, 7, 9 et 11).
Cette poutraison rapportée présente des sections plus importantes que celles du dispositif initial (environ 25 × 40 cm). Les nouvelles poutres reposent sur des potelets, simples ou doublés, fondés sur des plots, en bois ou maçonnés. Leurs extrémités sont encastrées dans les murs Nord et Sud, selon le même principe constructif que celui observé pour les poutres anciennes.

Les deux files les plus à l'Ouest (files 1 et 2) reposent sur des structures en briques, partiellement réglées et arasées, appartenant à une construction plus ancienne, probablement remaniée lors de l'aménagement de la Grand'Chambre.

On note également au Nord la présence de cinq (voire six) petites piles de briques, arasées au-dessus du sol de remblais et qui ne correspondent pas à l'alignement actuel des poutraisons.

État sanitaire

Ces structures ont fait l'objet de nombreuses interventions de consolidation : remplacement ponctuel de pièces de bois, reprise de scellements et ajout de potelets. La présence de petits connecteurs métalliques, de faible section et manifestement insuffisants en tête de potelet pour assurer une liaison efficace avec les poutres, témoigne d'interventions relativement récentes.

On observe notamment, au droit du mur Nord, une zone où de nombreuses jambettes ont été mises en place afin de maintenir les poutres malgré le pourrissement avancé de leurs encastrements dans la maçonnerie. Un platelage de répartition en béton a été coulé sous l'ensemble des étais ; les terres issues de la fouille correspondante ont été simplement déplacées et laissées en place, sans évacuation. Les poteaux soutenant les poutres à l'aplomb de l'entrée principale de la Grand'Chambre, ont été repris par des chevalements (fig. 51 et 52).
Les potelets rapportés, disposés ponctuellement selon les besoins, ne reposent pas tous sur des plots adaptés : certains ont été posés directement sur le sol en terre battue, d'autres sur des semelles en bois, aujourd'hui enfouies dans le sol ou encore les pieds de potelets sont noyés dans des plots en béton (fig. 49 et 50). Ces trois configurations favorisent le maintien de l'humidité, la colonisation par des xylophage et leur altération.

Des percements ont été réalisés dans le plancher pour permettre le passage de gaine dans la Grand'Chambre, notamment dans la travée située entre les files 7 et 8, entraînant la découpe de certaines solives (fig. 56 et 57). Des pièces de bois, clouées sur les solives adjacentes, ont été mises en place en renfort afin de prévenir leur affaissement. À d'autres endroits, des potelets ont été installés pour soutenir les solives découpées (fig. 58).

Le plancher apparaît aujourd'hui sensiblement affaibli. D'une part, plusieurs poutres présentent des sections altérées, ayant perdu une part importante de leur capacité portante, notamment au droit des encastrements. Des essais réalisés au Résistographe ont révélé une altération significative de nombreux abouts de poutres encastrés, tant au Nord qu'au Sud. D'autre part, solives et poutres ont subi des affaissements successifs, générant des désordres en chaîne et laissant subsister un risque de nouveaux mouvements.

Nous constatons la présence d'altérations importantes des bois, dues à des xylophages ou combinées à une détérioration provoquée par des champignons lignivores, se manifestant par de la pourriture cubique (fig. 59 et 60). *Ces développements biologiques affectent généralement les solives et se propagent sur plusieurs éléments sur l'axe Est/Ouest. La zone la plus touchée se situe au Nord-Est de la salle.*
Par ailleurs, une contamination généralisée par des champignons ascomycètes de type Zasmidium cellare a été observée (fig. 61). *Leur développement dans un environnement humide indique un taux d'humidité excessif.*

Les causes des désordres observés semblent doubles : d'une part, le maintien d'une humidité élevée dans un espace confiné et insuffisamment ventilé favorable au développement biologique (xylophage, champignon lignivore) ; d'autre part, des interventions de restauration inadaptées, parfois agressives, qui n'ont pas résorbé les pathologies initiales et contribuent aujourd'hui à leur aggravation.

Le plancher est également fragilisé par les altérations affectant son solivage, consécutives aux interventions liées à l'installation du chauffage et au passage de conduits et de canalisations (fig. 62). *La mise en place des boisseaux de chauffage a notamment nécessité le sectionnement ponctuel de certaines solives, entraînant leur affaissement.*

Propositions d'intervention

Les charpentes seront reprises par files.
Les solives en rive de mur seront déposées, soit en conservation soit en démolition selon leur état d'altération, en lien avec la dépose du sol de la Grand'Chambre, afin de permettre la reprise des abouts de poutres. La recoupe de la partie altérée de la poutre suivie d'une greffe sera privilégiée. L'ajout de pièces de renfort métalliques au niveau de la liaison avec la greffe est préconisé.

Les supports du système secondaire de poutraison, constitués de poteaux en bois reposant soit sur des madriers soit ancrés dans des supports en ciment, seront déposés puis repris de manière rationnalisée. À l'exception de la dalle située en partie Nord, l'ensemble des socles en ciment sera démoli. Les poteaux seront déposés, soit en démolition lorsqu'ils présentent des altérations, soit en conservation lorsque leur état sanitaire est satisfaisant.

De nouveaux supports du système secondaire de poutraison seront réalisés. Ils seront constitués d'un assemblage de deux poteaux reposant sur un socle en ciment et séparés de ce dernier par un pied de poteau en acier inoxydable.
Ces doubles poteaux seront implantés au droit des zones d'assemblage des poutres, dans l'alignement des piles maçonnées.

La poutre de la file 1, aujourd'hui altérée et consolidée par l'ajout d'une seconde poutre, sera remplacée.
La poutre de la file 9, de faible section, sera également remplacée.

Les solives présentant des altérations biologiques ou ayant été recoupées seront remplacées. Les boisseaux ou autres gaines traversant le plafond seront à cette occasion déposés.

Les solives et poutres seront brossées afin d'éliminer les champignons (ascomycètes de type Zasmidium cellare).

L'ensemble de la charpente fera ensuite l'objet d'un traitement préventif et curatif contre les insectes xylophages ainsi que contre le développement des champignons.
Pour plus de détails sur les préconisations de traitement, il convient de se reporter au rapport établi par G. Brault, cabinet CBB.

La mise en place d'une ventilation dans la Grand'Chambre nécessite la traversée du plancher. À cet effet, des chevêtres renforcés par des plats métalliques seront créés dans les solives afin de permettre le passage des conduits.

2.3/ SOUS-SOL, STRUCTURE MACONNEE ET SOL

État sanitaire

Les maçonneries, qu'il s'agisse des piles intermédiaires ou des murs périphériques, subissent également les effets d'un environnement confiné et humide. Les parties basses présentent des joints altérés, tandis qu'une portion du parement Ouest apparaît pulvérulente (fig. 68 et 69). *La base d'une ancienne fondation en galets est en outre affouillée et localement désorganisée.*
Plusieurs excavations sont présentes dans les maçonneries au Sud-Ouest et Ouest. Une fissure est également visible sur l'une des voûtes Ouest (fig. 72). *Nous notons également la présence de mortier ciment utilisé en consolidation de parement* (fig. 73).

Par ailleurs, l'une des piles maçonnées a été percée pour permettre le passage d'une conduite de chauffage, intervention ayant entraîné son affaiblissement (fig. 67).

Le sol en terre battue, irrégulier, reflète le fait que les interventions récentes sur la charpente n'ont pas donné lieu à l'évacuation des terres. De nombreux éléments de bois, de ciment et divers objets jonchent sa surface.

Propositions d'intervention

Avant toute opération de consolidation et de restauration, l'ensemble des réseaux (électriques et de chauffage) sera déposé et le sol en terre battue sera débarrassé de l'ensemble des objets et gravois qui le jonchent.

Le sol sera ensuite nivelé et les terres excédentaires seront retirées afin d'atteindre une cote générale de -2,60 m (référence 0 sur le sol de la Grand'Chambre).

L'ensemble des maçonneries sera purgé des briques pulvérulentes et des joints altérés. Les zones présentant des lacunes seront reprises et complétées, notamment à l'angle Sud-Ouest et sur le parement Ouest.
Les massifs de fondation en galets seront complétés et consolidés.
La totalité des joints altérés sera brossée puis reprise à la chaux aérienne.
À la suite de la dépose des réseaux, certaines piles maçonnées dont la structure a été altérée par le passage de gaines seront reconstituées.

La petite fissure observée au droit de l'une des voûtes du parement Ouest sera consolidée par injection.

3/ GRAND'CHAMBRE

3.1/ DECORS PEINTS ET SUPPORTS, DISPOSITIONS GENERALES

Les peintures murales de la Grand'Chambre, constituent avec le plafond à caissons, la grande corniche à modillon et sa voussure, les boiseries basses, les portes, l'horloge monumentale et les cache-rideaux, un ensemble décoratif cohérent couvrant l'intégralité du volume de la salle.

Ce chapitre traite :
- du plafond à caissons ;
- de la corniche et de la voussure en plâtre ;
- des décors muraux de la Grand'Chambre et de la chapelle ;
- des boiseries, comprenant les lambris bas, les portes, l'horloge et les cache-rideaux.

Les décors de la Grand'Chambre ont fait l'objet de plusieurs campagnes d'étude successives, qui ont progressivement permis d'enrichir et de préciser leur connaissance.

- Étude de 1997-1998, sous la direction de Bernard Voinchet, ACMH.
Cette étude préalable comprenait des déposes ponctuelles, des sondages stratigraphiques ainsi que des essais de nettoyage. Elle permit notamment de mettre en évidence :
 - la découverte du plafond peint médiéval ;
 - la superposition de plusieurs campagnes décoratives.

À cette occasion, une planche de contreplaqué fut déposée (aujourd'hui disparue) ainsi que trois fausses solives, qui furent restaurées puis exposées dans le Palais de justice.
Cette première étude conduisit alors à envisager plusieurs hypothèses de restauration : restitution de l'état médiéval, maintien de l'état visible moderne, ou mise en valeur conjointe des différentes périodes.

- Étude de 2012-2013, réalisée par Jean-Marc Stouffs sous la direction de Jean-Louis Rébière, ACMH.
Cette intervention permit d'affiner la lecture stratigraphique des décors grâce à la réalisation de sondages sur différents supports ; menuiseries sculptées, murs et plafond, et de confirmer :
 - la succession des états anciens déjà mise en évidence lors de la campagne de 1997-1998.

Différents essais de nettoyage et de dévernissage furent également réalisés. Ils constituent aujourd'hui un socle sur lequel l'équipe d'Hugo Quelart a mené des compléments.

L'évolution du programme décoratif de la Grand'Chambre peut être synthétisée comme suit :

Salle à la fin du XVe/XVIe siècle
- Plafond : à caissons peints.
 Le décor se compose de lys blancs dans les caissons, d'une ornementation figurative et de chimères sur les jouées, ainsi que d'un décor géométrique accompagné de lys en sous-face. La palette est dominée par le blanc, ocre, le rouge et le noir.
- Murs : dispositions inconnues.

Salle à la fin du XVIIIe siècle
(source : description de François Garipuy, ingénieur, 1778)
- Plafond : Présence d'un badigeon bleu-gris sur les caissons.
- Murs : mise en place de décors plâtre, tapisseries et lambris.

Nota : En 1775, l'obélisque dédié à Louis XVI est érigé dans la salle.

Salle au début du XIXe siècle
(Travaux entre 1818 et 1833 sous la direction de Jean-Pierre Laffon)
- Plafond : Badigeon bleu-gris sur les caissons, sans changement.

- Corniche et voussure : Création d'une large corniche à modillons et de voussures en plâtre, venant dissimuler les caissons périphériques.
- Murs : réalisation d'un décor peint en camaïeu gris-bleuté.

Nota
Ces travaux entraînent également :
- la régularisation de l'angle sud-ouest ;
- l'agrandissement des fenêtres ;
- la modification des accès ;
- le déplacement de la chapelle ;
- l'ajout de chambranles et de corniches aux portes.

Salle en 1889
- Plafond : reprise du décor sur les caissons, avec :
 - un décor floral alterné dans les caissons, composé d'églantines et de roses ;
 - des solives peintes en ocre, rehaussées de bronzine ;
 - la mise en place de culots dorés.
- Corniche et voussure : Création d'un décor losangé ponctué de médaillons en grisaille et des initiales R.F.
- Murs : reprise de l'ensemble du décor, avec :
 - création d'un fond rouge grenat alternant lettre R et croix du Languedoc.
 - réalisation d'une frise nominative portant les noms des présidents.

Nota : Création d'appliques, alors alimentés au gaz.

Salle en 1964
(Campagne de restauration de 1963-1964)
- Plafond : L'ensemble des fonds de caissons est doublé en contreplaqué, avec reproduction du décor de 1889.
- Corniche et voussure : Restauration du décor mis en place en 1889 (repeint).
- Murs : Restauration du décor mis en place en 1889 (repeint).

Nota : Les appliques sont électrifiées, ce qui entraîne la réalisation de saignées dans les murs.

Salle en 2008
(Travaux d'agrandissement du Palais de justice)
- Plafond : sans modification.
- Corniche et voussure : sans modification.
- Murs : Démolition puis reconstruction des murs ouest et sud de la chapelle, avec restitution du décor de 1889.

Synthèse
Le décor visible actuellement résulte de la superposition de plusieurs états successifs. Il associe un décor médiéval partiellement conservé mais en grande partie dissimulé, un décor néoclassique mis en place en 1889, puis largement restauré et repeint lors de la campagne de 1963-1964. Des interventions plus récentes, ponctuelles, sont également perceptibles, notamment dans la chapelle.

3.2/ PLAFOND A CAISSONS

Le plafond ornemental de la Grand'Chambre a été réalisé à la fin du XVe siècle, lors de la construction de la salle entre 1469 et 1492. Il constitue l'un des plus anciens plafonds conservés des parlements médiévaux qui nous soit parvenu. Composé de 247 caissons carrés d'environ 84 cm de côté, il a toutefois en grande partie dissimulé par des interventions postérieures (fig. 76 et 78).

Sa structure est formée de solives orientées Nord-Sud, encastrées dans les maçonneries, complétées par des fausses solives décoratives venant former les caissons. De longues lames d'un plancher reposent sur les solives et forment les fonds des caissons.
La salle présentant une largeur d'environ 14 m, les solives ont été soulagées par l'ajout d'étriers métalliques les suspendant à mi-portée, eux-mêmes repris par l'entrait de la ferme principale de couverture (fig. 77). Trois poutres supplémentaires, orientées Est-Ouest, probablement ajoutées postérieurement à la mise en place du plafond, sont également équipées d'éléments métalliques ; tire-fonds, étriers et dispositifs analogues, participant à la suspension de l'ensemble.
La structure du plafond est ainsi étroitement interdépendante de celle de la couverture.

La mise au jour du décor peint originel, aujourd'hui masqué sous plusieurs repeints, a été réalisée lors de l'étude préalable menée en 1997-1998 par Bernard Voinchet, ACMH. Ce décor médiéval se compose, au fond des caissons, de quatre lys disposés en étoile dans chacun des compartiments délimités par des couvre-joints à chevrons. Ces lys, peints en blanc sur fond noir, sont soulignés d'un liseré blanc se détachant sur un aplat rouge formant bordure. Les jouées des solives présentent quant à elles des figures et des chimères peintes à l'ocre jaune, rehaussées de noir sur fond rouge. La sous-face des caissons est ornée d'un treillage losangé noir sur fond rouge, portant à chaque extrémité une fleur de lys blanche.
L'état du décor entre les modifications du XVIIIe siècle et 1889, en camaïeu bleu-gris n'est pas suffisamment document et révélé pour pouvoir être décrit.
Les sources anciennes signalent toutefois l'application d'un badigeon bleu-gris sur les caissons. La campagne de travaux menée au XIXe siècle sous la direction de Jean-Pierre Laffon s'accompagna notamment de la création de la large corniche à modillons et d'une voussure en plâtre, venant dissimuler les caissons périphériques.

Un nouveau décor fut ensuite mis en place en 1889. Les caissons furent ornés en alternance de représentations d'églantines simples à cinq pétales et de roses doubles à plusieurs rangées. Les solives reçurent un décor peint d'oves et de galons rehaussés de bronzine, tandis que chaque croisée fut soulignée par la mise en place de culots dorés. Cette campagne s'accompagna plus largement de la recomposition décorative de la salle, avec notamment la reprise des décors muraux et la création de la frise des présidents.

Entre 1963 et 1964, une nouvelle campagne de restauration entraîne un repeint général de l'ensemble. Les fonds des caissons sont doublés en contreplaqué et le décor peint de 1889 y est reproduit. Les toupies tournées aujourd'hui visibles pourraient relever de cette même campagne, ou éventuellement de celle de 1889, ce point restant à confirmer dans l'hypothèse d'une dépose ponctuelle.

Le plafond visible aujourd'hui correspond ainsi à un état stratifié, associant la structure médiévale, des remaniements du XIXe siècle et une restitution importante du milieu du XXe siècle.

État sanitaire

Les lames du plafond du XVe siècle sont visibles depuis les combles après dépose du plancher de visite moderne. Ces dernières présentent des longueurs importantes, supérieures à 3 m, orientés Est-Ouest et couvrant au minimum trois caissons.

Un sondage a été réalisé à l'extrémité Sud-Ouest sur une surface d'environ 4 m², puis un second au Sud-Est. D'anciens sondages, sous forme de fenêtres d'environ 80 cm de côté, avaient été ouverts à

l'Ouest, à l'Est, au Nord ainsi qu'au centre, permettant déjà l'observation du plafond ancien. Certaines zones, ou le plancher moderne est lacunaires, permettent également l'observation du plafond ancien.

Les observations ont mis en évidence une accumulation importante de poussières ainsi que de déjections animales. L'état de conservation des bois apparaît hétérogène selon les zones observées. L'ouverture située au Sud-Ouest montre des bois globalement bien conservés, tandis que le sondage du Sud-Est révèle la présence de traces anciennes de moisissures et d'attaques de larves xylophages. À l'angle Nord-Ouest, les lames sont en revanche très fortement dégradées, totalement pourries par endroits et se délitant au toucher. Des réparations anciennes par greffes et clouages sont également visibles.

L'état réel de dégradation des planches médiévales et de leur décor demeure toutefois partiellement inconnu, en raison de la présence du plancher moderne qui ne permet pas, à ce stade, un constat exhaustif. Il est néanmoins probable que des dégradations importantes affectent les parties Est et Ouest, en bas de versant de couverture, où des infiltrations d'eau ont entraîné l'altération des charpentes. De plus, la présence d'insectes xylophages et de foyers de plusieurs types de champignons lignivores dans les combles ne plaide pas en faveur d'une bonne conservation de ce décor.
Comme pour les charpentes de couverture, l'examen des solives visibles au Nord a mis en évidence la dégradation des abouts de poutres. Des anciennes consolidations par ajout de plats métallique en moise a déjà été réalisé sur cette zone.

Le plafond présente également une déformation importante, avec un fléchissement dans sa partie centrale, vraisemblablement ancien. L'une des solives est cassée au droit d'un étrier métallique.
Une campagne de relevé, réalisée par le cabinet de géomètre-expert GEA et suivie depuis 2023, ne met toutefois pas en évidence d'évolution de ces désordres.

Concernant les décors peints visibles depuis la Grand'Chambre, datant de la campagne de restauration de 1963-64, les surfaces présentent un encrassement généralisé et un vieillissement des vernis. Des différences de brillance confère à l'ensemble un aspect hétérogène. On observe également des soulèvements ponctuels de la couche picturale et des lacunes localisées. Les panneaux en contreplaqué, fixés par des clous aux quatre angles, paraissent globalement bien tenus.

Les tests de solubilité montrent que la crasse est globalement soluble à l'eau ou à des solutions aqueuses faiblement ajustées, tandis que les vernis se révèlent sensibles aux solvants polaires.

Propositions d'intervention

L'intervention sur le plafond de la Grand'Chambre devra répondre à un double enjeu : assurer la conservation de la structure et des décors anciens encore en place, tout en assurant la restauration de l'état actuellement visible, correspondant pour l'essentiel à la campagne de 1963-1964.

Elle devra être conduite en coordination avec les interventions prévues sur la charpente de couverture, les abouts de poutres, les maçonneries d'arase et les dispositifs de suspension métalliques, la structure du plafond étant directement liée à celle de la couverture.

Avant toute intervention, les surfaces peintes visibles depuis la salle feront l'objet d'une protection adaptée contre les poussières et les chocs. Les zones présentant des soulèvements de couche picturale seront préalablement refixées afin d'éviter toute perte de matière durant les phases de chantier.

Depuis les combles, le plancher moderne et sa structure sera entièrement déposé, par zones successives, afin de permettre l'accès au revers des lames médiévales. Les accumulations de poussières, gravats, fientes et déjections animales seront éliminées par aspiration équipée d'une filtration adaptée, sans balayage ni mise en suspension des poussières.

Cette opération permettra la réalisation d'un constat d'état exhaustif des lames de plafond du XVe siècle. Il sera accompagné d'un repérage précis, d'une documentation photographique et d'un relevé systématique de l'état des bois. Outre le repérage des altérations, il devra identifier les anciennes reprises, greffes et consolidations.

A l'issus de ce constat, un protocole de dépose sera établi afin de permettre le retrait des lames périphériques obligatoire pour la reprise des abouts des charpentes. Chaque élément sera préalablement repéré, numéroté, photographié et conditionné. La dépose devra tenir compte de la grande longueur des planches, supérieure à 3 m, et de leur rôle dans la composition des caissons.
Les éléments déposés pourront être traités en atelier, consolidés si nécessaire, puis reposés dans leur position d'origine. Un protocole de traitement devra être établi à cette occasion.

Les bois conservés en place feront l'objet d'un nettoyage doux et d'un traitement adapté après diagnostic parasitaire. Les traitements biocides ou fongicides éventuels seront limités aux zones nécessaires et validés en fonction de leur compatibilité avec les polychromies anciennes conservées au revers ou sous les repeints. Les greffes anciennes, clouages, plats métalliques et consolidations existantes seront vérifiés ; les éléments instables ou incompatibles seront repris en lien avec le lot structure.

Concernant les panneaux visibles en sous-face, correspondant principalement à la campagne de 1963-1964, l'intervention visera la conservation de l'état en place. Les panneaux situés en périphérie de la salle seront déposés afin de permettre la dépose des lames XVe siècle.
Pour les autres, ils seront vérifiés un à un, notamment au droit des clouages, des angles et des zones de soulèvement. Les fixations défaillantes seront reprises de manière discrète et compatible avec les supports anciens. Les panneaux instables pourront être déposés ponctuellement, uniquement si cela s'avère nécessaire.

Les décors peints visibles feront l'objet d'un dépoussiérage contrôlé, puis d'un décrassage progressif après essais préalables. Les tests réalisés indiquant une solubilité de la crasse à l'eau ou à des solutions aqueuses faiblement ajustées, ces procédés seront privilégiés.
Les vernis, sensibles aux solvants polaires, ne feront pas l'objet d'un dévernissage généralisé afin d'éviter les risques d'irrégularité, de retrait des repeints ou d'altération des couches picturales. Les différences de brillance seront atténuées par des interventions ponctuelles.
Les soulèvements de couche picturale seront refixés, les lacunes ponctuelles mastiquées et les pertes de décor réintégrées de manière différenciée, dans le respect de l'état 1964.

Les toupies en bois tourné et doré seront nettoyées, vérifiées dans leur fixation, puis consolidées ou reposées si nécessaire. Une dépose ponctuelle de certaines d'entre elles pourra être envisagée afin de documenter leur mode de fixation et de préciser leur datation entre la campagne de 1889 et celle de 1963-1964.

Les éléments du décor, déposé lors des sondages des années 90, seront restitués. Les lames de bois refaites et peintes à l'identique des existantes avant d'être reposé.
Les autres sondages réalisés seront repris.

L'ensemble des opérations devra intégrer la problématique de la présence de plomb identifiée dans les différentes strates décoratives de la salle. Les interventions mécaniques, les déposes, les nettoyages et les reprises localisées seront donc réalisées selon un protocole adapté : aspiration à filtration HEPA, limitation des abrasions, nettoyage humide lorsque cela est compatible avec les supports, protections individuelles adaptées et gestion réglementaire des déchets contaminés.

L'hypothèse d'une dépose complète du plafond du XVe siècle, envisagée dans une perspective de conservation à long terme et de présentation au public, a été étudiée.
Cette option ne paraît toutefois pas réellement pertinente, non pas du point de vue de la conservation de l'ouvrage, mais plutôt de celui de sa compréhension et de sa mise en valeur.

En effet, une telle intervention ne permettrait de déposer que les fonds de caissons, ornés d'un décor répétitif composé de quatre fleurs de lys orientées vers le centre. Or, les éléments les plus remarquables de cet ensemble sont les représentations animales et les chimères peintes sur les jouées des poutres, lesquelles participent pleinement à la richesse iconographique du plafond et ne peuvent être déposées. Une dépose partielle conduirait ainsi à dissocier les différents éléments constitutifs du décor et à en présenter une vision incomplète. Une telle intervention reviendrait à priver l'œuvre d'une part essentielle de son intérêt patrimonial et de sa cohérence d'ensemble.

3.3/ CORNICHE ET VOUSSURES

La corniche est un ouvrage faisant saillie d'environ 1 m par rapport au nu du mur. Constitué en plâtre sur lattis régulier, lui-même fixé sur des planches clouées sur les flancs des solives. Elle est réalisée lors des travails menés au début du XIXe siècle sous la direction Jean-Pierre Laffon. Sa création entraine la dissimulation de la première rangé de caissons du plafond.

Le profil est constitué de haut en bas : d'une mouluration, d'une voussure de 1 m de développé puis d'un entablement avec corniche. Cette dernière comprend un décor de denticules et de modillons ornés de feuilles d'acanthe, avec des rosaces intercalées entre les modillons. La grande voussure, qui raccorde la corniche au plafond, est ornée d'un décor losangé ponctué de quatorze médaillons peints en grisaille représentant des génies, ainsi que les chiffres Républicain aux angles.

Un premier décor de grisaille est dissimulé en 1889 par le décor losangé et les repeints de 1963-64.

État sanitaire

La corniche à modillons et la voussure présentent un état structurel qui paraît globalement satisfaisant, malgré des altérations localisées, notamment dans l'angle nord-ouest, en lien avec d'anciennes infiltrations d'eau provoquées par les désordres du chéneau de toiture. Les sondages réalisés dans les combles ont toutefois révélé la présence d'accumulations de gravats à l'arrière de la voussure ainsi que des dégradations affectant certains bois. En l'absence d'un accès et d'une visibilité complète sur ces espaces, il n'est cependant pas possible d'apporter un constat plus approfondi.

Les altérations actuellement observées se traduisent par un empoussièrement généralisé, des soulèvements ponctuels des peintures, des lacunes. L'angle Sud-Ouest, ayant subi des infiltrations, est le plus affecté avec la perte des plâtres ou la présence de fissure. Le décor est par endroit lacunaire et présente d'importants soulèvements. Un modillon en plâtre manque par ailleurs à l'angle sud-est ; cet élément a été retrouvé et conservé dans la Grand'Chambre (fig. 80, 81 et 82).

Enfin, les repeints et restaurations successifs ont contribué à une certaine hétérogénéité d'aspect de l'ensemble. Hugo Quelart souligne notamment des différences de brillance et de tonalité, en particulier liées aux repeints intervenus dans les années 1960.

Propositions d'intervention

Les voussures et corniches en plâtre liées à la campagne du XIXe siècle feront l'objet d'un traitement conservatoire analogue à celui du plafond : dépoussiérage, refixage des soulèvements, consolidation des fissures, masticage des lacunes et réintégration chromatique ponctuelle.

Les éléments manquants, notamment le modillon conservé, sera remis en place. Les autres éléments lacunaires seront restitués à l'identique lorsque leur absence nuit à la lecture de la composition générale.

Coté comble, le revers de la corniche et notamment la structure de charpente sera vérifiée. Les bois altérés seront remplacés dans la mesure du possible. Les accumulations de poussières, gravats et déjections animales seront éliminées par aspiration équipée d'une filtration adaptée.

Un traitement contre les larves xylophage sera également réalisé sur l'ensemble des bois.

3.4/ DECORS MURAUX ET SUPPORT

Les murs de la Grand'Chambre sont ornés d'un décor peint couvrant les grands aplats situés entre les lambris bas et la corniche à modillons. Un fond rouge grenat sert de support à une alternance régulière de la lettre « R », exécutée à la feuille d'or posée à la mixtion et entrelacée d'un rameau d'olivier, et de la croix du Languedoc figurée sur un écu inscrit au centre de deux cercles concentriques. En partie haute, ce décor est couronné par une frise à rinceaux surmontée d'un bandeau portant les noms des présidents. En partie basse la même frise décorative rinceaux assure la transition avec les boiseries.

Sur l'élévation Ouest, de part et d'autre de la chapelle, sont disposés des menuiseries en bois formant des grilles encadrées de moulures.

Ce décor appartient au programme ornemental mis en place en 1889, puis repris presque à l'identique lors de la campagne de restauration de 1963-1964.
Le rapport de J.-M. Stouffs de 2012, sous la direction de L.-L Rebière ACMH, a mis en évidement la stratigraphie suivante :
1 - Mur de brique avec joints au mortier de chaux ;
2 - Premier enduit plâtre et chaux avec présence de gravier et badigeonné ;
3 - Décors de faux appareil bicolore alternance de ton rosé et blanc avec tracé à l'ocre rouge ;
4 - Papier tontisse vert ;
5 - Enduit de plâtre lissé ;
6 – Décor de 1889 - Fond rouge grenat avec alternance de lettre R et de croix de Languedoc ;
7 – Décor de 1963-64 – Repeint à l'identique du décor de 1889.

Lors des nouvelles stratigraphies réalisées par l'équipe de M. Quelart, le décor 4, de papier tontissé vert n'a pas été retrouvé.

Le décor de faux appareil (couche 3), semble plutôt appartenir à une campagne décorative menée au XVIIe/XVIIIe siècle.

Le décor du XIXe siècle connu par les textes anciens, en camaïeu gris-bleu, n'est pas retrouvé aux zones de sondage.

Un décalage graphique des motifs et des variations chromatiques mineure sont perceptibles entre le décor de 1889 et sont repeint de 1964.
Pour la frise basse, la stratigraphie a mis en évidence un décalage de certains motifs entre l'état visible et l'état de 1889, accompagné de variations chromatiques. Ce décor est donc recomposé par reprise successive tout en conservant la logique générale.

État sanitaire

Sur ce décor, plusieurs altérations sont visibles. Le support présente diverses dégradations, les plus marquées se situant aux angles Sud-Ouest et Sud-Est, zones anciennement soumises à des infiltrations d'eau. L'enduit y apparaît par endroits pulvérulent, avec pertes de matière. La base du pilastre sud ouvrant vers la chapelle est notamment affectée par une chute importante de mortier, laissant apparaître une brique elle-même pulvérulente (fig. 85).

Une fissure ouverte accompagnée d'un décollement est également visible à l'angle Nord-Ouest, au droit de la grille menuisée (fig. 84)*. Plusieurs petites fissures sont perceptibles sur les autres élévations, bien qu'elles aient, pour certaines, été partiellement masquées par des repeints. Le support présente en outre, ponctuellement, des zones de décollement.*

Les différences chromatiques liées soit à un blanchissement des zones dévernisses durant les années 90, soit à différent repeints confère un aspect inesthétique à l'ensemble.
Des chancis sont notamment visibles sur les élévations Ouest et Nord (fig. 84)*. Le blanchissement de la couche picturale signale également l'emplacement des saignées réalisées lors de l'électrification des appliques* (fig. 86)*.*

La couche picturale présente par ailleurs des soulèvements ponctuels avec écaillage, ainsi que des lacunes localisées. La partie Sud de la frise basse située sur l'élévation Ouest est plus particulièrement affectée par un important écaillage et par des pertes de matière (fig. 83)*.*

Enfin, les analyses de laboratoire ont révélé la présence de plomb dans plusieurs couches picturales, notamment dans la couche superficielle issue de la restauration de 1963-1964, mais également dans certaines strates correspondant au décor de 1889.

Propositions d'interventions

L'intervention sur les décors peints muraux de la Grand'Chambre portera sur la conservation et la restauration de l'état actuellement visible, correspondant principalement à la campagne de 1963-64, basée sur la reprise du décor de 1889.
Les investigations menées par l'Atelier Quelart confirment en effet la superposition d'un décor ancien de faux appareil, d'un décor néoclassique de 1889, puis d'un repeint général de 1963-1964 présentant de légers décalages graphiques et chromatiques.

Avant toute intervention, les décors feront l'objet d'une protection adaptée pendant les travaux lourds réalisés dans la salle, notamment ceux concernant la charpente, le plafond et les sols. Les surfaces peintes seront protégées contre les chocs, les poussières, sans contact direct avec la couche picturale. Les éléments saillants ou fragiles, ainsi que les zones présentant des soulèvements, seront préalablement repérés et, si nécessaire, consolidés de manière provisoire.

Un constat d'état détaillé sera réalisé avant intervention, avec relevé photographique, cartographie des altérations et localisation des fissures, décollements, soulèvements, lacunes, repeints, anciens sondages, saignées électriques et zones de chancis. Ce relevé permettra d'affiner les limites des interventions et de distinguer les zones nécessitant une consolidation du support de celles relevant principalement d'un traitement de la couche picturale.

Les zones fragilisées feront l'objet d'une stabilisation préalable. Les soulèvements de couche picturale seront refixés, les bords d'écailles consolidés, et les enduits pulvérulents ou dégradés, notamment aux angles Sud-Ouest et Sud-Est, seront repris de manière localisée. Les fissures ouvertes, en particulier à l'angle nord-ouest, seront traitées après vérification de leur stabilité. Les zones de décollement d'enduit seront sondées et consolidées par injection ou autre procédé compatible avec les supports anciens, après essais préalables.

Les parties les plus altérées par les infiltrations anciennes, notamment les angles Sud ainsi que la base du pilastre Sud ouvrant vers la chapelle, feront l'objet d'un traitement spécifique. Les mortiers désagrégés seront purgés uniquement lorsque leur maintien n'est plus possible, puis remplacés par des mortiers de chaux. Les briques pulvérulentes seront consolidées ou reprises localement selon leur état.

Le nettoyage des surfaces peintes sera conduit de manière progressive, après essais préalables. Il comprendra un dépoussiérage doux, puis un décrassage aqueux ajusté selon les résultats des tests de solubilité. Les essais réalisés par l'équipe Quelart indiquent une bonne tenue générale des couches à l'eau légèrement ajustée, tandis que les vernis et certains repeints se révèlent sensibles aux solvants polaires. Le dévernissage généralisé ne sera donc pas recherché, afin d'éviter les risques de retrait simultané des repeints, d'irrégularités chromatiques et d'instabilité à long terme.

L'étude d'avant-projet proposait deux solutions de traitements :
Option A – Remise à niveau chromatique et recouvrement des fonds ;
Option B – Restauration conservatoire.

L'option A retenue a été retenue. Elle consiste en une remise à niveau chromatique générale des fonds, comprenant l'encapsulation contrôlée des couches anciennes et la restitution d'une homogénéité d'ensemble.
Une étude colorimétrique sera préalablement réalisée afin de déterminer la teinte issue de la campagne de 1964. Sur la base de cette étude, et après validation d'une peinture compatible avec les décors existants, les fonds rouges seront entièrement repris.
Les monogrammes dorés, les croix occitanes et les rameaux d'olivier seront également restitués et repris à la feuille d'or.
La frise Sud-Ouest, très dégradée, sera intégralement restituée.
La frise verte fera l'objet d'un traitement en conservation consistant au refixage des soulèvements, la stabilisation des microfissures, le traitement ponctuel des efflorescences et des lacunes.

3.5/ DECORS DE LA CHAPELLE

La chapelle se présente sous la forme d'une alcôve d'environ 3 m sur 3 m, ménagée au centre de l'élévation ouest de la Grand'Chambre. Son ouverture sur la salle est encadrée par deux doubles pilastres surmontés de chapiteaux corinthiens (fig. 87). L'ensemble est couvert par une voûte réalisée en brique plâtrière, séparée aux élévations par une corniche moulurée.
Cette espace, édifié courant du XIXe siècle présente une cohérence stylistique avec la campagne néoclassique du reste de la salle.

Les murs Sud et Ouest, reconstruits en parpaing lors des travaux d'aménagement du tribunal de grande instance menés entre 1996 et 2008, reprennent le décor de la fin du XIXe siècle, mais dans une exécution plus sommaire. Seul le mur Nord conserve un décor ancien, correspondant à l'état de 1889, repris lors de la campagne de 1963-1964.
A la différence de la salle, la partie inférieure ne dispose pas de boiserie. Sous la frise à rinceaux un simple aplat brun a été appliqué. Des baguettes moulurées sont présentes sur le mur Nord.

La voûte, peinte en bleu étoilé, présente en son centre une colombe dorée (fig. 91). La corniche moulurée est également dorée, tandis que les pilastres sont ornés de rinceaux peints, participant à l'unité décorative de l'ensemble.

État sanitaire

Les murs présentent de fines fissures, auxquelles s'ajoute une fissure plus importante en partie inférieure du mur nord (fig. 88)*. La couche picturale s'y soulève ponctuellement. Un encrassement généralisé est constaté sur l'ensemble des surfaces. Plusieurs tonalités de fond, résultant de repeints successifs, altèrent aujourd'hui la cohérence esthétique du décor. Il convient également de souligner que la restitution des décors sur les murs ouest et sud, réalisée dans les années 2000, n'a pas été réalisé avec la même qualité d'exécution que les reprises menées dans les années 1960. Le décor des pilastres sud apparaît notamment plus grossier.*

La corniche dorée présente de nombreuses lacunes sur l'ensemble du tronçon ouest. L'angle sud-ouest est pulvérulent, tandis qu'une partie du plâtre est tombée à l'angle Sud-Est (fig. 91).

La voûte présente plusieurs fissures ayant entraîné localement le détachement de l'enduit et du décor peint. La couche picturale y est ponctuellement soulevée. Certaines zones ont déjà fait l'objet de repeints, dont la tonalité diffère du ton d'origine (fig. 91)*. L'empreinte de certaines étoiles demeure perceptible sous ces reprises, ce qui accentue l'hétérogénéité visuelle de l'ensemble. Comme pour les murs, le décor de la voûte présente enfin un encrassement généralisé.*

Il est important de signaler que des sondages ont été réalisés en pied de mur Sud et Ouest. C'est à cette occasion qu'il a été constaté que ces derniers avaient été rebâtis en parpaings sur une semelle filante en béton, à une profondeur de 50 cm par rapport au sol de la chapelle. La fondation en briques de l'autel de cette chapelle est apparue en bon état de conservation, sans déformation. Les mouvements observés sur l'emmarchement et le sol seraient donc anciens, stabilisés aujourd'hui.

Propositions d'interventions

L'intervention sur les décors de la chapelle sera conduite en continuité avec les partis retenus pour la Grand'Chambre. Elle visera à une remise à niveau chromatique de l'état visible, correspondant principalement à la campagne de 1963-1964 et aux reprises postérieures.

Avant toute intervention, l'ensemble des décors de la chapelle fera l'objet d'un constat d'état détaillé, accompagné d'une documentation photographique et d'un relevé précis des fissures, soulèvements, lacunes, zones pulvérulentes, repeints et différences de tonalités.

Les murs feront l'objet d'une stabilisation préalable des enduits et de la couche picturale. Les fissures fines seront ouvertes et reprises ponctuellement lorsque nécessaire. La fissure plus importante située en partie inférieure du mur nord sera traitée après vérification de l'adhérence de l'enduit. Les soulèvements de couche picturale seront refixés, les bords d'écailles consolidés et les zones pulvérulentes stabilisées par un procédé compatible avec les matériaux en place.

Les murs sud et ouest, reconstruits lors des travaux des années 1996-2008, feront l'objet d'un traitement différencié. Leur décor, plus récent et d'exécution plus sommaire, ne présente pas la même valeur matérielle que le mur nord. L'intervention cherchera donc à améliorer leur intégration visuelle avec l'ensemble. Les reprises les plus grossières, notamment sur les pilastres sud, pourront être atténuées par des retouches localisées et une harmonisation chromatique.

Les baguettes moulurées présentes sur le mur Nord seront vérifiées, nettoyées et refixées si nécessaire.

La corniche moulurée dorée sera consolidée avant nettoyage. Les parties pulvérulentes, notamment à l'angle sud-ouest, seront stabilisées. À l'angle sud-est, la lacune de plâtre sera reprise par un complément compatible, modelé dans la continuité du profil existant. Les lacunes de dorure du tronçon ouest feront l'objet d'une reprise ponctuelle, limitée aux pertes perturbant la lecture d'ensemble. Aucune redorure généralisée ne sera recherchée.

La voûte peinte en bleu étoilé fera l'objet d'une intervention conservatoire. Les fissures seront traitées après vérification de leur stabilité, les soulèvements de couche picturale refixés, puis les lacunes d'enduit et de décor reprises localement. Les repeints de tonalité discordante seront atténués par des réintégrations chromatiques adaptées. Les étoiles partiellement masquées ou visibles en empreinte sous les reprises pourront être restituées ponctuellement lorsque leur absence nuit à la lecture générale de la voûte.
La colombe dorée située au centre de la voûte sera nettoyée, puis consolidée si des soulèvements ou pertes de dorure sont constatés.

Les différences de tonalité liées aux repeints successifs seront réduites par des retouches ponctuelles.

3.6/ MENUISERIE

e) Lambris d'appui

Des boiseries habillent la partie inférieure des murs de la partie ouest de la Grand'Chambre sur une hauteur d'environ 1,90 m. Ces menuiseries, que l'on peut qualifier de lambris d'appui malgré leur hauteur importante, se composent d'une succession régulière de travées. Chaque module est ordonné, de haut en bas, autour d'une cimaise moulurée continue, puis d'un grand panneau rectangulaire encadré d'une mouluration et adouci aux angles par des coupes courbes. Une traverse intermédiaire le sépare d'un second registre, plus étroit et allongé, également traité en panneau mouluré.
L'ensemble repose sur une plinthe basse filante, peu saillante (fig. 92, 93 et 94).

L'ordonnance de ces modules varie selon les parois afin de s'adapter aux percements :
- Élévation nord : cinq panneaux composent cette paroi, répartis en quatre panneaux entre les deux portes d'accès et un cinquième à droite de la porte ouest.
- Élévation ouest : composée de six panneaux, trois panneaux sont disposés de part et d'autre de la chapelle.

- Élévation sud : neuf panneaux s'organisent selon une alternance de deux panneaux étroits puis d'un panneau plus large, marquant le rythme des baies.

Les lambris sont peints dans une teinte brun foncé pour les montants, traverses, cimaises et plinthes, tandis que les panneaux reçoivent un ton plus clair, brun rouge.

Les sources historiques mentionnent la présence de boiseries dès les premières descriptions de la salle. Les éléments actuellement en place paraissent, quant à eux, se rattacher à une campagne d'aménagement du XIXe siècle.

L'étude stratigraphique a mis en évidence une certaine cohérence dans la succession des couches, avec la répétition, au-delà de la couche visible brune, d'une seconde couche brune de tonalité similaire, puis d'une préparation huileuse claire. Au-delà, l'alternance des couches varie selon les zones sondées. Une couche brune recouvre souvent une couche verte.

Selon Hugo Quelart, cette couche verte pourrait correspondre à un produit de traitement du bois à base de cuivre, de type acétate. Seules des analyses complémentaires permettraient de lever ce doute.

Dans l'hypothèse où cette interprétation serait confirmée, les lambris semblent vraisemblablement avoir été mis en place en 1889, puis repeints lors de l'intervention de 1963-1964.

État sanitaire

Les lambris d'appuis présentent un état sanitaire globalement satisfaisant. Aucune attaque xylophage active significative n'a été relevée, et leur stabilité mécanique est jugée dans l'ensemble bonne. Les altérations observées demeurent ponctuelles : quelques désordres liés à l'humidité, principalement sur la paroi Ouest, un ternissement localisé à proximité des anciens calorifères, des griffures et usures d'usage, des décollements ainsi que l'ouverture des assemblages entre panneaux (fig. 93).

Propositions d'interventions

Pour permettre l'intervention sur les charpentes du sous-sol ainsi que la dépose du sol, l'ensemble des lambris sera déposé avec soin. Cette opération devra être précédée d'un repérage précis, d'une documentation photographique complète, ainsi que d'un marquage individuel de chaque élément. Les ouvrages feront l'objet d'un dépoussiérage préliminaire à la brosse douce sous aspiration HEPA, avant d'être protégés, mis en caisse et transportés en atelier.

En atelier, un élargissement ponctuel des sondages permettra de confirmer l'homogénéité stratigraphique. Une analyse des couches vertes sera également réalisée en laboratoire afin de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'une couche de traitement du bois.

Les lambris seront ensuite nettoyés selon un protocole adapté, préalablement validé par la maîtrise d'œuvre. Les bois et les assemblages seront vérifiés. Les usures et lacunes superficielles feront l'objet d'un masticage, puis d'une remise en teinte à l'identique de l'existant. Les éléments seront reposés après la restauration des décors peints de la salle et reprise de l'ensemble des structures de support.

La dépose de ces ouvrages constituera par ailleurs l'occasion d'examiner le revers des maçonneries et, le cas échéant, d'identifier d'éventuels décors antérieurs.

f) Portes

Porte Nord-Est, entrée principale
La porte nord-est, correspondant à l'entrée principale, mesure environ 1,85 m de largeur pour 3,60 m de hauteur. Elle est constituée d'une menuiserie à deux vantaux. Chaque vantail est subdivisé en trois panneaux moulurés superposés, selon une composition symétrique associant des panneaux inférieur et supérieur carrés encadrant un grand panneau central vertical.
L'ensemble s'inscrit dans un encadrement architecturé, avec chambranles saillants et couronnement par un entablement mouluré porté par deux consoles sculptées de feuilles d'acanthes. Cet ensemble est enrichi d'une frise décorée de fleurettes en relief.
Positionnée sur le nu extérieur de la maçonnerie, côté salle des Pas-Perdus, la porte ménage côté Grand'Chambre un renfoncement dont les parois sont habillées de boiseries reprenant le panneautage des vantaux.
L'ouvrage est peint dans des tons brun foncé, identiques à ceux des lambris d'appui, et souligné de filets dorés, doublés sur les panneaux.

Porte Nord-Ouest
L'ouverture nord-ouest, d'une largeur d'environ 1,50 m pour une hauteur de 3,00 m, se compose d'un ensemble à double dispositif. Elle comprend, une porte à deux vantaux en bois peint, inscrite dans un chambranle et un entablement semblable à ceux de la porte principale.
Chaque vantail est divisé en quatre panneaux superposés, de format rectangulaire ou presque carré, soulignés par de fines moulurations dorées se détachant sur un fond brun. Les renfoncements sont traités de manière cohérente avec les vantaux, au moyen d'un panneautage en quatre registres.
Au-devant de cette porte ont été rapportés deux vantaux de doublage revêtus d'un tissu de velours rouge.

Porte Est
Positionnée sur le nu du mur côté salle, la porte percée à l'Est, d'une largeur d'environ 1,40 m pour une hauteur d'un peu plus de 2,70 m, est constituée d'une menuiserie à deux vantaux. Chaque vantail est subdivisé en trois panneaux moulurés superposés, selon une composition symétrique associant des panneaux inférieur et supérieur carrés encadrant un grand panneau central vertical.
Comme pour les deux autres ouvertures, l'ensemble s'inscrit dans un encadrement composé de chambranles saillants, d'un couronnement et d'une frise.
Cet ouvrage est lui aussi peint dans des tons brun foncé et souligné de filets dorés.

<u>*État sanitaire*</u>

Ces trois ouvrages présentent un état sanitaire satisfaisant, sans désordre structurel apparent. L'état de surface apparaît en revanche altéré par l'usure et l'encrassement. La polychromie est localement ternie, avec de nombreuses micro-rayures, frottements et marques d'usage, particulièrement perceptibles sur les panneaux et dans les parties basses les plus exposées. Les filets et moulurations dorés présentent plusieurs lacunes ponctuelles.

La porte de doublage à deux vantaux couvert de velours rouge est présente un état d'usure avancé.

<u>Propositions d'interventions</u>

Pour permettre l'intervention dans la Grand'Chambre sans dommage sur ces ouvrages, les vantaux des portes seront déposés en vue d'une restauration en atelier. Les chambranles, couronnements et panneaux disposés dans les ébrasements des ouvertures Nord, seront quant à eux traités sur place et soigneusement protégés pendant toute la durée du chantier.

Comme pour les lambris d'appui, un élargissement ponctuel des sondages permettra de confirmer l'homogénéité stratigraphique de ces menuiseries et leur cohérence avec les autres décors de la salle.

Les éléments déposés seront ensuite nettoyés selon un protocole adapté, préalablement validé par la maîtrise d'œuvre. Les bois et les assemblages seront vérifiés, et les désordres éventuels traités. Les usures, épaufrures et lacunes superficielles feront l'objet d'un masticage, puis d'une remise en teinte à l'identique de l'existant. Les filets et moulurations dorés altérés seront également repris ponctuellement afin de restituer une lecture homogène de l'ensemble.

Les organes d'ouverture, serrures, paumelles, ferrures et systèmes de fixation seront vérifiés et repris si nécessaire.

Les portes seront reposées après l'achèvement de la restauration des décors peints de la salle.

g) Horloge

Nota : le cadran de l'horloge et sa mécanique ne sont pas traités ici.

L'horloge de la Grand'Chambre prend place au-dessus de la corniche de la porte centrale du mur nord. Elle s'inscrit dans une composition symétrique associant, de part et d'autre du cadran circulaire, deux figures allégoriques sculptées en relief. À gauche, la Justice est représentée assise, vêtue à l'antique, tenant de la main gauche un glaive à la pointe abaissée, de sa main droite une palme épousant la forme du cadran, tandis qu'à ses pieds figure la balance. À droite, la Victoire, dont la tête est couronnée de laurier et tournée de profil, tient également une palme dans la main gauche.

Le groupe surmontant la porte est constitué d'un assemblage de pièces de bois formant un ensemble au découpage complexe. La sculpture présente un aspect relativement sommaire, marqué par la lisibilité des traces d'outils et par un modelé peu adouci.

Les sondages et constats récents montrent que l'aspect actuellement visible correspond à une monochromie brun-ocre, pouvant être interprétée comme une imitation de faux bois. Cette tonalité est cohérente avec les repeints observés sur d'autres parties de la Grand'Chambre et semble renvoyer à la campagne de restauration de 1963-1964.

La stratigraphie relevée par l'atelier Quelart, en cohérence avec les sondages antérieurs menés par l'atelier Stouffs en 2012, met en évidence plusieurs états successifs : un décor faux bois actuel, une couche de préparation, une couche brune interprétée comme un faux bois antérieur, puis un probable état plus ancien également traité en faux bois. L'un de ces états anciens comportait au moins ponctuellement des dorures, notamment sur les feuilles de palme, aujourd'hui absentes de l'aspect visible.

État sanitaire

Les assemblages présentent des ouvertures au niveau des jonctions ainsi que des décalages. Des fissurations affectent les mastics, et certaines reprises apparaissent disgracieuses. L'ensemble offre une lecture fragmentée. Un encrassement généralisé est également constaté.

Propositions d'interventions

Nota : le cadran de l'horloge et sa mécanique ne sont pas traités ici.

Cette sculpture en bois sera traitée sur place. Elle fera l'objet d'une protection contre les chocs et la poussière pendant toute la durée des interventions sur les charpentes du comble et du sous-sol.

L'intervention portera sur la consolidation des zones fissurées et des joints ouverts, afin de redonner à l'ensemble un aspect plus homogène. Les mastics anciens seront stabilisés et un nettoyage sera réalisé sur l'ensemble de l'ouvrage.

Le cadran de l'horloge fera également l'objet d'un nettoyage.

La question de la dorure des palmes, afin de se conformer à l'état de 1889, est posée. Cette intervention sera comptée en option.

h) Cache-rideaux

Les cache-rideaux appartiennent au programme décoratif mis en place dans la Grand'Chambre en 1889, en cohérence avec la reprise générale des décors muraux et l'installation des luminaires. Disposés au-dessus des cinq baies percées dans le mur Sud, ils constituent des éléments de menuiserie décorative destinés à masquer la partie haute des rideaux et de leur tringlerie.

Ces ouvrages, de forme en U et saillants par rapport au nu du mur, se composent d'un élément frontal d'environ 3 m de long sur 30 cm de hauteur, prolongé par deux retours latéraux d'environ 35 cm. Deux plats métalliques fixés dans la maçonnerie et sur les parties latérales assurent le maintien de l'ensemble. Un second système d'accroche, composés d'œillets métalliques fixés à la fois dans la maçonnerie et sur la face interne frontale, permettent l'accrochage de cordes de sécurité. Ces ouvrages présentent un décor mouluré et doré sur toute sa surface.

Les supports des rideaux, indépendants des cache-rideaux, sont fixés directement dans la maçonnerie.

<u>*État sanitaire*</u>

Plusieurs moulures inférieures des parties latérales sont manquantes ; certaines ont toutefois été déposées puis stockées sur le dessus des cache-rideaux. Les bois présentent sont piqués et altérés par des larves xylophages. La dorure est altérée et lacunaire par endroits, laissant apparaître localement la couche d'assiette rouge. Les bois présentent un encrassement important. Les fixations, qui semblent globalement en bon état de tenue, devront néanmoins être révisées. Enfin, la tringlerie devra elle aussi faire l'objet d'une reprise.
Les rideaux et leurs cantonnières sont aujourd'hui manquants.

<u>Propositions d'interventions</u>

Pour permettre l'intervention sur les décors muraux, l'ensemble des cache-rideaux sera déposé méthodiquement. Cette opération devra être précédée d'un repérage précis, d'une documentation photographique ainsi que d'un marquage de chaque élément. Les ouvrages feront l'objet d'un dépoussiérage préliminaire à la brosse douce sous aspiration HEPA, avant d'être protégés, mis en caisse et transportés en atelier.

Les éléments en bois altérés seront restaurés ou remplacés selon leur état de conservation. Les moulures manquantes seront restituées. Les parties dorées seront nettoyées et les lacunes feront l'objet d'une restitution.

Lors de la repose, les fixations métalliques seront vérifiées et remplacées si nécessaire. Celles qui seront conservées feront l'objet d'un brossage et traitement antirouille. Les liens de sécurité en corde seront également remplacés.

4/ SOLS

4.1/ GRAND'CHAMBRE

Le sol de la Grand'Chambre se compose de deux types de revêtements distincts : sur la moitié Ouest, un dallage en pierre, et sur la moitié Est, un parquet bois.

c) Dalles de pierre

Le dallage est constitué de dalles de format carré (environ 42 cm de côté), en pierre de teinte beige et grise, disposées selon un calepinage en damier diagonal. Des bordures périphériques, composées d'une ou deux rangées de pierres beiges de format rectangulaire, viennent délimiter ce tapis sur les côtés Nord, Est et Ouest. Aucune bordure n'est présente au droit de l'élévation Sud, où le dallage vient s'interrompre sous le lambris. Ce même revêtement se prolonge dans le passage situé à l'entrée Nord-Ouest de la Grand'Chambre, assurant une continuité de traitement entre les espaces.

État sanitaire

Le dallage en pierre présente un défaut de planéité, lié aux déformations des structures de charpente situées en sous-sol. De nombreuses dalles sont cassées, fracturées ou épaufrées, avec des lacunes localisées.
Les surfaces présentent des altérations d'usure marquées, caractérisées par des rayures, un creusement et un encrassement, particulièrement prononcé dans les zones de circulation. Les joints sont altérés, voire localement lacunaires.
Dans le passage d'accès Nord-Ouest, un ragréage au ciment a été réalisé en reprise de zones dégradées. Par ailleurs, les réseaux de chauffage traversant le plancher depuis le sous-sol ont généré des désordres ponctuels, notamment des cassures au droit des percements.

Propositions d'intervention

Dans un premier temps, l'ensemble du dallage fera l'objet d'une dépose soignée, précédée d'un relevé précis du calepinage, d'un repérage et d'une numérotation des dalles. Les éléments déposés seront préalablement nettoyés afin avant d'être stockés dans des conditions adaptées pendant toute la durée des travaux.

La présence de poussière de plomb est signalée sur les revêtements de sol.
La dépose et le nettoyage devront faire l'objet d'un protocole prenant en compte ce polluant.

Les dalles seront ensuite stockées dans des conditions adaptées pendant toute la durée du chantier, avant leur repose.

Le forme du sol sera retirée sur une largeur de 2 m sur en périphérie de la salle afin de permettre la reprise des abouts de charpente en sous-sol. En partie centrale la forme se remaniée afin d'en corriger les défauts de planéité.

Les dalles feront l'objet d'un tri et d'une restauration, comprenant :
- le remplacement ponctuel des éléments trop dégradés, par des pierres de caractéristiques et teintes équivalentes ;
- la purge des ragréages au ciment ;
- le nettoyage soigneux de chaque élément.

Les dalles présentant une casse nette seront reposées en l'état. La conservation du matériau d'origine est privilégiée.

À l'issue de ces interventions, et de la reprise des charpentes, la forme sera rétablie en périphérie, et le dallage sera reposé selon son calepinage d'origine.

L'ensemble fera l'objet d'un rejointoiement général, d'un nettoyage de surface et d'une mise en cire.

d) Parquet à bâtons rompus

Le parquet, en chêne vernis, est disposé en pose à bâtons rompus, orientée dans le sens longitudinal de la salle. Chaque lame mesure environ 9 cm de largeur pour 53 cm de longueur et est assemblée par un système de rainure et languette. Aucune bordure périphérique n'est présente et les lames sont découpées en rive en fonction des limites de la pièce.
Ce revêtement est posé sur un lambourdage, dont les sections sont de 9 par 16 cm et l'entraxes de 38 cm. Un solivage a été constaté au-dessous du lambourdage mais n'a pas été sondé et reste inconnu. L'ensemble repose sur un support constitué de terre et d'agrégats.

État sanitaire

Le parquet présente, lui aussi, des usures de surface ; rayures, enfoncement, traces de circulation marquées. Certaines lames nécessitent d'être remplacées.

L'état du lambourdage n'a pas pu être observé et demeure inconnu, nécessitant des investigations complémentaires en phase travaux.

Propositions d'intervention

Concernant le parquet en chêne posé en bâtons rompus, celui-ci fera l'objet d'une dépose soignée, afin de préserver les assemblages par rainure et languette. Les lames seront ensuite nettoyées, poncées sur leur face visible et traitées contre les insectes à larves xylophages, avant d'être stockées en caisse dans des conditions adaptées pendant toute la durée du chantier.

À l'instar du dallage en pierre, la présence de poussières de plomb a été identifiée sur le parquet. Les opérations de dépose, de dépoussiérage et de ponçage feront donc l'objet d'un protocole spécifique, adapté au risque lié à ce polluant.

La structure en lambourdage sera vérifiée, les éléments altérés remplacés si nécessaire, et l'ensemble fera l'objet d'un traitement contre les larves xylophages.

Un platelage provisoire sera mis en place sur les lambourdes pendant la durée du chantier, afin de permettre la circulation et la protection des ouvrages.

À l'issue des travaux, le parquet sera reposé selon son calepinage d'origine. Des bordures périphériques en chêne, d'une épaisseur équivalente à celle des lames, seront réalisées afin d'assurer une finition soignée en rive. L'ensemble fera enfin l'objet d'un nettoyage et de l'application d'un vernis.

4.2/ CHAPELLE

Le sol de la chapelle est dissocié de celui de la Grand'Chambre par une marche, dont le nez est mouluré en demi-ronde.
Au-devant de l'autel, le sol est constitué d'un tapis de dalles carrées bicolores, blanches et rosées, d'environ 22 cm de côté, disposées en calepinage diagonal. Ce tapis est encadré par des bordures périphériques en marbre gris, qui se prolongent latéralement au droit de l'autel. À l'arrière de celui-ci, le revêtement est constitué de tomettes en terre cuite, se substituant au dallage en marbre.

État sanitaire

L'ensemble présente un état de conservation très dégradé. On observe un important défaut de planéité, caractérisé par un enfoncement généralisé des dalles, avec un point bas marqué au pied de l'autel.
Plusieurs éléments sont fortement altérés :
- une des marches est brisée en plusieurs morceaux ;
- les dalles latérales présentent de nombreuses fractures ;
- certaines dalles du damier sont désolidarisées ou fracturées.
Des reprises ponctuelles ont été réalisées pour combler certaines lacunes, générant aujourd'hui une hétérogénéité de traitement et de finition.
Enfin, l'ensemble du sol est marqué par un encrassement important et des usures de surface.

Propositions d'intervention

Pour la chapelle, une intervention analogue à celle prévue pour le sol de la Grand'Chambre est préconisée, comprenant la dépose après relevé et calepinage, la reprise de la forme, puis la repose des éléments conservés.

La marche, notamment la pierre présentant de multiple casse, ne sera pas déposée afin d'éviter une dégradation plus importante qui nécessiterait son remplacement. Là encore, la conservation de la matière d'origine est privilégiée.

Les éléments fracturés seront ainsi maintenus et reposés en place, avec un travail spécifique visant à atténuer visuellement les lignes de rupture. Les marbres, caractérisés par un veinage beige et blanc, feront l'objet d'une reprise adaptée des teintes des mortiers de casse afin d'apporter une meilleure intégration des altérations.

5/ ESTRADE

L'estrade de la Grand'Chambre constitue la tribune de la Cour et occupe environ un tiers de la salle. Elle porte les bancs, fauteuils et la banquette centrale du Premier Président, et participe directement à la hiérarchie spatiale de la salle d'audience. Son accès principal se fait depuis la salle par un emmarchement à gradins, complété par une porte ménagée à l'angle Sud-Est réservée aux membres de la Cour.

La partie principale, qui s'étend sur toute la largeur de la salle, présente une profondeur d'environ 4,5 m. Deux ailes en retour sont disposées le long des murs Nord et Sud : celle située au Nord, d'une profondeur d'environ 2 m, et celle au Sud, plus profonde (plus de 3 m), s'étendent chacune sur une longueur d'environ 3 m.

Sa structure est entièrement en bois. Elle repose sur un système de type poteaux-poutres et solives support du plancher, avec des appuis ponctuels latéraux dans la maçonnerie.

Cette structure est non homogène et résulte d'adaptations successives. Les poteaux sont irrégulièrement espacés, de l'ordre de 50 à 140 cm, et prennent appui de manière hétérogène sur des poutres anciennes, planchettes, petites maçonneries, ou parfois directement sur le sol. Des renforts ponctuels ont notamment été ajoutés au droit de l'emmarchement.

L'espace sous estrade forme un plénum technique et de visite est accessible depuis une trappe frontale située sur la partie Sud.

État sanitaire

L'état général de l'estrade peut être considéré comme relativement satisfaisant sur le plan sanitaire, sans infestation active massive observée, mais avec des traces anciennes d'attaques xylophages, des remplacements ponctuels de pièces et des réparations disparates. En revanche, la structure actuelle ne permet pas de garantir à elle seule une conformité suffisante aux exigences de stabilité, de sécurité et d'intégration des réseaux.

Certaines files de potelets présentent des entraxes anormalement grands, laissant supposer la disparition d'appuis intermédiaires. D'autres éléments semblent également sous-dimensionnés. Les limons de l'emmarchement nécessitent un renforcement et une révision de leurs fixations.

Le volume sous estrade est également fortement encombré par une accumulation de gravats, de réseaux obsolètes, d'anciens appareillages, voire d'éléments maçonnés d'un ancien système de chauffage. Cet encombrement gêne la lecture de la structure, la circulation, la maintenance et la surveillance sanitaire de l'ouvrage.

Propositions d'intervention

Outre sa fonction essentielle dans la hiérarchisation de l'espace, l'estrade actuelle, remaniée à de nombreuses reprises, présente une structure hétérogène et insuffisamment dimensionnée. Elle ne constitue pas, en l'état, un élément patrimonial justifiant une conservation en place.
En conséquence, il est préconisé la dépose complète de sa structure, en vue de sa reconstruction intégrale.

Les banquettes adossées seront déposées avec soin en vue de leur conservation, de même que l'ensemble du mobilier présent sur l'estrade.
Les revêtements textiles (moquette et tissus), présentant des contaminations en poussières de plomb, seront déposés conformément à un protocole adapté au traitement des matériaux plombés (confinement, aspiration, gestion des déchets en filière spécialisée).
Les bois constituant le plancher seront également déposés selon les mêmes précautions sanitaires.
La structure de l'estrade sera ensuite démontée soigneusement, avec tri des éléments. Certains bois pourront être conservés en vue d'un réemploi, selon leur état sanitaire.

Le volume sous estrade fera l'objet d'un dégagement complet, comprenant :
- l'évacuation des gravats et matériaux accumulés ;
- la dépose des réseaux hors d'usage ;
- la mise à nu du sol et des éléments porteurs existants.

Le sol sera ensuite nivelé. Les poutres en place seront déposées, avec conservation ou mise au rebut selon leur état réel de dégradation.
Une chape légère à base de chaux naturelle NHL 5 et de granulats de liège sera mise en œuvre, selon le dosage suivant : 1 sac de 25 kg de chaux / 70 L de liège / 16 L d'eau.
Une trémie technique sera aménagée en partie sud afin de permettre le passage et l'évolution des réseaux.

L'estrade sera entièrement refaite avec des poteaux dont l'entraxe moyenne sera de 50 cm posé sur des sablières de répartition. Les poteaux soutiendront des poutres support d'un nouveau solivage. Un plancher, emmarchement et élément de parement seront réalisés en finition. La plinthe périphérique de l'estrade sera également restituée.
Une nouvelle moquette sera mise en place en finition.

Cette nouvelle structure permettra la réorganisation complète des réseaux en plus de constitué une sécurité d'usage.

6/ GRILLE DE LA CHAPELLE

La chapelle est fermée par une grille métallique à deux vantaux, de composition symétrique (fig. 123). Elle se compose d'un barreaudage vertical rond, scandé par deux traverses horizontales, haute et basse, formant frises et ornées de petits médaillons circulaires en fonte à décor floral. Le couronnement est souligné par une rangée de fleurons élancés (fig. 124). La partie inférieure reprend ce même principe décoratif, avec de petits motifs pendants alignés dans l'axe des barreaux, sous la traverse basse (fig. 125).

Les vantaux sont fixés par des gonds fichés dans le parement en partie haute (fig. XX), ainsi que par un pivot ancré dans le sol (fig. 127 et 129). Un boîtier de serrure, lui aussi orné de motifs floraux, assure la fermeture (fig. 126).

La grille, de teinte brun-vert, apparaît aujourd'hui ternie. Les éléments décoratifs, notamment les médaillons et les fleurons, semblent avoir été initialement dorés.

État sanitaire

Les vantaux semblent en bon état de conservation et ne présentent aucune déformation apparente. Les éléments de décor ne montrent pas de lacunes. En revanche, les dispositifs de fixation semblent avoir subi un foisonnement, entraînant une altération des mortiers et du parement, ainsi que la casse des dalles de sol.

L'ensemble présente un fort encrassement et la dorure est très altérée.

Enfin, les clés sont manquantes.

Propositions d'intervention

Pour permettre l'intervention sur les décors muraux et éviter la dégradation de la grille, les deux vantaux seront déposés pour une restauration en atelier. Cette opération devra être précédée d'une documentation photographique. Les ouvrages feront l'objet d'un dépoussiérage préliminaire à la brosse douce sous aspiration HEPA, avant d'être protégés et transportés en atelier.

Ces ouvrages feront l'objet d'une évaluation de l'état de surface et de corrosion ainsi que d'une stratigraphie des peintures en vue de retrouver la teinte initiale des repeints et d'établir une chronologie des tons et couches. Ces observations seront consignées dans un rapport qui sera validé par le maître d'œuvre.

Un traitement antirouille sera effectué sur l'ensemble des éléments métalliques par une couche de primaire riche en zinc (95 % minimum) adaptée au support.

Une mise en teinte sera réalisée après analyse des résultats de la stratigraphie avec une peinture riche en zinc appliquée en deux couches. Les dorures à la feuille des éléments décoratifs seront restituées.

La serrure, sera déposée, vérifiée et remise en jeu.
Lors de la repose les organes de rotation (gonds, pivot) des vantaux seront vérifiés et remis en jeu. Les ancrages dans les maçonneries et dans le sol seront repris et traité à l'antirouille.

Un jeu de deux clefs, conformes aux modèles du XIXe siècle, sera réalisé.

7/ AUTEL DE LA CHAPELLE

L'autel, présent dans l'alcôve de la chapelle située à l'ouest de la Grand'Chambre, constitue un élément liturgique intégré à la salle, faisant à l'estrade de la Cour (fig. 131).

Remanié lors des transformations du XIX^{e} siècle, cet espace, ainsi que l'autel, ont de nouveau été perturbés lors des travaux d'aménagement du Palais au cours des années 2000.

L'autel se présente sous la forme d'un massif maçonné revêtu de plaques de marbre gris, beige et vert veinés. La table repose sur un socle d'environ 10 cm de hauteur en marbre beige.
La table est encadrée par une plinthe et une corniche moulurée, et composé d'un panneau central en marbre vert veiné de blanc, sur lequel est appliqué un Agneau pascal en métal doré (fig. 133).
En partie supérieure, la table reçoit un gradin d'autel en marbre beige veiné, supportant un tabernacle et une garniture composée de chandeliers dorés. Le tabernacle, en marbre polychrome sculpté, est surmonté d'une croix métallique dorée (fig. 132).

État sanitaire

Indépendamment de l'affaissement du sol au droit de l'autel, traité dans le chapitre relatif aux sols, l'ouvrage présente plusieurs désordres propres.
Des déformations sont observées, se traduisant notamment par l'ouverture des joints d'assemblage des plaques de marbre, ainsi que la déformation du gradin, avec un affaissement vers le tabernacle.
Au revers, le revêtement de marbre laisse place à une structure en maçonnerie de briques posées de chant, hourdées au mortier. Deux ouvertures permettent d'observer l'intérieur de l'ouvrage (fig. 135)*.*
Cette structure interne apparaît de qualité médiocre, tant dans sa mise en œuvre que dans sa cohérence constructive. Des éléments métalliques, fortement corrodés, sont visibles et semblent participer au maintien de l'ensemble.

Le tabernacle est cassé en partie supérieure.
Les parements en marbre sont encrassés et présentent des rayures et traces d'usure.
Les éléments dorés sont également encrassés et lacunaire. Certains semblent d'oxydés (bronzine ?).

Propositions d'intervention

Au regard des constats établis, il est préconisé un démontage complet de l'autel en vue d'une restauration en atelier, suivi d'une reconstruction sur une nouvelle structure maçonnée.
Les marbres seront déposés méthodiquement, avec repérage et calepinage préalable. Ils feront l'objet d'un dépoussiérage préliminaire à la brosse douce sous aspiration HEPA, avant une protection et mise en caisse pour un transport en atelier.
La structure maçonnée en briques sera démolie, après analyse.
Les éléments déposés feront l'objet d'un constat d'état détaillé en atelier, sur la base duquel un protocole d'intervention sera établi.

Les interventions comprendront :
- un nettoyage adapté des marbres, après essais préalables, sans recours à des méthodes abrasives ;
- la reprise des petites lacunes ;
- l'atténuation des traces d'usure.
Les dorures seront nettoyées et reprise ponctuellement, sans recours à une redorure généralisée.

Après reprise des sols et stabilisation de la chapelle, une nouvelle structure maçonnée en briques sera réalisée. L'autel sera ensuite remonté dans son état d'origine, en respectant le calepinage initial et les dispositions existantes.

8/ OBELISQUE

Un obélisque à la gloire de Louis XVI, offert par le barreau de Toulouse en 1774, est érigé à la suite de l'ordonnance rétablissant les parlements, déchus de leurs pouvoirs, charges et privilèges en 1771.
L'ouvrage est implanté entre les deux portes septentrionales (fig. 136).
Réalisé en marbre gris veiné, cet obélisque se compose d'un piédestal parallélépipédique en marbre blanc, orné de moulures basses et hautes, sur lequel repose une base en marbre rose veiné (fig.137).
Celle-ci supporte un fût pyramidal élancé en marbre gris, couronné d'une sphère dorée.
Le piédestal comporte une inscription gravée en lettres d'or :

« LUDOVICO XVI
ET FELICI MAGISTRATUUM
REDITUI
DIE XV^{V} MARTII M.DCC.LXXV
CAUSARUM PATRONI
POSUERE
DIES ILLE
INSTAR IMMORTALITATIS
EST. »

La base de l'obélisque est ornée d'un médaillon en bas-relief, couronné de laurier doré, à l'effigie du roi (fig.138).
L'ensemble atteint environ 6,4 m de hauteur et constitue un élément patrimonial majeur de la Grand'Chambre.

État sanitaire

L'obélisque ne présente pas de pathologie structurelle et repose, en sous-sol, sur un massif maçonné en bon état apparent.
Toutefois, un encrassement généralisé est constaté. Une couche de protection (probablement de la cire) rend la surface hétérogène.
Les arêtes présentent des éclats, dont certains ont fait l'objet de reprises à l'aide de mastics synthétiques (fig.140 et 141)*. D'autres zones ont subi des ragréages inesthétiques. Enfin, les dorures apparaissent ternies et montrent des usures localisées. Une microfissure, localisé sur le marbre rose, est constatée.*
Enfin, un léger devers est à signalé vers l'Ouest.

Propositions d'intervention

L'intervention consistera en une restauration conservatoire mesurée. Celle-ci sera réalisée dans un second temps, après l'achèvement des travaux de restauration des structures, des plafonds, des sols et des peintures de la Grand'Chambre.

Durant ces phases préalables, une protection rigide ventilée sera mise en place afin de préserver l'obélisque des chocs et des dépôts de poussière.

La restauration de cet élément comprendra un nettoyage progressif, débutant par un dépoussiérage contrôlé, suivi d'un nettoyage humide adapté, après réalisation d'essais préalables.

Les mastics synthétiques seront purgés puis repris ponctuellement. Les microfissures feront l'objet d'une consolidation localisée. Les dorures seront nettoyées et reprises ponctuellement si nécessaire.

Le dévers sera évalué et, en cas de stabilité avérée de la structure, conservé en l'état.

9/ LUMINAIRES

Les luminaires de la Grand'Chambre se composent de douze appliques murales en métal doré et patiné, complétées par six verrines sur pied destinées à l'éclairage de la table des juges.

Le dessin des appliques, à bouquets de globes, relève d'un vocabulaire ornemental cohérent avec le décor de la salle (fig. 142). Chaque applique est constituée de six branches fixées sur un corps central composé de plusieurs éléments décoratifs, lui-même surmonté d'un globe sommital. La hauteur totale avoisine 1,20 m, pour une emprise d'environ 75 cm de diamètre. L'accroche au mur est réalisée en deux points, dont les supports intègrent des éléments en métal et en bois (fig. 144). L'ornementation des branches développe un vocabulaire végétal, enrichi par la présence de feuillages en métal repoussé.
Ces appliques, initialement alimentées au gaz de ville, ont été ultérieurement adaptées pour un fonctionnement à l'électricité.

Les lampes de table se présentent sous la forme d'un fût élancé en métal doré, reposant sur un socle circulaire mouluré (fig. 146). Trois anses supportent un abat-jour en verre opalin de forme galbée (fig.147). D'une hauteur globale d'environ 80 cm, ces luminaires, de facture plus récente, reprennent partiellement l'esthétique des appliques murales.

État sanitaire

L'ensemble des appliques est globalement bien conservé, mais présente plusieurs altérations. Les fixations murales apparaissent globalement stables, bien que certains bras présentent de légères déformations et que des jeux ponctuels soient observés au niveau de certains ancrages. Des reprises anciennes sont également perceptibles. Les surfaces métalliques présentent un encrassement généralisé, accompagné d'un ternissement de la dorure, ainsi que d'une usure localisée des arêtes et de micro-rayures. Des lacunes plus marquées de dorure sont observées sur les parties en bois.
Sur le plan technique, le système électrique semble à vérifier, certaines gaines sont apparentes ou altérées, et les douilles présentent des signes d'usure.

Concernant les verrines, celles-ci apparaissent en bon état général, hormis quelques micro-rayures et traces d'usage. Certains assemblages nécessitent d'être resserrés.

Le principal défaut du dispositif d'éclairage réside dans son insuffisance globale ainsi que dans une répartition lumineuse inégale au sein de la Grand'Chambre, ne répondant pas aux exigences réglementaires.

De plus, les commandes d'éclairage, composées de trois interrupteurs disposés au niveau de la porte d'entrée Est, ne permettent pas d'allumer les appliques de manière rationnelle.

Propositions d'intervention

L'intervention propose une restauration conservatoire des appliques et verrines assortie d'une mise à niveau technique ainsi que de l'ajout de luminaires suspendus complémentaires destinés à renforcer l'éclairement global.

Dans un premier temps, les appliques seront déposées avec soin. Cette opération devra être précédée d'un repérage précis, d'une documentation photographique et d'un marquage des éléments. Les verrines seront elles aussi déposée. L'ensemble fera l'objet de protections adaptées et d'une mise en caisse pour un transport en atelier.

L'intervention portera sur le nettoyage des surfaces métalliques, le redressage léger des bras déformés si nécessaire, la vérification des fixations, ainsi que sur des reprises ponctuelles de dorure ou de patine, sans re-dorure généralisée.
En parallèle, le système électrique devra être révisé, avec remplacement des éléments défectueux, adaptation discrète du câblage, relamping en sources LED adaptées, et remise en conformité de l'ensemble.

Concernant les verrines, l'intervention se limitera à un nettoyage simple des surfaces métalliques et des abat-jours en verre, accompagné d'une vérification et d'un resserrage des assemblages. Une vérification des organes électriques sera également réalisée.

La repose interviendra en fin de chantier, avec vérification des fixations et du bon fonctionnement de l'ensemble.

Afin de pallier l'insuffisance actuelle de l'éclairage et d'améliorer sa répartition, il est prévu la mise en place de quatre nouveaux luminaires de facture moderne, en option.
Les fixations seront réalisées en plafond par l'intermédiaire d'attaches indépendantes, mises en place par le lot charpente lors des travaux de restauration. Leur implantation sera définie de manière à préserver l'intégrité des décors peints.

La création de quatre lustres, conçus sur le modèle des appliques existantes, en substitution de la fourniture de modèle moderne, est également mise en option.
Chaque lustre sera composé de huit branches supportant des globes en verre opalin, disposées autour d'une couronne, pour une envergure d'environ 1,65 m. Un mécanisme permettra la descente des lustres afin de procéder à leur entretien.

10/ MOBILIERS

Ce chapitre traite des éléments mobiliers suivants :
- les banquettes de l'estrade ;
- les fauteuils ;
- les bancs du public ;
- table d'audition ;
- la garniture d'autel.

Ces éléments mobiliers relèvent des campagnes d'aménagement du XIXe siècle, probablement de celle de 1889. Ils participent à la cohérence d'ensemble du décor de la Grand'Chambre.

Les chaises et tables couvertes de drapés velours des jurés, de facture moderne, ne sont pas décrites dans le présent chapitre. Ces éléments, contaminés par le plomb et ne présentant pas de valeur patrimoniale, feront l'objet soit d'un traitement spécifique par le Palais de justice, soit d'une évacuation en benne dans une filière adaptée.

10.1/ BANQUETTES DE L'ESTRADE

Sur l'estrade de la Cour, se développe une banquette disposée de face et en retour sur les côtés, au centre de laquelle se distingue le siège du premier président, à dossier en demi-cercle et montants antérieurs ornés de griffons à tête de lion. Le doyen des conseillers prend place à sa droite, les présidents de chambre à sa gauche, puis les conseillers de part et d'autre selon leur ancienneté. Le procureur général et les substituts occupent le côté des fenêtres, tandis que le greffier en chef et ses commis-greffiers prennent place du côté opposé (fig. 148).

Cette banquette à dossier est constituée d'une structure en bois garnie d'un rembourrage et revêtue d'un velours cramoisi capitonné. En partie haute, elle est séparée du décor peint mural par une boiserie moulurée peinte en brun, rehaussée de filets et de médaillons dorés (fig. 152). Les filets dorés semblent être des ajouts postérieurs.

L'ensemble se développe sur le côté Est sur environ 11 m de longueur, puis se retourne sur la face Nord sur environ 7 m. L'angle Sud-Est est exempt de mobilier afin de libérer le passage de la porte des jurés. Côté Sud, le linéaire de l'estrade atteint environ 7,50 m, tandis que la banquette, comme son pendant au Nord, ne mesure qu'environ 7 m de long. Cette dernière a été divisée au droit de l'assise du procureur général afin de s'adapter à la modification de l'estrade, laissant un vide au niveau de cette interruption (fig. 153).

État sanitaire

Hormis la modification apportée à la banquette Sud, qui introduit une certaine incohérence dans la composition d'ensemble, ces éléments de mobilier présentent un état de conservation moyen.

Aujourd'hui utilisés uniquement lors des audiences solennelles, soit environ deux fois par an, les tissus ne semblent pas soumis à une usure d'usage significative. En revanche, la structure interne, notamment les rembourrages et les ressorts, ne semble pas être en bon état. La structure en bois n'est, quant à elle, pas visible.

Propositions d'intervention

Dans le cadre de la restauration générale de la Grand'Chambre, l'estrade devra être entièrement démontée afin de permettre les interventions prévues sur sa structure et sur les ouvrages sous-jacents. Les banquettes, protégées lors de la mise en place des étaiements d'urgence, seront découvertes, puis dépoussiérées sous aspiration équipée d'un filtre HEPA, avant d'être déposées avec soin. Cette opération sera précédée d'un repérage précis, d'une documentation photographique et d'un marquage des différents éléments. Elles seront ensuite protégées et transportées en atelier pour restauration.

Ces éléments, présents dans un environnement soumis à des poussières contenant des résidus de plomb, sont susceptibles d'être contaminés par ce polluant. Une analyse des tissus, des rembourrages et des surfaces accessibles sera réalisée afin d'en déterminer la teneur en plomb et de définir le protocole de traitement adapté.

Dans le cas où les résultats feraient apparaître une contamination faible, compatible avec la conservation des tissus, ceux-ci feront l'objet d'un nettoyage adapté, de type shampoing ou procédé équivalent, après essais préalables. Les parties en bois seront également dépoussiérées, nettoyées et restaurées selon un protocole défini par l'entreprise et validé par la maîtrise d'œuvre.

Dans le cas d'une contamination trop importante des textiles, ceux-ci seront déposés, évacués dans une filière adaptée, puis remplacés par un velours de teinte et d'aspect identiques à l'existant. Les

rembourrages seront repris à cette occasion, en conservation lorsque leur état et leur niveau de contamination le permettent, ou remplacés si nécessaire.

Les structures en bois seront vérifiées en atelier. Les assemblages et éléments structurels seront repris au besoin. Un traitement xylophage sera également réalisé de manière préventive. Les éléments sculptés seront restaurés et vernis. Les éléments dorés feront l'objet de reprises ponctuelles, sans redorure générale.

Après restauration, les banquettes seront reposées suivant leur calepinage d'origine. La banquette sud sera toutefois décalée vers l'Ouest afin de ménager un espace libre au droit de l'angle de la porte de la Cour.

10.2/ FAUTEUILS

Un ensemble de vingt fauteuils d'apparat à capitons, vraisemblablement datables de l'aménagement de la fin du XIXe siècle, est disposé sur l'estrade des jurés.

Ces sièges sont constitués d'une structure en bois tourné et sculpté. Le dossier et l'assise sont garnis d'un rembourrage revêtu d'un velours rouge capitonné, en accord avec les banquettes adossées. Le dossier, haut et légèrement incliné, présente une forme rectangulaire. L'assise, large et débordante en façade, repose sur une ceinture entièrement masquée par une jupe plissée tombant jusqu'au sol. Les accotoirs, rembourrés, sont également garnis d'un velours cramoisi capitonné (fig. 159 à 164).

Deux autres fauteuils dont la partie haute est plus richement orné, sont également présent.

Des matelas couvrant les assises et les dossiers ont été ajoutés postérieurement afin d'améliorer leur confort.

Deux autres sièges en bois, de facture très différente et également revêtus d'un tissu rouge, sont disposés au pied de l'estrade.

État sanitaire

Tout comme les banquettes adossées, ce mobilier est peu utilisé. Très encombrant est lourd ce dernier est difficile à manipuler.
Les tissus présentent des traces d'usures, les ressort et rembourrage semble défaillants.

Ce mobilier, n'étant pas utilisé par le juré lors des audiences courante, a pour défaut d'encombrer l'estrade.

Propositions d'intervention

Les fauteuils seront dépoussiérés sous aspiration équipée d'un filtre HEPA, avant d'être protégés et transportés dans un lieu de stockage.

Cinq d'entre eux feront l'objet d'une restauration en atelier. La restauration des dix-sept autres, est prévue en option.
Ces éléments, présents dans un environnement soumis à des poussières contenant des résidus de plomb, sont susceptibles d'être contaminés par ce polluant. Une analyse des tissus, des rembourrages et des surfaces accessibles sera réalisée afin d'en déterminer la teneur en plomb et de définir le protocole de traitement adapté.

Dans le cas où les résultats feraient apparaître une contamination faible, compatible avec la conservation des tissus, ceux-ci feront l'objet d'un nettoyage adapté, de type shampoing ou procédé équivalent, après essais préalables. Les parties en bois seront également dépoussiérées, nettoyées et restaurées selon un protocole défini par l'entreprise et validé par la maîtrise d'œuvre.

Dans le cas d'une contamination trop importante des textiles, ceux-ci seront déposés, évacués dans une filière adaptée, puis remplacés par un velours de teinte et d'aspect identiques à l'existant. Les rembourrages seront repris à cette occasion, en conservation lorsque leur état et leur niveau de contamination le permettent, ou remplacés si nécessaire.

Les structures en bois seront vérifiées en atelier. Les assemblages et éléments structurels seront repris au besoin. Un traitement xylophage sera également réalisé de manière préventive. Les éléments sculptés seront restaurés et vernis.
Enfin, des roulettes en caoutchouc seront ajoutées afin de facilité leur usage.

10.3/ BANCS

Plusieurs bancs, réservés aux avocats, personnes auditionnées ou au public, sont disposés dans la salle. Deux types se distinguent : des bancs rembourrés, recouverts d'un velours cramoisi identique à celui des assises de la Cour, et des bancs à assise en bois.

Les bancs rembourrés sont au nombre de 8, répartis comme suit :
- 2 bancs d'environ 5,80 m de longueur pour 0,80 m de largeur, comprenant à l'arrière une tablette d'écriture et des rangements (fig. 165);
- 2 bancs d'environ 4,00 m de longueur pour 0,80 m de largeur, également dotés d'une tablette d'écriture et de rangements (fig. 166 et 167);
- 2 bancs d'environ 3,00 m de longueur pour 0,80 m de largeur, comprenant le même dispositif ;
- 2 bancs d'environ 3,00 m de longueur pour 0,50 m de largeur.

Les bancs en bois sont au nombre de 6. Ils présentent une longueur d'environ 5,80 m pour une largeur de 0,50 m (fig. 168).

État sanitaire

Ce mobilier est couramment utilisé et régulièrement entretenu par les services du Palais. Toutefois, les tissus et les rembourrages présentent ponctuellement des usures, salissures et taches. Les bois et les structures semblent conserver une bonne tenue générale. Aucune attaque active d'insectes xylophages n'a été relevée.

Propositions d'intervention

Afin de permettre la restauration des lieux, l'ensemble de ce mobilier sera déplacé en atelier. Préalablement à cette opération, il sera dépoussiéré sous aspiration équipée d'un filtre HEPA, puis protégé et transporté en atelier pour restauration.

Ces éléments, présents dans un environnement soumis à des poussières contenant des résidus de plomb, sont susceptibles d'être contaminés par ce polluant. Une analyse des tissus, des rembourrages et des surfaces accessibles sera réalisée afin d'en déterminer la teneur en plomb et de définir le protocole de traitement adapté.

Dans le cas où les résultats feraient apparaître une contamination faible, compatible avec la conservation des tissus, ceux-ci feront l'objet d'un nettoyage adapté, de type shampoing ou procédé équivalent, après

essais préalables. Les parties en bois seront également dépoussiérées, nettoyées et restaurées selon un protocole défini par l'entreprise et validé par la maîtrise d'œuvre.

Dans le cas d'une contamination trop importante des textiles, ceux-ci seront déposés, évacués dans une filière adaptée, puis remplacés par un velours de teinte et d'aspect identiques à l'existant. Les rembourrages seront repris à cette occasion, en conservation lorsque leur état et leur niveau de contamination le permettent, ou remplacés si nécessaire.

Les structures en bois seront vérifiées en atelier. Les assemblages et éléments structurels seront repris au besoin. Un traitement préventif contre les insectes xylophages sera également réalisé. Les éléments sculptés seront restaurés et vernis.

10.4/ TABLE D'AUDITION

Une table, ou pupitre d'audition, est présente au-devant de l'estrade. D'une longueur de 3,30 m pour une largeur de 0,6 m, cette table est réalisée en bois. Des panneaux moulurés viennent orner la partie frontale ainsi que les parties latérales. Les pieds, munis de roulettes, permettent son déplacement aisé. Des micros et leur câblage ont également été intégrés à l'ouvrage.

État sanitaire

Ce mobilier est couramment utilisé et régulièrement entretenu par les services du Palais. Il ne présente pas de dégradation particulière.

Propositions d'intervention

Ce mobilier sera déplacé en atelier. Préalablement à cette opération, il sera dépoussiéré par aspiration équipée d'un filtre HEPA, puis protégé avant son transport en atelier pour restauration.

Les structures en bois seront vérifiées en atelier. Les assemblages et les éléments structurels seront repris si nécessaire. Un traitement préventif contre les insectes xylophages sera également réalisé. L'ensemble sera nettoyé puis ciré.

10.5/ GARNITURE D'AUTEL

La garniture d'autel se compose de six chandeliers en métal doré ainsi que d'une croix portant le Christ.

État sanitaire

Ces éléments sont empoussiérés, les dorures sont ternies mais l'ensemble est en assez bon état.

Propositions d'intervention

Ce mobilier sera déplacé en atelier. Préalablement à cette opération, il sera dépoussiéré par aspiration équipée d'un filtre HEPA, puis protégé avant son transport en atelier pour restauration.

Les chandeliers et croix seront nettoyés puis cirés avant leur repose sur l'autel.

10.6/ MOBILIER NEUF

Propositions d'intervention

Le projet prévoit la création d'un ensemble de tables neuves destiné à remplacer les tables juponnées actuellement disposées sur l'estrade. Ce mobilier neuf, composé de treize tables comprend une table centrale destinée à la Présidence, de dimensions plus importantes, ainsi que douze tables latérales. Conçu comme un ensemble modulaire, il être utilisé soit en position continue, les tables étant jointes pour former une grande table de tribunal, soit en position disjointe, selon les besoins d'usage de la Cour.

La table centrale, correspondant à la place de la Présidence, de 1,80 m de long pour 75 cm de profondeur et 75 cm de hauteur. Les tables latérales seront de 90 cm chacun pour une profondeur de 70 cm et 75 cm de hauteur.

L'ensemble principal, composé de la table de la Présidence encadré par deux tables latérales se développe sur une longueur totale d'environ 5,40 m.

Elles seront constituées d'un bâti en bois de chêne, avec piètements, traverses, façades et jouées latérales formant les parements visibles. Les façades et retours latéraux recevront une finition en placage d'acajou ou de noyer rouge, ou, en variante, un chêne teinté dans des tonalités équivalentes.

Les plateaux recevront un revêtement en cuir teinté carmin, serti dans un cadre plaqué assorti aux façades.
La table centrale intégrera également des tubes en laiton destinés à assurer la stabilité des traverses intérieures.

Chaque table comportera des réservations discrètes, serties de bagues en laiton, permettant le passage des câbles nécessaires aux verrines existantes, aux microphones et aux ordinateurs portables, raccordés aux prises de sol prévues à cet effet.

11/ RESEAUX ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Trois types d'équipements sont présents dans le sous-sol :
- des conduites de chauffage ;
- des passages de câbles électriques accompagnés de luminaires ;
- des détecteurs incendie optiques avec leur alimentation.

Au niveau de la Grand'Chambre et sous l'estrade, les équipements comprennent :
- une détection incendie par aspiration, de type VESDA ;
- des blocs de secours ;
- des éclairages, notamment appliques et verrines ;
- des équipements de sonorisation ;
- différents types de prises électriques ;
- des radiateurs en fonte assurant le chauffage de la salle.

Dans le comble :
- des détecteurs incendie optiques avec leur alimentation.

Ces installations résultent d'interventions successives, réalisées au fil des besoins. Elles présentent aujourd'hui un caractère hétérogène, avec des cheminements parfois peu lisibles et des équipements devenus obsolètes.

En sous-sol, l'ensemble de ces équipements est fixé aux structures du plancher, aux maçonneries des piles ou aux murs périphériques. Leur agencement ne semble ni véritablement réfléchi ni optimisé. Il encombre l'espace, complique les opérations de maintenance et peut ponctuellement altérer les structures qui les supportent.
Certaines gaines anciennes sont encore visibles sur les murs Est et Ouest. Elles sont liées soit à l'ancienne chaufferie, soit au local technique situé à l'Est, soit à l'espace archéologique.

Dans la Grand'Chambre, certains équipements, tels que les prises, blocs de secours, commandes, dispositifs de sonorisation ou de sécurité, sont peu intégrés aux décors et aux boiseries.

Dans le comble, les têtes de détection incendie ne présentent pas de particularité notable.

Aucune ventilation spécifique n'est aujourd'hui présente dans ces espaces.

Propositions d'intervention

L'intervention consistera à la remise à neuf complète des équipements techniques ainsi que la création de ventilation.

Chauffage et ventilation

Le chauffage de la Grand'Chambre est aujourd'hui assuré par des radiateurs en fonte, dont le maintien est prévu. Ceux-ci seront toutefois déposés et transportés en atelier afin de permettre la réalisation des opérations de restauration de la salle.
Dans un premier temps, une stratigraphie des éventuels repeints sera réalisée. À l'issue de cette analyse, les peintures anciennes seront décapées selon un procédé adapté, chimique ou thermique à faible température. Les radiateurs seront ensuite repeints dans la teinte retenue à partir des résultats de la stratigraphie. Le thermolaquage est proscrit.
Les conduites liées au chauffage seront intégralement déposées afin de permettre la reprise des charpentes du sous-sol. Elles seront ensuite refaites, avec un cheminement rationalisé.

La ventilation du sous-sol et de la Grand'Chambre constitue un enjeu important de l'opération. Elle est nécessaire, d'une part, pour améliorer le renouvellement d'air du sous-sol et contribuer à l'abaissement du taux hygrométrique, et, d'autre part, pour assurer le renouvellement hygiénique de l'air dans la salle.
L'intervention prévoit la mise en place d'une centrale de traitement d'air (CTA), positionnée contre la cloison Nord de l'ancienne chaufferie. Les gaines d'alimentation et de rejet d'air chemineront depuis la façade Est du bâtiment jusqu'à l'ancienne chaufferie, en empruntant les percements existants dans les maçonneries, lesquels devront être ponctuellement élargis. La centrale de traitement d'air sera dimensionnée pour une occupation de 75 personnes, soit un débit indicatif de 2 000 m^3/h, avec régulation du débit en fonction du taux de CO_2 en période d'occupation.
Les gaines de diffusion et de reprise provenant de la centrale seront installées dans le sous-sol et fixées aux charpentes.
Des bouches de diffusion et de reprise seront disposées au sol, dans les parties Ouest et centrale de la salle, ainsi que sous l'estrade. Des grilles en laiton seront positionnées dans le sol, aux dimensions des dalles en pierre, ainsi que sur la face frontale de l'estrade.
Le sous-sol fera également l'objet d'une extraction mécanique indépendante, permettant de renouveler l'air de cet espace confiné.

Électricité : éclairage, courants faibles, détection incendie

Nota : les interventions de dépose et repose des détecteurs incendie et du système VESDA sont hors prestations et relèvent de l'entreprise de maintenance.
La fourniture et la pose du câblage des microphones, haut-parleurs, équipements de sonorisation et de visioconférence sont hors prestations et restent à la charge de Cap VISIO.

Les installations électriques seront reprises dans leur ensemble. Les câbles obsolètes, les luminaires anciens, les installations non raccordées et les équipements devenus inutiles seront déposés.
Le coffret électrique actuellement situé sous l'estrade (TD04) sera supprimé et remplacé par une nouvelle armoire installée dans un volume technique protégé (EI60), aménagé dans l'ancienne chaufferie.
En sous-sol, les passages électriques seront installés sur des rails métalliques fixés aux charpentes ou chemineront depuis l'ancienne chaufferie par une trémie arrivant directement sous l'estrade.
La baie de sonorisation sera installée dans ce local, avec un système de report vers l'estrade des jurés.
Ce local recevra également les alimentations nécessaires aux équipements techniques, notamment la centrale de traitement d'air, l'éclairage de visite et les équipements de courants faibles.

Dans la Grand'Chambre, les prises existantes seront déposées ou remplacées par des modèles mieux adaptés aux décors. De nouvelles prises seront intégrées dans le sol, dans l'estrade ou dans les plinthes, en coordination avec les interventions sur les boiseries et les sols.
Les commandes d'éclairage seront reprises et rationalisées.
Les équipements de courants faibles seront également repris. Les prises informatiques, les dispositifs de sonorisation, les microphones, les haut-parleurs, les équipements de visioconférence et le système d'appel d'urgence seront remplacés ou adaptés. Leur alimentation sera regroupée et rationalisée dans des cheminements dédiés passant sous l'estrade.
Les blocs d'éclairage de sécurité seront également remplacés par des blocs de type drapeau.
L'éclairage général sera amélioré par la création de quatre nouveaux luminaires suspendus de facture moderne, la création de lustres conçus en cohérence avec les appliques existantes étant proposée en option (voir chapitre relatif aux Luminaires).
Un éclairage sera également mis en place sur la corniche de la chapelle afin d'en assurer l'illumination.

Dans le comble, les câbles et appareillages devenus inutiles seront déposés. Un éclairage de visite, une prise étanche et un bloc de sécurité portatif seront installés, afin de faciliter les opérations futures de maintenance.
Les câbles nécessaires à l'alimentation des nouveaux luminaires suspendus, ou des lustres en cas de levée de l'option, chemineront sur des rails métalliques.

CHAPITRE III
PHASAGE ET INSTALLATIONS DE CHANTIER

Le chantier sera organisé au sein de la cour d'Honneur du Palais de Justice, côté Est, de manière à maintenir le fonctionnement normal des services du Palais de Justice et la circulation des travailleurs. L'emprise chantier sera entièrement clôturée par un bardage bois périphérique formant une enceinte indépendante et sécurisée. Cette zone représentera une surface d'environ 170 m² et accueillera les installations de chantier, les zones de stockage, les moyens de levage ainsi que les accès dédiés aux entreprises.

L'accès principal du chantier s'effectuera depuis la place du Salin par l'entrée Est de la cour d'Honneur. Un portail spécifique permettra l'accès des véhicules de livraison et des engins de manutention sans interférer avec les cheminements du personnel du Palais. La circulation des usagers sera maintenue le long de l'aile Ouest de la cour d'Honneur grâce à un cheminement distinct conservé durant toute la durée des travaux.

Des baraquements de chantier seront implantés à l'intérieur de l'emprise clôturée. Ils accueilleront un bureau, des vestiaires et des sanitaires. Le nombre exact sera déterminé durant le mois de préparation du chantier, après évaluation de l'effectif réel des compagnons et prise en compte des contraintes de chacune des parties.

Afin d'assurer une desserte autonome à la Grand'Chambre, un échafaudage extérieur sera installé contre l'élévation Sud. Cet ouvrage intégrera un escalier d'accès, un ascenseur de chantier, un monte-charge ainsi qu'un dispositif de levage permettant l'acheminement des matériaux et équipements.
Des échafaudages seront implantés sur la couverture du bâtiment Sud et permettront d'atteindre la couverture de la Grand'Chambre.

Les baies vitrées situées au droit de l'installation de chantier seront protégées sur toute leur hauteur par des dispositifs adaptés afin de prévenir tout risque de dégradation liée aux manutentions. Les deux portes d'accès de la Grand'Chambre (depuis la salle des pas-perdus) seront protégées par des protections étanches. Afin de limiter les nuisances sonores entre la salle des pas perdus, maintenue en activité, et l'emprise de chantier, des cloisons insonorisées seront mises en place au droit de ces deux portes, en complément des sas étanches.

Un parapluie de protection sera mis en place au droit des zones de travaux. Il sera réalisé en deux phases : une phase 1 de couvrement complet, couvrant l'intégralité de l'emprise des travaux durant la dépose de la couverture et la restauration des charpentes ; une phase 2 de couvrement partiel, mise en place après la repose de la couverture et limitée à la seule colonne d'accès regroupant l'escalier et les éléments de levage, maintenue jusqu'au repli du chantier. L'accès au trois niveaux de la Grand'Chambre seront desservis selon une distribution verticale en ménageant des trémies dans le plafond et le sol de la salle.

Compte tenu de la présence avérée de plomb sur plusieurs éléments, les interventions seront réalisées conformément aux dispositions du Code du travail relatives à la prévention des risques liés à l'exposition au plomb.

Préalablement au démarrage des travaux, les entreprises concernées établiront les modes opératoires et documents réglementaires requis, précisant notamment les procédures d'intervention, les moyens de protection collective et individuelle ainsi que les modalités de gestion des déchets contaminés.

Les zones de travaux susceptibles de générer des poussières ou particules contenant du plomb seront confinées de manière adaptée afin de limiter tout risque de dispersion vers les espaces maintenus en activité. Des dispositifs de captation à la source et d'aspiration équipés de filtres à très haute efficacité (HEPA) seront mis en œuvre chaque fois que nécessaire.

Les personnels intervenant dans les zones concernées disposeront des équipements de protection individuelle adaptés aux niveaux d'exposition identifiés. Des unités mobiles de décontamination du personnel et du matériel seront installées à proximité immédiate des zones d'intervention. Elles permettront d'assurer les procédures de nettoyage et de décontamination avant toute sortie de zone.
Les matériaux, gravats, poussières et consommables contaminés seront conditionnés, stockés et évacués conformément à la réglementation applicable aux déchets contenant du plomb. Les filières de traitement retenues feront l'objet d'une traçabilité complète.

Enfin, des mesures de contrôle de l'empoussièrement pourront être réalisées aux différentes phases du chantier afin de vérifier l'efficacité des dispositifs mis en place et de garantir la sécurité des intervenants.

CHAPITRE V
DÉTAIL DES INTERVENTIONS

Le chantier sera organisé en une tranche unique, répartie en 11 lots.

Lot 1 – Maçonnerie
Lot 2 – Charpente – Couverture
Lot 3 – Traitement parasitaire
Lot 4 – Restauration des décors peints
Lot 5 – Restauration de marbre
Lot 6 – Menuiserie
Lot 7 - Ferronnerie
Lot 8 – Électricité
Lot 9 – CVC - Plomberie
Lot 10 – Lustrerie
Lot 11 – Mobilier

Pour rappel, ce projet a pour principales vocations :

- La restauration de l'ensemble des décors peints présents sur le plafond, les murs et les boiseries de la Grand'Chambre ;
- Le désencombrement du sous-sol et la restauration des maçonneries ;
- La restauration des charpentes de plancher depuis le sous-sol ;
- La restauration des charpentes de couverture ;
- La restauration des charpentes du plafond à caissons ;
- La consolidation des maçonneries au niveau des arases du comble ;
- La restauration des éléments immeubles par destination (estrades, obélisques, autel en marbre, banquette périphérique, etc.) ;
- La mise aux normes des installations électriques, et l'aménagement d'équipement en réponse aux besoins exprimés par la maîtrise d'ouvrage (sonorisation et visioconférence) ;
- La création d'un système de ventilation dans la Grand'Chambre et son sous-sol ;
- La restauration et la création de luminaires, dans le but d'une mise aux normes du niveau d'éclairement ;
- La restauration du mobilier (fauteuils et bancs) ;
- La création de nouvelles tables.

Le déroulé de chantier se fera comme suit :

1- Installation de chantier dans la cour d'Honneur, mise en place des échafaudages extérieurs et création d'un parapluie général (phase 1) ;
2- Dépose de la couverture et des éléments de charpente ;
3- Dépose du plancher moderne et constat du plafond XVe ;
4- Dépose partielle des contreplaqués et du plafond XVe ;
5- Restauration des charpentes de couverture et charpentes du plafond à caissons ;
6- Dépose des étaiements et éléments de confortation d'urgence ;
7- Repose de la couverture ;
8- Dépose du parapluie général (phase 1) et création d'un parapluie partiel (phase 2) formant une colonne de circulation verticale (escalier et levage).
9- Dépose de l'estrade, banquettes adossées, lambris, sol périphérique et création d'une trémie permettant l'accès au sous-sol ;
10- Restauration du sous-sol (maçonnerie, et charpente) ;
11- Restauration de la Grand'Chambre (sols, estrade, décors peints, plafond, etc.) ;
12- Dépose des échafaudages, du parapluie partiel et repli du chantier.

LOT 1 – MAÇONNERIE

Le lot Maçonnerie comprend les installations de chantier (condition plomb), les protections générales, les échafaudages, le parapluie réalisé en deux phases, les travaux de démolition, de consolidation et de restauration des maçonneries, la restauration du sol en dalles de pierre ainsi que le déblaiement des mortiers et terres du sous-sol. Il intègre également quelques travaux en plâtrerie et des travaux d'accompagnement des autres lots.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Tous lots	Installations communes, protections générales, accès, échafaudages, planchers de travail, sas et clôtures étanches ; organisation des circulations en site occupé et prise en compte du protocole plomb.
Lot Charpente – Couverture	Création puis rebouchage de la trémie d'accès au sous-sol ; dépose/repose des formes de sol en périphérie ; démolitions de plots et massifs ; scellements, déscellements, reprises d'arases, empochements et appuis de pièces de charpente.
Lot CVC – Plomberie	Réservations, percements, élargissements ponctuels, rebouchages et reprises autour des gaines de ventilation, grilles, réseaux de chauffage et local technique de l'ancienne chaufferie.
Lot Électricité	Branchements provisoires de chantier ; carottages, engravures, scellements et rebouchages liés aux cheminements électriques ; coordination du volume technique protégé destiné à recevoir l'armoire électrique.
Lots Décors peints / Marbre / Ferronnerie / Lustrerie	Protections des décors, de l'obélisque, des baies, de l'horloge, des ouvrages de chapelle et des luminaires.

INSTALLATION DE CHANTIER ET PROTECTIONS

Branchements et raccordements de chantier

- Raccordements et branchements électriques.
- Raccordements et branchements en eau.

Locaux de chantier

- Fourniture, pose, entretien et repris de locaux de chantier :
 - sanitaire ;
 - bureau de chantier ;
 - vestiaires.

Panneau de chantier

- Fourniture et pose d'un panneau de chantier sur ossature, format 1x2 m (3U).

Palissade de chantier

- Mise en place de palissage, planche debout de 3,5 m sur ossature, compris création d'un portail véhicule ainsi que d'une porte piétonne.

Balisage de chantier

- Mise en place de signalisation et balisage de chantier.

Constat d'huissier

- Réalisation d'un constat d'huissier.

Système de sécurité

- Mise en place de caméras de vidéosurveillance ou autre dispositif pour la protection de l'aire de chantier.

Surveillance et sécurité incendie

- Mise en place de caméras thermique bi-spectrale avec renvoi d'information de détection vers le poste de sécurité ou le centre de vidéosurveillance pour la protection contre l'incendie de la zone de chantier (6 U) (2 au sous-sol, 2 Grand'Chambre et 2 combles).

Droit de voirie et frais divers

- Réalisation de toutes les démarches, demande d'autorisation ainsi que la prise en charge de l'ensemble des frais et redevances.

Protections des sols

- Fourniture et pose de plaque de roulage de type Remopla, pour la protection des sols extérieurs de l'aire de chantier et de la cour d'Honneur.

INSTALLATION DE CHANTIER LIEES AU CONDITION PLOMB

Établissement des Documents de chantier

- Établissement de l'ensemble des documents règlementaires et nécessaires au bon déroulement du chantier :
 - Modes opératoires de traitement du plomb ;
 - Stratégie de surveillance de l'empoussièrement, des poussières au sol, de gestion des déchets, etc ;
 - Autres documents règlementaires PPSPS, préparation des registres, Gestion des déchets.

Coût de gestion du chantier

- Participation à l'ensemble des réunions nécessaires pour la préparation et la durée du chantier, suivi des déchets, etc.

Branchement et réseau de chantier

- Branchement provisoire de chantier, alimentation du chantier et des installations.

Branchement en eau

- Branchement eau potable pour chantier en condition plomb (eau, assainissement, etc) avec collecte des eaux de rejet, contrôle des installations avec PV.

Protections collectives des zones d'interventions

- Fourniture et pose de protection des sols, conservés en place, en CTBX sur géotextile de type Tyvek dans l'espace de chantier, tous niveaux.
- Protection d'ébrasements des portes d'accès à la Grand'Chambre.
- Protection des panneaux vitrés du hall côté Sud ;
- Création d'un caisson ventilé en OSB servant protection de la sculpture et de l'horloge qui sera conservé durant toute la durée des interventions sur les murs et plafond.
- Protection rigide sur ossature de l'obélisque.
- Protections adaptées pour intervention ponctuelle.
- Protections des menuiseries de fenêtre dans la zone de travail :
- Zone d'approche, zone d'habillage, sas, contrôle accès, sur plateforme en échafaudage et sous parapluie.

- Mise en place d'une unité de décontamination du personnel et d'une unité de décontamination pour matériels et déchets.
- Confinement dynamique, système aéraulique, protection étanches etc.

Mesure de contrôle et surveillance

- Mesure surfacique par lingettes des poussières de plomb – état initial.
- Mesures sur opérateurs.
- Contrôle des rejets d'eau.
- Mesure surfacique par lingettes des poussières de plomb – état en cours.
- Contrôle visuel interne entreprise des surface traitées.
- Mesure surfacique par lingettes des poussières de plomb – état final.

Gestion des déchets

- Gestion des déchets compris conditionnement préalable pour évacuation depuis le sas des déchets jusqu'à la zone de stockage.

ÉCHAFAUDAGES ET PROTECTIONS COMPLEMENTAIRES

Accès au chantier – bâches étanches

- Réalisation d'un sas étanche au droit des deux portes d'accès à la Grand'Chambre.
- Fourniture et pose de cloisons insonorisées au droit des deux portes d'accès à la Grand'Chambre, en complément des sas étanches, afin de limiter la propagation des nuisances sonores vers la salle des pas perdus maintenue en activité.

Protection des sols

- Fourniture et pose de plaque de roulage de type Remopla, pour la protection des sols de la salle des pas perdus.

Protections d'ouvrages

- Fourniture et pose de protection rigide, en CTBX sur géotextile de type Tyvek pour :
 - Protection translucide rigides de type polycarbonate sur structure bois pour baies attenantes à l'échafaudage dans la cour d'Honneur.
 - Protection translucides rigides de type polycarbonates sur structure bois pour baies des ailes attenantes à l'échaudages de la Grand'Chambre.

Échafaudages extérieurs (cour d'Honneur)

- Échafaudage tubulaire vertical, du sol jusqu'à l'égout.
- Réalisation d'une plateforme de passage au-dessus des couvertures de l'aile de la salle des pas perdus.
- Réalisation d'une plateforme au-dessus des couvertures de la Grand'Chambre.

Ascenseur et monte-charge

- Mise en place d'un ascenseur et monte-charge pour les accès depuis la cour d'Honneur.

Échafaudage vertical de pied intérieur

- Mise en place d'échafaudage intérieur pour les élévations périphériques de la Grand'Chambre, compris escalier de service depuis le sous-sol jusqu'à la plateforme au-dessus du comble.

Plancher de travail intérieur

- Mise en place d'un plancher de travail pour intervention sur plafond à caissons de la Grand'Chambre.

Sapine intérieure

- Mise en place d'une sapine de levage et escalier depuis la plateforme haute jusqu'au sous-sol.

PARAPLUIE

Pose d'un parapluie – phase 1 : couvrement complet

- Réalisation d'un parapluie sur couvertures, en bâches thermoformées sur structure métallique, compris modification et raccordement des descentes d'eau pluviale. Le parapluie de phase 1 couvrira l'intégralité de l'emprise des travaux de la Grand'Chambre.

Pose d'un parapluie – phase 2 : couvrement partiel

- Après repose de la couverture, dépose du parapluie de phase 1 et réalisation d'un parapluie partiel, en bâches thermoformées sur structure métallique, limité à la seule colonne d'accès regroupant l'escalier et les éléments de levage, compris adaptation des raccordements aux descentes d'eau pluviale et maintien jusqu'au repli du chantier.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Création d'une trémie vers le sous-sol

- Refouille et déblaiement des gravât et mortier de la forme constituant le sol à l'angle Nord-Est (sous l'estrade) pour création d'une trémie en accompagnement du lot Charpente – Couverture.
- Sécurisation du passage comprenant la fourniture et pose d'une échelle d'accès et la pose de garde-corps.
- Fermeture de la trémie après réalisation des travaux en sous-sol, restitution de la forme au mortier maigre.

MAÇONNERIE - PLATRERIE

Sous-sol - ancienne chaufferie

Travaux de démolition

- Purge des enduits pulvérulents de l'escalier.
- Démolition de la cloison entre l'escalier et l'ancienne chaufferie, compris porte associée.
- Démolition avec soin des plâtres :
 - recouvrant le plafond ;
 - pile maçonnée et poutre centrale ;
 - recouvrant la poutre Nord-Est.
- Démolition du mur en briques Ouest.
- Démolition de la partie supérieure des cloisons Ouest et Nord pour atteindre une hauteur de 2,30 m.
- Création d'un passage d'une largeur de 90 cm dans la cloison Ouest.
- Démolition de socles ciment, compris évacuation des gravois pour :
 - socle de l'ancienne chaufferie 1,3 x 1,6 x 19 cm (2 U) ;
 - socle en ciment du poteau Nord-Est.

Travaux d'enduit – Escalier d'accès

- Mise en œuvre d'enduit à la chaux aérienne.
- Badigeon de finition à la chaux.

Création de « volume technique protégé » EI60

- Création d'un volume technique protégé en plaque de plâtre sur rails EI60, compris plafond et réservation pour mise en place d'une porte de 70 cm de passage libre.

Travaux de plâtrerie

- Reprise en recherche des plâtres de l'ancienne chaufferie.

Travaux de peinture

- Mise en peintre des plaques de plâtre du volume technique protégé sur les deux faces, compris plafond et porte ;
- Mise en peintures des murs en plâtre de l'ancienne chaufferie.

Sous-sol

Travaux de démolition

- Démolition de plots en béton armé, non hydrofugés, présents au sous-sol, compris évacuation des gravats en accompagnement du lot Charpente – Couverture.
- Agrandissement des passages vers le sous-sol Est (2 U) pour passage des gaines de ventilation.

Évacuation de gravats

- Enlèvement des terres, gravats et dépôts divers encombrant le sous-sol.
- Aplanissement des terres jusqu'à une côte générale de -2,60 m.

Restauration de maçonnerie en briques

- Restauration de maçonnerie en briques pour :
 - Piles maçonnées ;
 - Murs périphériques ;

 Comprenant :
 - Purge des parties altérées ;
 - Remplacement ou complément de briques ;
 - Rejointoiement au mortier de chaux aérienne ;
 - Injection de coulis de chaux hydraulique naturelle.

Consolidation de fissure

- Consolidation de fissure par injection de coulis de chaux pour :
 - fissure de l'arc Ouest.

Restauration de maçonnerie en galets

- Restauration de maçonnerie en galets, compris complément de galets et jointoiement.

Création plot en ciment

- Création de plots en ciment pour support des poutres de support du plancher haut, compris pose d'une coupe de capillarité et réalisation de fond hydrofugé.

Grand'Chambre

Évacuation de gravats

- Enlèvement de gravats, dépôts divers (cartons, moquettes, etc) et terres encombrant le vide sanitaire sous l'estrade.
- Démolition des massif maçonnerie sous l'estrade.

Dépose du sol et mortier de comblement en accompagnement du lot Charpente - Couverture

- Retrait en conservation du mortier du sol et repose après intervention sur charpente du sous-sol.

Restauration du sol en dalles de pierre

- Réalisation d'un plan précis de calepinage du sol.
- Dépose en conservation des dalles de pierre, compris nettoyage et numérotation des dalles.
- Purge des ragréages ciment.
- Retrait de la forme de sol en périphérie sur la largeur nécessaire à la repose des abouts de charpente.
- Restitution de la forme de sol en périphérie après intervention sur les charpentes.

- Remaniement de la forme en partie centrale compris contrôle du support.
- Provision pour remplacement de dalles fracturées ou altérées.
- Repose des dalles selon calepinage.
- Rejointoiement général, nettoyage de surface et mise en cire.

Création d'une chape en béton léger

- Réalisation d'une chape en légère à base de chaux naturelle NHL 5 et granulats de liège sous l'estrade, compris comblement de la trémie.

Grand'Chambre - chapelle

Restauration du sol de la chapelle

- Réalisation d'un plan précis de calepinage du sol ;
- Dépose en conservation de l'ensemble des dalles de pierre, compris nettoyage des pierres et numérotation des dalles ;
- Remaniement de la forme compris contrôle du support ;
- Provision pour remplacement de dalle fracturée ou altérée ;
- Repose des dalles selon calepinage.
- Traitement visuel des lignes de rupture des marbres par mortiers de teinte adaptée, reprise en peinture si nécessaire.

Restauration de l'autel

- Dépose en démolition de la structure de l'autel, relevé préalable, après dépose des marbres par le lot Restauration de marbre.
- Création d'une structure en brique pour pose de l'autel.

Comble

Traitement de fissures

- Consolidation de fissures par injection et refichage de maçonnerie en briques.

Traitement des arases

- Nettoyage des arases et enlèvement des gravats accumulés.
- Consolidation, refichage et dressage d'arase du comble en accompagnement du lot Charpente – Couverture.

Traitement des empochements de poutres

- Reconstitution des empochements de poutres désorganisés.

Consolidation des maçonneries internes

- Confortation des maçonneries par coulis de chaux, injection gravitaire.

Travaux d'accompagnement du lot Électricité (tous niveaux)

- Carottage pour conduits électriques.
- Tranchée d'engravure pour conduits électriques.
- Scellement de conduits électriques.

Travaux d'accompagnement du lot Charpente – Couverture (tous niveaux)

- Descellement de pièces de charpente.
- Scellement des pièces de charpente.

Travaux d'accompagnement du lot CVC - Plomberie (tous niveaux)
- Réservations et reprises ponctuelles liées aux passages de ventilation.

LOT 2 – CHARPENTE - COUVERTURE

Le lot Charpente - Couverture comprend la restauration des charpentes de couverture, des charpentes du plafond à caissons, de la structure du plancher bas, la réfection complète de la couverture et la reconstruction de l'estrade.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Reprise des arases, empochements, fissures et appuis ; coordination des scellements et déscellements des pièces de charpente ; création des plots et supports sous plancher.
Lot Traitement parasitaire	Purge des bois contaminés, identification des zones à traiter, traitement des bois conservés, des empochements et des maçonneries en contact avant greffes ou repose.
Lot Décors peints	Protection du plafond à caissons et des décors ; dépose limitée des lames périphériques et interventions sur l'extrados du plafond sous contrôle des restaurateurs.
Lot CVC – Plomberie	Chevêtres, réservations et validations structurelles pour traversées de plancher et fixations de gaines en sous-sol ; coordination avec la reconstruction de l'estrade.
Lot Électricité	Intégration des alimentations en sol d'estrade, passages de câbles et supports des nouveaux lustres ; compatibilité des cheminements avec les reprises de charpente.
Lot Lustrerie	Vérification de la compatibilité structurelle et mise en place des attaches indépendantes des luminaires ou lustres neufs, sans atteinte aux décors peints.
Lot Menuiserie	Réintégration des banquettes.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS

Échafaudages et platelages de travail

- Échafaudages et platelages intérieurs à la demande en complément par plancher provisoire intérieur du comble et sous-sol.
- Mise en place d'un plancher provisoire en plaques de contreplaqué dans le comble.

Relevé de détail et plans d'exécution

- Établissement d'un rapport détaillé comprenant le sondage par tout moyen d'investigation sur l'ensemble des charpentes après découverture.

Étaiement

- Mise en place d'étaiements à la demande pour la pose de charpente, pour la restauration des charpentes du sous-sol et du comble.

Moyens de levage

- Mise en place de tous types de moyen de levage.

Évacuation de gravats

- Enlèvement de gravats, tuiles et dépôt divers présents dans le comble.

Travaux de démolition

- Dépose sans conservation du plancher présent dans le comble, compris support structurel.

COUVERTURE

Dépose de couverture et chéneaux

- Dépose en conservation de la couverture en tuiles.
- Dépose en démolition de la couverture en zinc.
- Dépose en démolition des voliges.
- Dépose en démolition des chéneaux en zinc.

Couverture en tuiles canal

- Fourniture et pose de voliges jointives en sapin 27 mm.
- Fourniture et pose sur tasseaux avec angles abattus à poser dans le sens du rampant.
- Fourniture en complément de tuiles canal.
- Pose de la couverture en tuiles canal.
- Façon d'égouts sur chevrons débordants.
- Façon de rives en pénétration en mortier.

Couverture en zinc

- Fourniture en complément de zinc.
- Façon et pose de couverture en zinc.

Chéneaux en zinc

- Création de chéneaux en zinc sur les trois côtés. Dimensions 30 cm de larg. pour 40 cm de haut (conformément aux prescriptions du rapport STEGO Ingénierie).

Descentes de pluie et trop-pleins

- Vérification par passage de caméra et nettoyage par hydrocurage des descentes de pluie pour :
 - descente Sud-Ouest ;
 - descente Sud-Est ;
 - descente Nord-Ouest ;
- Vérification des trop-pleins Sud-Ouest et Sud-Est et de leur dimensionnement par rapport aux surfaces de couvertures (2 U).
- Modification de l'évacuation du trop-plein Sud-Ouest, à rehausser.
- Fourniture et pose de grilles de protection pour chaque évacuation (3 U).

Modification écoulement des eaux du versant Est de couverture

- Suppression des descentes d'eaux pluviales du versant Est (2 U).
- Remplacement de la gouttière par une section plus importante.
- Percement de la façade vitrée pour passage de la gouttière vers l'intérieur de la salle des pas-perdus.
- Création d'une nouvelle descente en cuivre, reliée à celle existante à l'angle Sud-Est.

Modification du garde-corps et accès au comble

- Dépose en démolition du châssis de toit existant, compris obturation de l'ouverture.
- Fourniture et pose d'un châssis de toit permettant un passage libre de 67 x 100 cm de type trappe Cast PMR de chez CAST ou équivalent.
- Remaniement du garde-corps métallique du chemin de visite permettant la création d'un portillon à porte coulissante.
- Création et pose d'une échelle fixe en acier thermolaqué pour accès à la couverture.
- Création d'un cheminement en zinc vers le nouveau châssis de toit.
- Création et pose d'une échelle amovible en aluminium pour accès au comble.

CHARPENTE

Sous-sol

Création d'une trémie

- Dépose de vieux bois en conservation, assemblés ou non pour création d'une trémie à l'angle Nord-Est (12 U de 3,4 m de long) de la Grand'Chambre en accompagnement du lot Maçonnerie.

Traitement des bois

- Brossage des bois sous aspiration HEPA pour retrait des champignons avant intervention de restauration.
- Nettoyage des charpentes sous aspiration HEPA, après intervention de restauration.

Restauration des abouts de poutres

- Dépose de solives, tri des bois, conservation des éléments sains et mises en décharges de ceux altérés pour :
 - Partie Ouest entre files 1 et 2 ;
 - Parties Sud des files 2 à Muralière Est ;
 - Parties Nord de la Muralière Ouest à Muralière Est ;
- Restauration des abouts de poutres pour :
 - Abouts Sud des files 1 et 2 (2 U) ;
 - Abouts Nord des files 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 (8 U) ;
 - Muralière Est (1 U) ;

 Comprenant :
 - Recoupe de poutres altérées ;
 - Fourniture façon et pose de greffes ;
 - Pose de renforts métalliques au droit de l'assemblage.
- Fourniture en complément et pose de solives pour :
 - Partie Ouest entre files 1 et 2 ;
 - Parties Sud des files 2 à Muralière Est ;
 - Parties Nord de la Muralière Ouest à Muralière Est ;

Restauration de charpente du sous-sol

- Dépose de vieux bois en conservation ou démolition, assemblés ou non, tri des bois et enlèvement en décharge des pièces altérées pour :
 - semelles (8 U en démolition) ;
 - poteaux (27 U en démolition 10 en conservation) ;
 - solives (57 U en démolition provision) ;
 - poutres (4 U en démolition provision) ;
- Fourniture, façon et pose de bois neuf en chêne pour :
 - poteaux (45 U), compris pieds de poteaux en acier inoxydable ;
 - solives (57 U provision) ;
 - poutres (4 U provision) ;

- création de chevêtres pour passage de réseaux, compris renforts par des plats métalliques (10 U).

Reconstruction partielle par résines (provision)

- Reconstruction partielle de pièces par de la résines époxydiques pour :
 - abouts de poutres et éléments de charpente du sous-sol.

Dendrochronologie

- Réalisation de prélèvements et étude dendrochronologique sur les bois de charpente de plancher du sous-sol.

<u>Grand'Chambre</u>

Intervention sur l'estrade

- Démontage soigné de l'estrade, compris dépose en démolition de la moquette, dépose des plateaux pour accès à la structure, tri des bois en récupération des éléments en état. ***La moquette et le plancher pollués par des poussières de plomb seront évacués dans une filière adaptée.***
- Démontage soigné de la structure de l'estrade, tri des bois.
- Traitement des bois.
- Création d'une nouvelle estrade après intervention dans le sous-sol, comprenant :
 - Fourniture, façon et pose de sablières de répartition posées au sol, compris interface isolante ;
 - Fourniture, façon et pose de poteaux ;
 - Fourniture, façon et pose de poutres ;
 - Fourniture, façon et pose de limons ;
 - Fourniture et pose d'un plancher, parement de façade et plinthes constituant l'estrade ;
 - Fourniture, façon et pose d'un emmarchement ;
 - Fourniture, façon et pose de deux petites estrades latérales de part et d'autre de l'emmarchement ;
 - Création de deux accès en façade ;
 - Création d'une trappe technique à deux vantaux ;
 - Traitement de surface à la cire .
- Aménagement d'une trémie technique en partie Sud pour le passage des réseaux venant de l'ancienne chaudière.

Travaux d'accompagnement du lot Électricité

- Intégration de prises électriques dans le sol de l'estrades et le sol en parquet.

<u>Comble</u>

Restauration de charpente de couverture

- Dépose de vieux bois en conservation, assemblés ou non pour :
 - chevrons ;
 - pannes ;
 - arbalétriers ;
 - contrefiches ;
 - entraits/poutres.
 - Suppression des deux poutres secondaires Nord ajoutées postérieurement, selon validation structurelle.
- Tri des bois et enlèvement en décharge des pièces altérées.
- Traitement des bois.
- Fourniture, façon et pose de bois neuf en chêne pour :
 - chevrons ;

- pannes ;
- arbalétriers ;
- contrefiches ;
- entraits/poutres.
- moisages ;
- création d'un contreventement de type croix de Saint-André perpendiculaire aux deux fermes Nord-Sud.

- Façon de greffes des abouts (16 U provision), compris pose de renforts métalliques par moise.
- Façon d'assemblage à simple entaille.
- Façon d'assemblage à double entaille.

Restauration de charpente de plafond

- Dépose de vieux bois en conservation, assemblés ou non pour :
 - poutres ;
 - moises.
- Tri des bois et enlèvement en décharge des pièces altérées.
- Traitement des bois.
- Fourniture, façon et pose de bois neuf en chêne pour :
 - poutres ;
 - moises.
- Façon de greffes des abouts (10 U provision), compris pose de renforts métalliques par moise.
- Façon d'assemblage à simple entaille.
- Façon d'assemblage à double entaille.

Consolidation des pièces de bois gercées

- Mise en place de cerclages métalliques.
- Mise en œuvre de broches en fibre de verre.
- Consolidation à la résine des gerces.

Création d'un chevêtre

- Création d'un chevêtre sur le vers Ouest pour mise en place de la trappe d'accès.

Reconstruction partielle par résines (provision)

- Reconstruction partielle de pièces par de la résines époxydiques pour :
 - abouts de poutres et éléments de charpente du comble.

Création d'un parquet dans le comble

- Fourniture et pose d'un parquet sur lambourdes disposé sur le plafond à caissons, compris intissé de type adapté.

Travaux divers

- Remise en tension des suspentes démanchées ou distendues du plafond.

Grillage anti-volatile

- Pose de grillage anti-volatile entre arase des murs et chevrons du comble.

Nettoyage

- Nettoyage et dépoussiérage des bois de charpente et du comble après travaux.

Supports de luminaires modernes ou lustres

- Vérification de la compatibilité structurelle des points de suspension.
- Mise en place de poutre reposant sur les entraits et d'attaches indépendantes pour les luminaires modernes ou quatre lustres neufs, en coordination avec les lots Lustrerie et Électricité. Implantation des poutres de support des attaches de manière à préserver l'intégrité des décors peints du plafond.

Dendrochronologie

- Réalisation de prélèvements et étude dendrochronologique sur les bois de charpente de couverture.

LOT 3 – TRAITEMENT PARASITAIRE

Le lot Traitement parasitaire comprend les traitements curatifs et préventifs contre les insectes à larves xylophages et les champignons lignivores sur les bois et les maçonneries attenantes susceptibles d'abriter ou de transmettre des agents pathogènes.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Charpente – Couverture	Traitement des bois de charpente du comble et du sous-sol ; purge des parties contaminées ; intervention avant greffes, remplacements, assemblages et repose des éléments.
Lot Maçonnerie	Traitement des maçonneries en contact avec les bois contaminés ; bûchage, purge locale et application de produits fongicides sur empochements, arases et zones d'appui.
Lot Décors peints	Traitement du plafond à caissons côté comble, nettoyage de l'extrados et interventions proches des polychromies sous contrôle des restaurateurs.
Lot Menuiserie / Mobilier	Coordination des traitements préventifs des parquets, lambris, banquettes, fauteuils et autres ouvrages bois conservés ou restaurés en atelier.
Lot CVC - Plomberie	Vérification de l'abaissement de l'humidité des bois et maçonneries ; cohérence avec la création de la ventilation du sous-sol.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

TRAITEMENT PARASITAIRE

Sous-sol

Traitement parasitaire et fongicide

- Brossage des bois contaminés sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Purge des parties de bois irréversiblement contaminées ou mécaniquement non conservables.
- Traitement insecticide et fongicide préventif et curatif de l'ensemble des bois conservés.

Traitement des maçonneries

- Traitement des maçonneries en contact avec les bois contaminés par bûchage, purge locale et application de produits fongicides adaptés.
- Traitement des zones d'appui, encastrements et empochements avant repose ou greffe des pièces de charpente.

Grand'Chambre et comble

Traitement parasitaire et fongicide

- Purge systématique des bois atteints par les champignons lignivores, y compris les parties contaminées conservées lors d'interventions antérieures.
- Traitement curatif des foyers identifiés sur les fermes, arbalétriers, pannes, chevrons, voliges, sablières et about de poutre.
- Traitement préventif de l'ensemble des bois de charpente conservés.
- Traitement des bois du plafond à caissons côté comble, sous contrôle du restaurateur du décors peint.

Traitement des maçonneries

- Traitement des maçonneries d'arase contaminées ou en contact avec les bois altérés.
- Nettoyage de l'extrados du plafond sous contrôle des restaurateurs, sans balayage ni mise en suspension des poussières.

Travaux divers

Mesures de contrôle

- Contrôle de l'humidité des bois et maçonneries après intervention.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés, comprenant (liste non exhaustive) :
 - Rapport de traitement mentionnant les zones traitées, produits employés, quantités, temps de contact et mesures de sécurité.
 - Préconisations de surveillance périodique et de maintien d'une ventilation efficace du sous-sol et du comble.

LOT 4 – RESTAURATION DE DECORS PEINTS

Le lot décors peints comprend la restauration des décors muraux, du plafond à caissons visible, de la corniche, de la voussure et des décors de la chapelle. Elle intègre également le traitement curatif en conservation du plafond XVe.
L'intervention vise la conservation de l'état visible, principalement issu de la campagne de 1963-1964 reprenant le décor de 1889.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Protections préalables pendant les travaux lourds ; reprises ponctuelles des supports, fissures, enduits pulvérulents et zones d'infiltration ; rebouchages après protections.
Lot Charpente – Couverture	Coordination des interventions sur le plafond à caissons, les suspentes, la corniche et l'extrados ; dépose/repose des éléments périphériques nécessaires aux reprises structurelles.
Lot Traitement parasitaire	Traitement des bois et maçonneries proches des polychromies ; validation de la compatibilité des produits avec les décors anciens et les repeints conservés.
Lot Menuiserie	Dépose/repose des lambris, portes, cache-rideaux et éléments bois pour permettre l'accès aux décors ; reprises de teinte et stratigraphies coordonnées.
Lot Électricité	Coordination des saignées anciennes, nouvelles commandes, ruban LED de la chapelle, blocs de sécurité et cheminements proches des décors peints.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.
Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

TRAVAUX PREPARATOIRES ET PROTECTIONS

Grand'Chambre et comble

Nettoyage, refixage et constat d'état du plafond à caisson

- Refixage préalable des zones soulevées et écaillées avant intervention par le comble.
- Accompagnement du lot Charpente – Couverture pour la dépose du plancher moderne.
- Nettoyage des gravats et déjections sur le plafond XVe par aspiration avec filtre HEPA.
- Réalisation d'un constat d'état du plafond à caisson depuis le niveau du comble après dépose du plancher par le lot Charpente - Couverture. Relevés photographiques et cartographies des altérations.

Protections des murs

- Réalisation d'une protection des décors peints muraux comprenant :
 - Pose périphérique de tasseaux autour des surfaces peintes, en interposant un matériau étanche à la poussière ;

- Installation d'un film protecteur de type Tyvek ou équivalent, tendu sur toute la surface, fixé sur les tasseaux espacés de deux mètres maximums. Fixations réalisées dans des zones déjà altérées pour limiter l'impact, avec rebouchage soigné des points de fixation après dépose ;
- Utilisation de plaques rigides (OSB, polycarbonate) aux endroits les plus exposés, en particulier sur la partie basse (jusqu'à 1 m de hauteur), zone de passage ;
- Dépose des protections avant intervention sur les décors.

Protections du plafond à caisson

- Installation d'une toile tendue sous l'ensemble du plafond agrafé aux culots, bien ajustée pour éviter tout frottement contre la polychromie.
- Dépose des protections avant intervention sur les décors.

RESTAURATION DES DECORS

Restauration du plafond à caissons (structure) en accompagnement du lot Charpente - Couverture

- Dépose / repose ponctuelle des flancs de caissons pour permettre les différentes reprises.

Restauration du plafond à caissons

- Dépoussiérage contrôlé et nettoyage doux des surfaces peintes visibles.
- Dépose des contreplaqués périphérique en lien avec l'intervention du lot Charpente – Couverture. Réalisation d'un constat d'état, protection et mise ne caisse le temps du chantier (97 U).
- Dépose des lames XVe depuis le comble en lien avec l'intervention du lot Charpente – Couverture. Essais préalables et réalisation d'un protocole de dépose. Repérage, numérotation, photographie et conditionnement des lames anciennes (environ 180 m^2 soit 70 % de la surface globale).
- Réalisation d'un constat d'état des lames XVe déposées. Protocole de conservation et réalisation des interventions de conservation.
- Décrassage progressif du plafond à caissons après essais préalables, en privilégiant les solutions aqueuses faiblement ajustées lorsque compatibles.
- Refixage des sous-faces et des flancs de poutres à la colle froide de poisson.
- Refixage des couches picturales.
- Allègement du vernis des poutres après essais préalables.
- Masticage des lacunes ponctuelles et réintégration différenciée dans le respect de l'état 1964.
- Traitement en atelier des lames XVe déposées (consolidation des bois et des décors peints).
- Repose des lames XVe dans leur position d'origine.
- Vérification et reprise discrète des fixations des panneaux en contreplaqué conservés en place.
- Nettoyage, vérification et consolidation des toupies en bois tourné et doré.
- Restitution des éléments déposés lors des sondages de 1997 par lames refaites et peintes à l'identique.
- Repose de l'ensemble des contreplaqués.
- Reprise des anciens sondages visibles.
- Protection finale réversible (à définir après essais).

Restauration de la corniche et voussure

- Nettoyage du revers de la corniche côté comble, en coordination avec les lots Maçonnerie, Charpente – Couverture et Traitement parasitaire.
- Dépoussiérage contrôlé et nettoyage doux des surfaces peintes visibles.
- Consolidation des fissures et des zones de plâtre fragilisées.
- Nettoyage selon protocole validé.
- Masticage des lacunes.
- Réintégration chromatique ponctuelle.
- Remise en place du modillon conservé et restitution des éléments lacunaires lorsque l'absence nuit à la lecture de la composition.
- Pose de renforts ponctuels (goujons / fixations).

Restauration des décors muraux - Remise à niveau chromatique et recouvrement des fonds

- Constat d'état détaillé avec localisation des fissures, décollements, soulèvements, lacunes, repeints, sondages, saignées électriques et zones chancies.
- Stabilisation préalable des enduits fragilisés et des soulèvements de couche picturale.
- Traitement des fissures ouvertes par injection, notamment à l'angle Nord-Ouest.
- Consolidation des zones de décollement d'enduit par injection ou procédé compatible après essais.
- Reprise localisée des enduits pulvérulents aux angles Sud-Ouest et Sud-Est et à la base du pilastre Sud ouvrant vers la chapelle.
- Nettoyage progressif des surfaces peintes après essais de solubilité.
- Étude colorimétrique préalable de la teinte issue de la campagne de 1964.
- Reprise générale des fonds rouges par une peinture compatible validée.
- Restitution des monogrammes dorés, croix occitanes et rameaux d'olivier à la feuille d'or.
- Traitement conservatoire des frises basses et hautes.
- Restitution intégrale de la frise Sud-Ouest.

Restauration de l'horloge (sculpture bois)

- Restauration de la sculpture en bois comprenant :
 - Dépoussiérage doux au pinceau souple et micro-aspiration ;
 - Nettoyage humide contrôlé pour éliminer l'encrassement et révéler la dorure d'origine ;
 - Comblement des fissures avec mastic compatible ;
 - Refixage des éclats et consolidation des parties fragilisées (palme, glaive) ;
 - Restauration de la polychromie compris allègement des vernis oxydées et réintégration discrète des repeints ;
 - Restauration de la dorure compris reprise des lacunes (couronne, mouluration du cadran, liserés) ;
 - Nettoyage du cadran ;
 - Reprise des fissurations entre l'élément sculpté, le mur et le chambranle de la porte.

Études complémentes

- Étude des décors peints :
 - analyse stratigraphie de la polychromie du plafond et murs (5 U) ;
 - analyse identification du bois du décor XVe ;
 - datation sur le bois (dendrochronologie) du décor XVe ;
 - analyse des pigments (10 U).

Travaux en accompagnement du lot Électricité

- Réalisation de peinture sur moulure ou gaine électrique de réseaux en intégration au décor de la pièce.

Option : Restitution de la dorure des palmes

- Option : Restitution de la dorure des palmes afin de se rapprocher de l'état de 1889.

<u>Grand'Chambre - Chapelle</u>

Restauration des décors muraux de la chapelle - Remise à niveau chromatique et recouvrement des fonds

- Constat d'état détaillé, avec localisation des fissures, décollements, soulèvements, lacunes, repeints, sondages, repeints et différences de tonalité.
- Refixage des soulèvements et consolidation des bords d'écailles.
- Stabilisation des enduits.
- Traitement des fissures par injection.
- Nettoyage progressif des surfaces peintes après essais de solubilité.
- Étude colorimétrique préalable de la teinte issue de la campagne de 1964.
- Reprise générale des fonds rouges par une peinture compatible validée.
- Restitution des monogrammes dorés, croix occitanes et rameaux d'olivier à la feuille d'or.

- Traitement différencié des murs Sud et Ouest reconstruits dans les années 1996-2008, avec amélioration de leur intégration visuelle.
- Nettoyage, vérification et refixage des baguettes moulurées du mur Nord.

Restauration de la corniche et voûte de la chapelle

- Constat d'état détaillé, corniche, voûte, fissures, lacunes, zones pulvérulentes, repeints et différences de tonalité.
- Refixage des soulèvements et consolidation des bords d'écailles.
- Stabilisation des enduits.
- Traitement des fissures par injection.
- Consolidation, nettoyage et reprise ponctuelle de la corniche dorée.
- Reconstitution de la lacune de plâtre à l'angle Sud-Est de la corniche.
- Reprise ponctuelle des lacunes de dorure, sans redorure généralisée.
- Traitement conservatoire de la voûte bleue étoilée : fissures, soulèvements, lacunes et repeints discordants.
- Nettoyage et consolidation de la colombe dorée centrale.
- Restitution ponctuelle des étoiles lorsque leur absence nuit à la lecture générale.

LOT 5 – RESTAURATION DE MARBRE

Le lot Restauration de marbre comprend la restauration de l'obélisque et de l'autel en marbre de la chapelle.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Dépose et reconstruction de la structure maçonnée de l'autel ; reprise du sol de la chapelle, supports, scellements et protections des ouvrages de marbre. Mise en place et maintien des protections rigides ventilées autour de l'obélisque.
Lot Décors peints	Protection des décors de la chapelle lors de la dépose de l'autel et de la restauration de l'obélisque ; coordination des retouches proches des ouvrages en marbre.
Lot Ferronnerie	Coordination entre dépose/repose de la grille de chapelle, reprise des ancrages, restauration du sol et interventions sur l'autel.
Lot Mobilier	Coordination avec la dépose de la garniture d'autel et le stockage des objets mobiliers liés à la chapelle.
Lot Électricité / CVC	Vérification de l'absence de conflit avec les cheminements techniques, grilles ou équipements à proximité de la chapelle et de l'obélisque.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

RESTAURATION DE MARBRE

Restauration de l'obélisque

- Restauration de l'obélisque comprenant :
 - Réalisation d'un protocole de nettoyage avec essais ;
 - Dépoussiérage doux et micro-aspiration.
 - Nettoyage humide contrôlé du marbre et du faux-marbre avec solutions adaptées (pH neutre) et ou vapeur, selon protocole ;
 - Reprise ponctuelle des éclats, microfissures et ragréages inesthétiques.
 - Restauration de la dorure, compris reprise ponctuelle des lacunes ;
 - Traitement de surface, protection cire et polissage.

Restauration de l'autel en marbre

- Relevé précis, calepinage et documentation photographique de l'autel.
- Dépose en conservation de l'ensemble des marbres composant l'autel, compris nettoyage des pierres et numérotation.
- Démolition, après relevé, de la structure de l'autel.
- Protection, mise en caisse et transport en atelier des marbres.

- Constat d’état détaillé et protocole de restauration.
- Nettoyage et restauration des marbres.
- Reprise des petites lacunes et atténuation des traces d’usure.
- Nettoyage des bronzes dorés et compléments d’éléments lacunaires.
- Restauration de la dorure.
- Remontage de l’autel sur structure maçonnée neuve réalisée par le lot Maçonnerie.
- Réalisation d’un enduit de propreté au revers de l’autel.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés.

LOT 6 – MENUISERIE

Le lot Menuiserie comprend les menuiseries de portes, lambris, parquet, cache-rideaux, banquettes adossées et interventions associées aux ouvrages bois.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Décors peints	Dépose des lambris, portes et cache-rideaux pour accès aux décors ; protection des chambranles et ouvrages traités sur place ; cohérence des teintes et dorures.
Lot CVC – Plomberie	Intégration des grilles de ventilation dans les sols et les dispositifs menuisés ; compatibilité avec les radiateurs et réseaux de ventilation.
Lot Électricité	Intégration des prises de sol, câbles, commandes, report de sonorisation, passages de câbles dans plinthes et réservations associées.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

MENUISERIE

Sous-sol

Dépose de menuiseries

- Dépose sans conservation, de la porte entre l'ancienne chaufferie et le sous-sol.

Menuiserie de porte EI30 à simple vantail

- Fourniture et pose de porte à simple vantail, passage libre 70 cm, EI30, compris ferme-porte et poignée (sans serrure) pour VTP.

Modification d'une menuiserie de porte

- Création d'une poignée en fer pour porte d'accès à l'escalier menant à l'ancienne chaufferie.
- Reprise de peinture.

Création d'un escalier en bois

- Création d'un escalier en bois de 4 marches au droit du passage menant au sous-sol (hauteur de marches 19 cm, giron 25 cm, largeur globale 80 cm).

Grand'Chambre

Restauration du sol en parquet à bâtons rompus

- Dépose par le dessus du parquet à bâtons rompus, après prise de calepin, numérotation des lames, transport et stockages.
- Restauration des lambourdes de support, compris remplacement d'éléments altérées.

- Mise en place d'un platelage provisoire pendant le chantier.
- Nettoyage, ponçage de la face visible des lames.
- Traitement des lames de parquet et lambourdes.
- Repose du parquet selon calepinage d'origine, compris fourniture et pose de lames complémentaires.
- Création de bordures périphériques en chêne.
- Nettoyage et application d'un vernis.

Restauration et modification des banquettes adossées

- Dépose des protections mises en place lors de l'installation des étaiements.
- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Démontage et dépose avec soin de l'ensemble des banquettes adossées, compris dosserets, protection pour transport en atelier.
- Analyse en laboratoire agréé des tissus, rembourrages et surfaces accessibles pour déterminer la teneur en plomb.
- Restauration des menuiseries et de la sellerie des assises comprenant :
 - Dépose des textiles et évacuation en filière adaptée .
 - Rembourrage des assisses et dosserets, compris réfections des sangles et ressorts.
 - Fourniture et mise en œuvre de nouveau velours de teinte et d'aspect identique à l'existant.
 - Vérification des structures bois et assemblages et reprise au besoin.
 - Traitement préventif contre les insectes xylophages.
 - Nettoyage et vernissage des bois.
- Protection, transport et amenée sur site.
- Modification de banquette Sud avec décalage pour suppression de l'espace vide, comprenant l'ajustement de l'angle Sud-Est à proximité de la porte.
- Fourniture et pose d'un lambris bas réglé sur la hauteur d'assise à l'emplacement de la banquette décalée.
- Façon d'une jouée de banquette à réaliser sur le lambris bas, raccordement de menuiserie, sellerie et tapisserie, compris garniture rembourrage et velours pour habillage des bois de structure.

Restauration des portes et chambranles

- Dépose, protections et transport en atelier des vantaux des portes :
 - Nord-Est, entrée principale du public ;
 - Nord-Ouest, entrée du public ;
 - Est, vers estrade des jurés.
- Protection sur place des chambranles, couronnements et panneaux d'ébrasement conservés en place.
- Stratigraphie des panneaux pour vérifier la cohérence des décors avec les autres menuiseries.
- Réalisation d'un constat d'état et essais de nettoyage.
- Nettoyage selon protocole.
- Vérification des bois et assemblages.
- Traitement des désordres, épaufrures et lacunes superficielles.
- Reprise des filets et moulurations dorés altérés.
- Vérification et reprise des serrures, paumelles, ferrures et fixations.
- Protection, transport et repose après restauration des décors peints.

Dépose sans conservation

- Dépose en démolition de la double porte Nord-Ouest, couverte de tissus.

Restauration des lambris d'appui

- Dépoussiérage préalable à la brosse douce sous aspiration HEPA.
- Repérage, documentation photographique et marquage individuel de chaque élément.
- Dépose soignée de l'ensemble des lambris d'appui, protection, mise en caisse et transport en atelier.
- Réalisation d'un constat d'état et essais de nettoyage.
- Élargissement ponctuel des sondages stratigraphiques.

- Analyse en laboratoire des couches vertes afin de vérifier l'hypothèse d'un traitement du bois à base de cuivre.
- Nettoyage selon protocole validé.
- Vérification des bois, assemblages et éléments moulurés.
- Masticage des lacunes et usures superficielles.
- Remise en teinte à l'identique de l'existant.
- Protection, mise en caisse, transport et repose après restauration.

Création des banquettes adossées

- Création de banquette adossées avec dosserets pour petites estrades de part et d'autre de l'emmarchement de l'estrade :

 - Dimensions 273 cm long. x 61 cm larg. x 45 cm ht. Ossature en chêne, sellerie (sangles, ressorts et rembourrage), tapisserie en velours de teinte et d'aspect identique à l'existant. Création d'un accoudoir. Vernissage des bois.

Pose d'une moquette sur l'estrade

- Fourniture et pose d'une moquette anti-feu classée M1 sur le sol de l'estrade.

Restauration des caches-rideaux (5 U)

- Dépose avec soin des caches-rideaux, protection, mise en caisse pour transport en atelier.
- Restauration des caches-rideaux comprenant :
 - Nettoyage soigné des bois doré ;
 - Consolidation ponctuelles des zones de bois fragilisées ;
 - Refixage ou remplacement discret des éléments détériorés (moulures, retours latéraux).
 - Nettoyage et complément de dorure à la feuille ;
 - Remise en état de la tringlerie, traitement anti-corrosion, vérification des fixations et remplacement des liens de sécurité
- Repose des caches-rideaux.

Restauration des deux grilles menuisées

- Restauration in-situ des deux grilles menuisées présentes de part et d'autre de la chapelle sur le mur.

Travaux en accompagnement du lot Électricité

- Réalisation des réservations en sol pour intégration des prises électriques.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés.

LOT 7 - FERRONNERIE

Le lot Ferronnerie comprend la restauration de la grille métallique à deux vantaux fermant la chapelle.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Reprise des ancrages de la grille dans les maçonneries et dans le sol ; réparations des mortiers et parements altérés par les fixations.
Lot Décors peints	Protection des décors de la chapelle lors de la dépose et de la repose.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

FERRONNERIE

Grand'Chambre - chapelle

Restauration de la grille de clôture de chapelle

- Dépose de la grille à deux vantaux, protection et amenée en atelier.
- Étude stratigraphique en vue de retrouver la teinte initiale et les repeints.
- Brossage et décapage avant traitement à l'antirouille par une couche primaire riche en zinc (95% minimum).
- Mise en teinte avec une peinture riche en zinc appliquée en deux couches.
- Restitution des dorures à la feuille des ornements.
- Dépose, vérification, nettoyage et remise en jeu de la serrure.
- Création d'un jeu de clefs adaptées à la serrure existante conformes aux modèles du XIXe siècle (3 U).
- Vérification et reprise des gonds, pivots et ancrages au sol et dans les maçonneries.
- Traitement des ancrages au sol et aux murs à l'antirouille certifiée ACQPA ou similaire.
- Repose de la grille à deux vantaux, compris remise en jeu.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés.

LOT 8 – ELECTRICITÉ

Le lot Électricité comprend la dépose des installations obsolètes, la création des nouveaux réseaux courants forts et faibles, les fourreaux en attente pour l'audio-visio, l'éclairage technique et l'alimentation des nouveaux équipements.

Il a été convenu que les installations liées à la sécurité incendie (notamment détecteurs optiques et système VESDA) seront déposées puis reposées par l'entreprise en charge de leur maintenance compris reprise du câblage. Hors marché.
La fourniture et la pose des équipements de sonorisation et de visioconférence ne sont pas incluses dans le présent marché. La baie de contrôle des systèmes audio et vidéo sera implantée sous l'estrade des jurés. Ce projet est établi sur la base des conclusions de l'étude audio réalisée par CAP VISIO en février 2023.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Carottages, engravures, réservations, rebouchages et volume technique protégé EI60 dans l'ancienne chaufferie ; raccordements de chantier et protections associées.
Lot Charpente – Couverture	Cheminements sous estrade, dans le comble et sur rails ; traversées de plancher ; supports et alimentations des lustres ; coordination avec la reprise de l'estrade.
Lot CVC – Plomberie	Alimentations électriques de la CTA, extracteurs, régulation et GTC ; attentes, protections, essais et report éventuel des commandes ou alarmes.
Lot Lustrerie	Mise aux normes et raccordement des appliques, verrines et luminaires ou lustres neufs ; commandes d'éclairage et essais de fonctionnement.
Lots Menuiserie	Intégration des prises dans sols, plinthes, et estrade.
Lot Décors peints	Implantation discrète des commandes, blocs de sécurité, ruban LED de chapelle et cheminements sans atteinte aux décors peints ni aux boiseries restaurées.
Maintenance incendie / VESDA	Dépose et repose des détecteurs incendie et système VESDA hors prestations ; coordination des alimentations, cheminements et interfaces de sécurité.
Cap VISIO / Courants faibles	Cheminement pour câblage des microphones, haut-parleurs, sonorisation et visioconférence.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.
Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

ELECTRICITE

Sous-sol – Travaux d'électricité

- Dépose des éclairages fluorescents étanches.
- Dépose des câblages associés y compris les câbles non raccordés.
- Création d'un chemin de câble CFO, compris gaines ICTA en traversé de plancher vers terminaux au RDC.
- Mise en place d'un éclairage technique par ruban LED sous la Grand'Chambre et sous estrade, réglette LED dans le local technique
- Réfection complète du coffret électrique TD04 et positionnement dans un placard CF dans l'ancienne chaufferie compris câble d'alimentation depuis AGBT.
- Mise en place d'un éclairage de sécurité, BAPI et prise de courant en sous-sol
- Création d'une alimentation en attente pour les baies sonorisation et visioconférence
- Création d'une alimentation en attente pour la CTA/PAC 11KW TRI+N+T.
- Création d'une alimentation en attente pour la VMC du sous-sol 500W mono.

Grand'Chambre – Travaux d'électricité

- Dépose du coffret TD04 sous estrade y compris câbles d'alimentation, luminaires sous estrade.
- Dépose des PC murales pour remplacement par modèle plus esthétique.
- Création d'un chemin de câble CFO et CFA VDI et CFA SURETE sous estrade.
- Fourniture et pose de PC 2P+T 16A encastré dans le sol de l'estrade.
- Fourniture et pose de PC 2P+T 16A de sol de la Grand'Chambre.
- Fourniture et pose de PC 2P+T 16A encastré dans les plinthes.
- Fourniture et pose de PC monophasé 32A encastré dans les plinthes.
- Dépose des PC/RJ45 encastrés dans le sol de l'estrade compris câblage (remplacement 50% des câbles 1x4 paires, les autres câbles seront conservés).
- Fourniture et pose de nouvelle PC 16A blanche et rouge encastrées et RJ45 Cat 6A depuis SR2.
- Dépose des hauts parleurs de sonorisation, prise micro et câblage correspondant.
- Remplacement des blocs éclairage de sécurité par des blocs type drapeau.
- Dépose et repose des blocs de sécurité ambiance muraux
- Fourniture et pose de nouveau cheminement (gaine en traversé de plancher, petite moulure à peindre le long des boiseries pour alimentation bloc éclairage, haut-parleur, etc).
- Réalimentation des équipements conservés (horloge, sonnerie etc.).
- Dépose des commandes d'éclairage existantes.
- Création de 5 commandes d'éclairages (3 commande simple allumage et 2 commandes par bouton poussoir push-pull).
- Fourniture et pose de projecteurs orientables compris commande éclairage par simple allumage pour la mise en valeur de la chapelle.

Combles – Travaux d'électricité

- Dépose des appareillages et câbles obsolètes.
- Accrochage des câbles longeant les façades.
- Fourniture et pose d'une PC étanche 16A et d'un bloc éclairage sécurité portatif BAPI.

En prestation supplémentaire éventuelle

- Fourniture et pose de luminaires en suspension direct / indirect avec 2 commandes sur gradation.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés, comprenant (liste non exhaustive) :
 - Plans de récolement des réseaux.

- Repérage des circuits et étiquetage des équipements.
- Essais, mesures et attestations de conformité.

LOT 9 – CVC – PLOMBERIE

Le lot CVC - Plomberie comprend la dépose et repose des radiateurs en fonte, la reprise des réseaux de chauffage, la création d'une ventilation de la Grand'Chambre et du sous-sol, ainsi que l'extraction mécanique du sous-sol.
Implantation de la CTA dans le local technique aménagé au sous-sol de la Grand'Chambre.
Maintien du chauffage principal par radiateurs existants ; en hiver, la CTA soufflera un air à température ambiante.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Percements, élargissements ponctuels, réservations, rebouchages, reprises autour des gaines et grilles, création ou adaptation du local technique.
Lot Charpente – Couverture	Validation des fixations de gaines en sous-sol, chevêtres ou réservations de traversée de plancher, coordination avec la reprise des structures et de l'estrade. Intégration des grilles dans l'estrade.
Lot Électricité	Alimentations électriques de la CTA, des extracteurs, de la régulation et de la GTC ; attente des câbles et protections.
Lot Décors peints	Préservation des décors, limitation des poussières, validation des interventions proches des élévations peintes et des ouvrages protégés.
Maintenance incendie / VESDA	Dépose et repose des équipements de détection incendie hors présent lot, à coordonner avec les cheminements CVC.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.
Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

PLOMBERIE

Travaux préparatoires

- Repérage des installations existantes avec identification des éléments obsolètes.
- Dépose de l'ensemble des réseaux existants gênant l'intervention des autres lots ainsi que de ceux obsolètes.
- Coordination avec les lots Maçonnerie, Charpente et Électricité pour les réservations et passages.

Restauration des radiateurs (9 U)

Présence probable de plomb dans les peintures.
- Dépose des radiateurs à eau de la Grand'Chambre, compris transport en atelier.
- Protection et transport en atelier.
- Stratigraphie des repeints afin d'identifier les teintes anciennes.
- Décapage des peintures selon procédé adapté, chimique ou thermique à faible température.
- Application d'un antirouille certifiée ACQPA ou similaire.
- Mise en peinture dans la teinte retenue par la MOE ; thermolaquage proscrit.
- Repose, raccordement, remise en eau et essais.

Réseaux de chauffage

- Dépose intégrale des conduites existantes gênantes sous la Grand'Chambre et dans l'ancienne chaufferie.
- Recréation d'un cheminement rationalisé, lisible et accessible pour maintenance.
- Fixations conçues pour limiter les atteintes aux structures anciennes.
- Calorifugeage et essais d'étanchéité.

CVC

Centrale de traitement d'air

- Fourniture et pose d'une CTA de même principe, dimensionnée sur une occupation de 75 personnes. Débit indicatif de 2 000 m³/h. Équipement comprenant double étage de filtration, moteur basse consommation et échangeur haut rendement. Mise en place de pièges à son sur l'air neuf, le rejet, le soufflage et la reprise. Régulation du débit en fonction du taux de CO_2 en période d'occupation.

Réseaux aérauliques, diffusion et reprise dans la Grand'Chambre

- Création des réseaux d'air neuf, de rejet, de soufflage et de reprise depuis la CTA. Cheminement des gaines depuis la façade Est vers l'ancienne chaufferie, en utilisant autant que possible les percements existants. Passage des réseaux dans le sous-sol et sous l'estrade, avec fixations adaptées aux charpentes restaurées. Coordination avec les reprises de plancher et la création des chevêtres nécessaires au passage des conduits.
- Mise en place de grilles de soufflage en laiton implanté dans le calepinage des sols.
- Mise en place de grilles de soufflage en laiton implanté dans les parements de l'estrade.

Ventilation du sous-sol

- Création d'une extraction mécanique simple flux indépendante pour le sous-sol. Amenée d'air neuf depuis une prise commune avec la CTA.
- Fourniture et pose des bouches de reprise petits débits, avec module de réglage.

Prises d'air et rejets extérieurs

- Création des grilles extérieures nécessaires aux prises d'air neuf et au rejet d'air.
- Remplacement d'une ou deux fenêtres du local archives par des grilles d'air neuf, selon la solution retenue.
- Mise en place de la grille de rejet dans le local technique sous-station.
- Grilles extérieures en aluminium avec ailettes pare-pluie, treillis anti-insectes, teinte RAL au choix de la MOE et toutes sujétions d'étanchéité.

Régulation, GTC et alimentation électrique

- Raccordement électrique des équipements depuis les alimentations laissées en attente par le lot Électricité.
- Mise en place des équipements de régulation nécessaires au fonctionnement de la CTA et de l'extraction.
- Intégration éventuelle à une GTC ou commande locale selon prescriptions du bureau d'études.

Essais, mise en service

- Nettoyage des réseaux avant mise en service, vérification des protections, filtres et accès de maintenance.
- Mesures et équilibrage des débits d'air de soufflage, reprise et extraction.
- Contrôle acoustique de bon fonctionnement et vérification de l'absence de vibration ou de nuisance perceptible dans la Grand'Chambre.
- Réglage des consignes de température, de ventilation et de régulation CO_2.
- Formation de l'exploitant à l'usage des équipements et à l'entretien courant : filtres, grilles, bouches, commandes et alarmes éventuelles.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés, comprenant (liste non exhaustive) :
 - Plans de récolement ;
 - Fiches techniques ;
 - Notices d'entretien ;
 - Certificats, PV d'essais ;
 - Mesures de débits et schémas de régulation.

LOT 10 – LUSTRERIE

Le lot Lustrerie comprend la restauration des appliques murales et verrines existantes, ainsi que la création de quatre lustres neufs (en option) destinés à améliorer l'éclairement général. En solution de base, l'éclairement général est assuré par quatre luminaires suspendus de facture moderne, dont la fourniture et la pose relèvent du lot Électricité.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Électricité	Mise aux normes du câblage, relamping LED, raccordement des appliques, verrines et lustres ; essais électriques et cohérence avec les commandes d'éclairage.
Lot Charpente – Couverture	Coordination des points de suspension indépendants des quatre lustres neufs ; vérification de la compatibilité structurelle et implantation sans atteinte au plafond décoré.
Lot Décors peints	Dépose/repose des appliques et lustres sans dégradation des décors ; protection des élévations peintes, du plafond et des zones de fixation.
Lot Mobilier	Coordination avec les verrines de table, tables neuves, passages de câbles et occupation de l'estrade en fin de chantier.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

LUSTRERIE

Restauration des appliques en bronze

Restauration des appliques en bronze composée de six bras de lumière (12 U) comprenant :

- Dépose avec soin des appliques, mise en caisse et transport pour restauration en atelier ;
- Mise en place de luminaires provisoires ;
- Époussetage à l'aide de pinceaux doux, chiffrons en coton et/ ou micro-aspiration avec filtre HEPA ;
- Démontage complet ;
- Constat d'état et établissement d'un protocole de restauration avec essais de nettoyage ;
- Démontage complet.
- Redressage léger des bras déformés lorsque nécessaire.
- Vérification des fixations et assemblages
- Nettoyage des bronzes selon protocole ;
- Retouche des dorures ;
- Application d'une cire de protection incolore ;
- Réassemblage complet ;
- Mise aux normes du câblage, remplacement des douilles défectueuses et relamping LED adapté ;
- Réassemblage et essais ;
- Remplacement des globes par des globes en verre opalescents et translucides suivant modèle retenu ;
- Protection, transport et repose du luminaire.

Restauration des verrines

Restauration des lampes de table en bronze (6 U) comprenant :
- Dépose avec soin des lampes, mise en caisse et transport pour restauration en atelier ;
- Époussetage à l'aide de pinceaux doux, chiffrons en coton et/ ou micro-aspiration avec filtre HEPA ;
- Constat d'état et établissement d'un protocole de restauration avec essais de nettoyage ;
- Vérification et resserrage des assemblages ;
- Vérification des organes électriques et relamping si nécessaire ;
- Nettoyage des bronzes selon protocole ;
- Application d'une cire de protection incolore ;
- Protection, transport et repose du luminaire.

Option : Création de lustre en bronze

Création de lustre en bronze à huit bras et globes (4 U) :
Les lustres seront réalisés sur le modèle des appliques existantes.
- Conception des éléments constitutifs (bras, axes, etc.) suivant modèle existant d'applique, dessins et indications stylistiques fournis par le maître d'œuvre ;
- Fabrication d'un prototype pour validation avant fabrication des lustres en série ;
- Création des différents moules ;
- Coulage du métal avec intégration de passages creux pour distribution électrique cachée ;
- Ébarbage et lustrage ;
- Présentation d'échantillons de pièces avec degré de finition proposée pour validation ;
- Traitement de surface, dorure à la feuille, vernis ;
- Montage du lustre, électrification, ampoules et bandeaux LED éclairant vers le sol intégré dans la couronne portant les crosses des globes ;
- Pose des globes en verre opalescents et translucides suivant modèle retenu ;
- Protection et amenée sur le chantier ;
- Pose et raccordement en coordination avec les lots Charpente – Couverture et Électricité.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés.

LOT 11 – MOBILIER

Le lot Mobilier comprend la mise en dépôt des objets mobiliers, la restauration des fauteuils (option), bancs, table d'audition et garniture d'autel ainsi que la création de tables neuves pour l'estrade.

LIMITE DE PRESTATIONS ET INTERFACES

Interface	Prestations à coordonner
Lot Maçonnerie	Protections collectives, accès et circulations pour la dépose et la sortie du mobilier en condition plomb ; zone tampon de conditionnement avant transport en atelier ; libération des accès pour le retour et la repose en fin de chantier.
Lot Charpente – Couverture	Dépose de l'ensemble du mobilier de l'estrade avant sa dépose et sa reconstruction ; repose des fauteuils, tables neuves et table d'audition sur l'estrade reconstruite.
Lot Menuiserie	Coordination de la dépose et de la repose des banquettes adossées avec le mobilier de l'estrade ; harmonisation des velours, teintes et finitions entre banquettes, fauteuils, bancs et tables neuves.
Lot Marbre	Dépose de la garniture d'autel avant les interventions sur l'autel ; repose après achèvement de sa restauration.
Lot Lustrerie	Implantation des verrines sur les tables neuves et passage de leurs câbles par les bagues en laiton ; occupation de l'estrade en fin de chantier.

INCIDENCES PLOMB

Protocole d'intervention plomb et protections

Nota : les protections collectives sont à la charge du lot 1 - Maçonnerie.

Rédaction d'un protocole d'intervention y intégrant le mode opératoire plomb qui devra préciser :

- La formation plomb et l'habilitation médicale du personnel affecté aux travaux ;
- Les protections individuelles nécessaires lors des travaux pour se protéger du risque d'exposition au plomb et aux poussières inhalables.

MOBILIER

Mise en dépôt

- Dépoussiérage sous aspiration avec filtre HEPA ;
- Dépose avec soin, protection et transport de :
 - Fauteuils d'apparat (22 U) ;
 - Sièges en bois (2 U) ;
 - Tables ;
 - Bancs (14 U) :
 - 2 bancs rembourrés de 5,80 m de longueur pour 0,80 m de largeur ;
 - 2 bancs rembourrés de 4,00 m de longueur pour 0,80 m de largeur ;
 - 2 bancs rembourrés de 3,00 m de longueur pour 0,80 m de largeur ;
 - 2 bancs rembourrés de 3,00 m de longueur pour 0,50 m de largeur ;
 - 6 bancs de 5,80 m de longueur pour de 0,50 m de largeur.
 - Table d'audition ;
 - Garniture d'autel.
- Conservation en dépôt des objets mobiliers durant 28 mois.

Fauteuils d'apparat (5 U)

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Analyse en laboratoire agréé des tissus, rembourrages et surfaces accessibles pour déterminer la teneur en plomb.
- Dépose des textiles et évacuation en filière adaptée.
- Remplacement ou complément de rembourrages.
- Fourniture et mise en œuvre de nouveau velours de teinte et d'aspect identique à l'existant.
- Vérification des structures bois et assemblages et reprise au besoin.
- Traitement préventif contre les insectes xylophages.
- Nettoyage et vernissage des bois.
- Mise en place de roulettes en caoutchouc.
- Protection, transport et repose après restauration.

Option : Fauteuils d'apparat (17 U)

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Analyse en laboratoire agréé des tissus, rembourrages et surfaces accessibles pour déterminer la teneur en plomb.
- Dépose des textiles et évacuation en filière adaptée.
- Remplacement ou complément de rembourrages.
- Fourniture et mise en œuvre de nouveau velours de teinte et d'aspect identique à l'existant.
- Vérification des structures bois et assemblages et reprise au besoin.
- Traitement préventif contre les insectes xylophages.
- Nettoyage et vernissage des bois.
- Mise en place de roulettes en caoutchouc.
- Protection, transport et repose après restauration.

Sièges en bois (2 U)

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Vérification des structures bois et assemblages et reprise au besoin.
- Traitement préventif contre les insectes xylophages.
- Nettoyage et vernissage des bois.
- Protection, transport et repose après restauration.

Bancs du public (rembourrés) (8 U)

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Analyse en laboratoire agréé des tissus, rembourrages et surfaces accessibles pour déterminer la teneur en plomb.
- Dépose des textiles et évacuation en filière adaptée.
- Remplacement ou complément de rembourrages.
- Fourniture et mise en œuvre de nouveau velours de teinte et d'aspect identique à l'existant.
- Vérification des structures bois et assemblages et reprise au besoin.
- Traitement préventif contre les insectes xylophages.
- Nettoyage et vernissage des bois.
- Protection, transport et repose après restauration.

Bancs du public (bois) (6 U)

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Vérification des structures bois et assemblages et reprise au besoin.
- Traitement préventif contre les insectes xylophages.
- Nettoyage et vernissage des bois.
- Protection, transport et repose après restauration.

Table d'audition

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Essais de nettoyage.
- Nettoyage et vérification des éléments.
- Protection, transport et repose après restauration.

Garniture d'autel

- Dépoussiérage sous aspiration équipée d'un filtre HEPA.
- Constat d'état.
- Essais de nettoyage.
- Nettoyage et vérification des éléments.
- Protection, transport et repose après restauration.

Création de tables volantes

- Création de tables volantes suivant plans, comprenant :
 - Une table centrale de la Présidence, plus large et haute, 1,80 long. x 75 larg. x 74 ht. cm (1 U)
 - Tables latérales, 90 long. x 70 larg. x 74 ht. cm (12 U)

L'ensemble pouvant s'assembler.

Ces meubles sont constitués de bâti en bois de chêne à piètements et traverses, panneaux de façades et latéraux formant les parements des tables, finition en placage d'acajou ou de noyer rouge pour les façades.

Sur l'ensemble des tables, mise en place de revêtement de cuir teint carmin sertis dans des cadres plaqués assortis aux placages des façades. Au revers des façades et des jouées, finition chêne teinté clair et piètements métalliques centraux, tube laiton pour la stabilité des traverses intérieures de la table centrale.

Sur l'ensemble des tables, réservations serties de bagues laitons en tête de tables pour passage des câbles des alimentations, microphones et celles des ordinateurs portables à brancher sur les prises de sols prévus à cet effet.

Dossier des ouvrages exécutés

- Établissement du dossier des ouvrages exécutés.